VILLE DE CLERMONT FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **20 décembre 2012 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt décembre deux mille douze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2012, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Guy BALLET, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Christine PERRET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Monique BONNET à Philippe GORCE, Jacqueline CHAPON à Alain MARTINET, Nicole BARBIN à Jean-Pierre BRENAS, Jean-Michel DUCLOS à Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST à Pascal GENET, Corinne NAJIM à Patricia AUCOUTURIER, Odile SAUGUES à Olivier BIANCHI**
Excusé(e)s :	**Danielle AUROI, Martine REMBERT-MANTELET**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Madame Pascaline BIDOUNG, Madame Danièle GUILLAUME, Madame Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Madame Marie SAVRE et Monsieur Bruno SLAMA entrent en séance avant le vote de la question n° 1.
Monsieur Jérôme GODARD quitte la séance avant le vote de la question n° 1 et donne pouvoir à Monsieur Christophe BERTUCAT.
Madame Marie SAVRE quitte la séance après le vote de la question n° 5.
Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET après le vote de la question n° 5.
Monsieur Jérôme GODARD revient en séance avant le vote de la question n° 16 et reprend son pouvoir donné à Monsieur Christophe BERTUCAT.

Rapport N° 1
BUDGET PRIMITIF 2013 ET FIXATION DES TARIFS

Rapporteur : Monsieur Alain BARDOT

BUDGET PRIMITIF 2013

Après le débat d'orientations budgétaires du 16 novembre dernier, le projet de budget primitif 2013 qui vous est proposé met l'accent sur le rôle de la Ville de Clermont-Ferrand en tant que locomotive du développement de l'agglomération, une ville qui privilégie le dynamisme et la qualité de vie.

C'est un budget qui prépare l'avenir de tous les Clermontois.

Le budget 2013, cinquième budget de la mandature, reflète la volonté de la Municipalité de :

- maintenir un service public de qualité et de proximité qui soit accessible à tous les Clermontois ;
- poursuivre la modernisation des services de la Ville pour prendre en compte les évolutions souhaitées par la population ;
- soutenir l'emploi, grâce à des investissements ambitieux et structurants, qui atteindront cette année un niveau jamais égalé.
- renforcer la solidarité envers les plus démunis dans un contexte de crise économique et sociale extrêmement difficile.

LE CONTEXTE D'ELABORATION DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2013

Il convient de rappeler que l'élaboration de ce budget s'est effectuée dans un contexte de crise économique et sociale inédit depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale.

La crise de dettes souveraines aujourd'hui n'est pas encore terminée, et la zone euro connaît une période de récession.

Les collectivités connaissent des difficultés liées à la crise économique. Elles ont de plus en plus de difficultés à accéder aux crédits bancaires. Mais néanmoins, dans ce contexte difficile, la Ville de Clermont-Ferrand maintient des fondamentaux budgétaires sains. Elle tire son épingle du jeu et, grâce à sa bonne gestion, poursuit et accentue ses investissements de manière à irriguer l'ensemble du bassin clermontois.

La Ville anticipe de plus en plus sa préparation budgétaire pour analyser tous les paramètres. La préparation budgétaire s'appuie toujours sur des activités déployées par la Municipalité, dont les taux d'évolution s'ajustent de manière spécifique aux priorités municipales et aux attentes des Clermontois, tout en continuant à maîtriser ses dépenses.

Pour ce qui est des recettes, la Ville poursuit un travail sur l'optimisation des ressources pour rechercher une plus grande équité entre tous les Clermontois. Depuis 2003, plusieurs opérations ont été engagées dans cette optique.

Ces actions, dont certaines ont nécessité le recours à des cabinets spécialisés, ont visé pour l'essentiel les axes suivants : amélioration de la récupération de la TVA et des recettes liées au FCTVA, optimisation des recettes relatives aux taxes ménages.

La qualité des résultats obtenus a validé la pertinence de cette approche et a, en outre, confirmé la nécessité de poursuivre et de développer ces opérations.

A ce titre, le socle de cette activité a été renforcé en 2012 au travers des mesures suivantes :

- adjonction d'un volet fiscal à la nouvelle convention des services comptables et financiers signée avec la Direction Régionale des Finances Publiques ;
- reconduction du marché conclu avec le cabinet GFI dans le cadre de la mission d'optimisation fiscale ;
- renforcement de l'effectif dédié à ces opérations.

Ces différentes mesures permettront pour les mois à venir de poursuivre les actions engagées en termes de fiscalité, mais aussi d'élargir le périmètre d'intervention à de nouveaux domaines générateurs de ressources tels que, par exemple, la tarification des services ou les subventions externes.

La politique d'investissement menée directement par la Ville ou encouragée par celle-ci, dans le cadre de projets d'aménagement et de développement urbain, porte ses fruits. La dynamique de nos bases fiscales est indéniable et nous permet d'obtenir des recettes supplémentaires en modérant la pression fiscale.

Grâce à sa politique de gestion efficace et sa maîtrise des dépenses de fonctionnement, la Ville de Clermont-Ferrand majorera de façon très modérée ses taux d'imposition communaux, soit + 1,8 %, augmentation inférieure à celle de l'année 2012.

Grâce à ses efforts de gestion, la Ville de Clermont-Ferrand fera appel de manière raisonnée à l'emprunt tout en augmentant ses investissements.

Il est à noter qu'en matière d'endettement, de même qu'en matière de pression fiscale, la Ville de Clermont-Ferrand reste en-deçà de la moyenne de la strate. Un rapport détaillé sur l'état de la dette vous est soumis par ailleurs.

Cette recherche du meilleur équilibre possible entre l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement a permis, malgré un contexte national difficile, de dégager pour le budget principal un autofinancement net de près de 9 M€.

La Ville de Clermont-Ferrand accentuera donc son programme d'équipement dans le souci de moderniser la ville tout en veillant à favoriser les investissements de proximité dans les quartiers. Ce programme d'investissement est aussi vital pour maintenir le niveau d'activité des entreprises locales, et soutenir l'emploi, dans cette situation de crise économique sans précédent.

LES AXES DE LA POLITIQUE MUNICIPALE POUR LE BUDGET 2013

1 – UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE ET DE PROXIMITE ACCESSIBLE A TOUS LES CLERMONTOIS

La Ville de Clermont-Ferrand tient à améliorer encore son offre de services envers tous les Clermontois, un service qu'elle souhaite à la portée de tous et dans tous les quartiers.

La Municipalité soutient son effort sur le secteur de l'enfance, la petite enfance restant une politique prioritaire. En 2013, et suite aux fouilles archéologiques, le chantier de la crèche Barbecot

commencera. Des travaux de rénovation de la crèche Sully seront également à l'ordre du jour, avec la rénovation et l'aménagement du service des petits.

La Ville continue par ailleurs son action dans le secteur scolaire. L'opération emblématique pour 2013 sera la fin des travaux de construction, et donc la mise en service, de la maternelle Daniel FOUSSON, dans le quartier Champratel. Cette école labellisée QEB (Qualité Environnementale Bâtie), jouera un rôle majeur d'animation par son positionnement au sein de cet écoquartier.

La Ville poursuit également la mise en œuvre de sa politique globale de réfection des groupes scolaires. Au titre de 2013, des travaux importants seront effectués, par exemple, au sein du groupe scolaire Pierre et Marie Curie. D'autres groupes scolaires seront bénéficiaires de travaux ou de réaménagements de leurs abords, tels le groupe scolaire Alphonse Daudet, le groupe scolaire Jean Butez, le groupe scolaire Chanteranne et le groupe scolaire Aristide Briand. Enfin, suite à l'ouverture de la troisième unité de production culinaire Anatole France, la Ville poursuivra le réaménagement de ses satellites.

La Ville mène une politique de développement des activités sportives. A ce titre, une attention particulière est portée à la rénovation d'un certain nombre d'équipements.

Des investissements seront consacrés au Stade Leclanché, avec la mise en place d'un second terrain synthétique dévolu à la pratique du rugby.

Des études de sécurité seront menées sur le Stade Philippe Marcombes, dans le cadre de sa restructuration.

Très attachée au rayonnement culturel, la Ville de Clermont-Ferrand aura également une action notable en terme de conservation du patrimoine, notamment sur l'Eglise Saint-Eutrope, ainsi que la volonté de doter le centre ville d'une salle d'exposition d'envergure grâce à la rénovation de la salle Gaillard. Enfin, toujours dans le souci d'améliorer la politique du spectacle vivant, des travaux seront menés au sein de la Maison de la Culture.

2 – LA MODERNISATION DES SERVICES DE LA VILLE POUR PRENDRE EN COMPTE LES EVOLUTIONS SOUHAITEES PAR LA POPULATION

L'année 2012 a été le moment d'une réflexion approfondie relative au service de l'Etat Civil et à la réorganisation de son accueil, afin d'offrir le meilleur service aux Clermontois.

Ainsi sera créé en 2013, sur un lieu unique, un pôle « identité » qui sera localisé dans de nouveaux locaux plus fonctionnels, au Mail d'Allagnat, en plein centre ville. Ceci permettra non seulement d'améliorer les conditions d'accueil du public, mais également les conditions de travail des agents de la Ville.

Une réflexion a également été entreprise en 2012 sur les missions dévolues à la Police Municipale à l'issue de laquelle il a été décidé, lors du Conseil Municipal du 27 juin dernier, de renforcer les équipes, d'élargir les horaires et les missions de la Police Municipale, afin de répondre aux préoccupations des Clermontois. Le service de la Police Municipale pourra ainsi renforcer sa proximité avec les habitants.

Dans un souci de modernisation des services, la Municipalité a poursuivi une politique offensive en terme de développement durable et notamment a favorisé, dans un laps de temps très court, la mise en place d'un pilotage centralisé intégral de l'éclairage public.

Elle mène également une politique très active en terme d'économie d'énergie grâce à la rénovation de chaufferies et la réalisation de deux réseaux de chaleur biomasse dont l'un est entré en service en octobre et l'autre entrera en service en octobre 2013.

Toujours pour favoriser la modernisation des services, la Municipalité investit substantiellement dans l'acquisition de matériel de nettoiement, afin de conserver un état de propreté irréprochable des espaces publics.

3 - SOUTENIR L'EMPLOI GRACE A DES INVESTISSEMENTS AMBITIEUX ET STRUCTURANTS

La Ville de Clermont-Ferrand, depuis une quinzaine d'années, a profondément changé. De nombreux projets ont vu le jour et la Municipalité reste profondément attachée à développer des investissements structurants qui permettent d'irriguer l'ensemble du bassin clermontois, voire au-delà, et générer une véritable attractivité du territoire. Ces investissements sont le gage d'un rayonnement national et européen.

Les investissements de la Ville se traduisent par des opérations emblématiques au sein de secteurs extrêmement divers. Le chantier phare de l'Opéra se terminera pour une ouverture de l'équipement prévue à la rentrée 2013.

Toujours en ce qui concerne le rayonnement culturel, la Ville de Clermont-Ferrand lancera, en 2013, un concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la Scène Nationale, les fouilles archéologiques du site devant s'achever dans quelques mois.

Encore en terme d'équipements structurants, la Ville de Clermont-Ferrand lancera la construction d'une nouvelle usine de traitement de l'eau, sur le site de l'Usine Elévatoire à Cournon.

En matière d'aménagement urbain, la Ville s'attachera à poursuivre la restructuration du quartier de la Gare, grâce à la réalisation du Pôle d'Echange Intermodal et à la poursuite de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat.

En terme de voies structurantes, la rue Anatole France sera terminée et des travaux seront effectués sur l'avenue Charras.

La Ville de Clermont-Ferrand réalisera des travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement, dont les plus importants seront effectués sur la rue de la Rotonde ainsi que sur le boulevard Etienne Clémentel.

De manière à accompagner l'arrivée du tramway dans les quartiers Nord, la Ville procèdera à la requalification complète de la place des Droits de l'Homme.

La Ville favorisera également l'attractivité économique du territoire. Elle réalisera les abords du Grand Carré de Jaude, dont l'ouverture et l'inauguration auront lieu en novembre 2013, et participera au renforcement de l'attractivité commerciale métropolitaine de l'agglomération, avec la création d'un nouveau pôle commercial aux Gravanches au sein duquel sera installé le magasin Ikea pour une ouverture en avril 2014.

La Ville participera aussi à la poursuite du développement de la zone commerciale « Les Passerelles » en liaison avec le Groupe Immochan et mènera, en centre ville, l'opération de rénovation des façades du Marché Saint-Pierre.

4 – RENFORCER LA SOLIDARITE ENVERS LES PLUS DEMUNIS DANS UN CONTEXTE DE CRISE ECONOMIQUE ET SOCIALE EXTREMEMENT DIFFICILE

La Ville, du fait de la crise économique, intensifie son aide au Centre Communal d'Action Sociale avec une augmentation de 3 % de la subvention qui lui sera versée pour un montant de l'ordre de 8,8 M€.

Toujours au sein des services et pour juguler la crise, la Ville de Clermont-Ferrand, ainsi que le CCAS, recruteront des jeunes en emplois d'avenir. Tous les jeunes recrutés bénéficieront d'une formation qualifiante pour trouver à la suite de leur contrat un emploi sur le marché du travail.

La politique de la Municipalité se décline selon le principe de « Ville solidaire pour tous », avec la poursuite du programme de développement social et de rénovation urbaine.

Des équipements nouveaux seront construits, tels la Maison de Quartier de la Gauthière et le lieu identitaire de tous les jeux sur le site Flaubert à la Diode.

De nouveaux équipements sportifs seront rénovés, tels que le terrain synthétique de football dans le Parc de la Fraternité, pour répondre aux objectifs de « Ville Durable » et les anciens vestiaires du bâtiment Oasis seront détruits et laisseront place à un nouvel équipement.

D'autres chantiers seront mis en œuvre ou poursuivis pour améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers. Ainsi, les passerelles du Torpilleur Sirocco et des Hauts de Chanturgue seront rénovées et sécurisées, le réaménagement de l'espace public Sévigné à Saint-Jacques sera terminé.

Tous ces investissements démontrent la volonté de la Municipalité de poursuivre son développement et d'être le véritable moteur de l'agglomération, grâce à son dynamisme.

Comme pour les exercices antérieurs, le programme d'investissement 2013 joint en annexe, comporte également toute une série d'opérations d'entretien sur notre patrimoine qui améliorent au quotidien la qualité de vie des Clermontois.

PRESENTATION GENERALE
DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2013

Le projet de budget primitif 2013 qui vous est présenté s'élève à 295 145 000 € pour le budget principal et les budgets annexes. Ce montant est identique en recettes et en dépenses, en mouvements réels, abstraction faite des mouvements d'ordre correspondant aux écritures comptables de transfert entre sections ou entre comptes (par exemple, les dotations aux amortissements ou le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement).

Ce projet de budget est en hausse de 2,0 %, soit + 5 805 000 €.

Pour mémoire, les crédits votés au budget primitif 2012 étaient de 289 340 000 € et ceux votés au budget primitif 2011 s'élevaient à 281 050 000 €.

VUE D'ENSEMBLE (en euros)	Section d'investissement	Section de fonctionnement	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (hors Zac Jaude Ouest II)			
DEPENSES	96 862 130	195 051 870	291 914 000
RECETTES	69 982 790	221 931 210	291 914 000
EXCEDENT OU BESOIN DE FINANCEMENT	- 26 879 340	26 879 340	0
BUDGET ANNEXE ZAC JAUDE OUEST II			
DEPENSES	3 031 000	200 000	3 231 000
RECETTES	0	3 231 000	3 231 000
EXCEDENT OU BESOIN DE FINANCEMENT	- 3 031 000	3 031 000	0
TOTAL TOUS BUDGETS			
DEPENSES	99 893 130	195 251 870	295 145 000
RECETTES	69 982 790	225 162 210	295 145 000
EXCEDENT OU BESOIN DE FINANCEMENT	- 29 910 340	29 910 340	0

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les crédits proposés en section de fonctionnement du projet de budget primitif 2013 s'élèvent à 225 162 210 € en recettes et à 195 251 870 € en dépenses (rappel budget primitif 2012 : 215 189 290 € en recettes et 188 742 670 € en dépenses ; rappel budget primitif 2011 : 211 219 880 € en recettes et 185 770 860 € en dépenses), la différence correspondant à l'autofinancement brut pour 29 910 340 € (26 446 620 € en 2012 et 25 449 020 € en 2011).

Compte tenu des montants votés au budget primitif 2012, rappelés ci-dessus, l'augmentation des recettes est de 4,6 % et celle des dépenses est de 3,4 %.

Les recettes de fonctionnement représentent 76,3 % de l'ensemble des recettes (74,4 % en 2012 et 75,2 % en 2011) tandis que les dépenses de fonctionnement représentent 66,2 % de l'ensemble des dépenses (65,3 % en 2012 et 66,1 % en 2011).

La répartition entre le budget principal et les budgets annexes est indiquée dans le tableau ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (en euros)	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT (R - D)
- 00 - BUDGET PRINCIPAL	190 626 670	170 774 860	19 851 810
- BUDGETS ANNEXES :			
. 01 - EAU	13 798 380	11 141 340	2 657 040
. 02 - ASSAINISSEMENT	14 261 210	11 261 920	2 999 290
. 06 - ESPACE GEORGES CONCHON	53 710	26 610	27 100
. 07 - CENTRE D'EXPOSITIONS VILLE	37 600	37 600	0
. 08 - COOP DE MAI	1 124 120	737 120	387 000
. 09 - BATIMENT RUE DES FRERES LUMIERE	0	0	0
. 10 - PARKING FONTGIEVE / BESSET	98 000	94 000	4 000
. 11 - CENTRE D'EXPOSITIONS	1 354 310	440 910	913 400
. 13 - AUTRES OPERATIONS	577 210	537 510	39 700
SOUS-TOTAL	**221 931 210**	**195 051 870**	**26 879 340**
- 14 - BUDGET ANNEXE ZAC JAUDE OUEST II	3 231 000	200 000	3 031 000
TOTAL TOUS BUDGETS	**225 162 210**	**195 251 870**	**29 910 340**

I - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement proposées sont de 225,2 M€ contre 215,2 M€ au budget primitif voté pour l'année 2012, soit une augmentation de 4,6 % (+ 1,9 % entre le BP 2011 et le BP 2012), classées en cinq grandes catégories :

- produits des services et du domaine,
- impôts et taxes,
- dotations communautaires,
- dotations, subventions et participations,
- autres recettes

Recettes de fonctionnement (en euros)	Budget principal	Budgets annexes hors Zac Jaude Ouest II	S/TOTAL	Budget annexe Zac Jaude Ouest II	TOTAL
Produits des services et du domaine	13 881 690	27 380 410	41 262 100	2 944 000	44 206 100
Impôts et taxes	94 364 950	0	94 364 950	0	94 364 950
Dotations communautaires	37 236 100	0	37 236 100	0	37 236 100
Dotations, subventions, participations	42 948 200	0	42 948 200	0	42 948 200
Autres recettes	2 195 730	3 924 130	6 119 860	287 000	6 406 860
TOTAUX	**190 626 670**	**31 304 540**	**221 931 210**	**3 231 000**	**225 162 210**

A titre de comparaison, les recettes de fonctionnement votées au budget primitif 2012 sont rappelées ci-dessous :

Recettes de fonctionnement (en euros)	Budget principal	Budgets annexes hors Zac Jaude Ouest II	S/TOTAL	Budget annexe Zac Jaude Ouest II	TOTAL
Produits des services et du domaine	13 381 140	25 953 900	39 335 040	0	39 335 040
Impôts et taxes	89 541 590	0	89 541 590	0	89 541 590
Dotations communautaires	37 236 100	0	37 236 100	0	37 236 100
Dotations, subventions, participations	43 094 680	0	43 094 680	0	43 094 680
Autres recettes	1 741 970	3 939 910	5 681 880	300 000	5 981 880
TOTAUX	**184 995 480**	**29 893 810**	**214 889 290**	**300 000**	**215 189 290**

• **Les produits des services et du domaine** sont estimés à 44,2 M€ et représentent 19,6 % des recettes de fonctionnement de la Commune (39,3 M€ soit 18,3 % au budget primitif 2012 et 38,1 M€ soit 18,1 % au budget primitif 2011). Ils correspondent pour une partie aux recettes liées à l'utilisation des équipements et services municipaux après application des tarifs votés et, pour une autre partie, à des remboursements de dépenses engagées par la Commune. Parmi ces produits, la vente d'eau et les redevances associées s'élèvent à près de 21,8 M€ (12,7 M€ sur le budget annexe Eau et 9,1 M€ sur le budget annexe Assainissement). Figure également dans cette rubrique une nouvelle tranche de cession des terrains de l'opération Carré Jaude II pour 2,9 M€. Les principales recettes du budget principal sont les suivantes :

- droits de stationnement sur la voie publique, y compris les parkings de la place du Premier Mai et de la rue Bonnabaud : 4,0 M€ (3,6 M€ en 2012),
- remboursement de frais par les budgets annexes Eau et assainissement : 3,2 M€ (3,2 M€ en 2012),
- produits des services culturels, sportifs et de loisirs : 1,7 M€ (1,7 M€ en 2012),
- produits des services d'accueil de la petite enfance : 1,1 M€ (1,2 M€ en 2012),
- produits des restaurants scolaires et des services périscolaires : 1,8 M€ (1,7 M€ en 2012).

• **Les impôts et taxes** : les recettes de cette rubrique sont proposées pour un montant de 94,4 M€, soit 41,9 % des recettes de fonctionnement (89,5 M€ au budget primitif 2012, soit 41,6 % des recettes de fonctionnement). Outre la fiscalité directe locale, les principales recettes sont les suivantes :

- droits de place : 0,9 M€ (0,7 M€ en 2012),
- taxe sur la consommation finale d'électricité : 2,4 M€ (2,4 M€ en 2012),
- taxe locale sur la publicité extérieure : 1,7 M€ (1,2 M€ en 2012),
- taxe additionnelle aux droits de mutation : 3,3 M€ (3,1 M€ en 2012).

Le produit de la fiscalité directe locale est attendu pour 85,006 M€, en augmentation de 3,989 M€ soit + 4,9 % par rapport au produit voté pour l'année précédente, hors rôles supplémentaires. Pour mémoire, le produit voté au budget primitif 2012 pour 81,094 M€ a été minoré de 0,077 M€ au budget supplémentaire 2012, ramenant le produit fiscal 2012 à 81,017 M€, en fonction des bases notifiées par la Direction Générale des Finances Publiques qui se sont avérées légèrement inférieures aux bases retenues pour l'élaboration du budget primitif 2012. Suite à l'émission des rôles d'imposition en septembre/octobre 2012, les bases nettes taxables de l'année 2012 se sont avérées bien supérieures à celles notifiées en début d'année, permettant d'obtenir un produit fiscal qui devrait être de l'ordre de 81,620 M€, produit supérieur à celui voté au budget 2012. Celui proposé pour 2013, en hausse de 3,386 M€ par rapport au produit perçu, est calculé selon les paramètres suivants :

- revalorisation forfaitaire des bases d'imposition : + 1,8 % ; ce taux était également de + 1,8 % pour les bases imposables en 2012 ; le produit supplémentaire correspondant est de 1,469 M€ ;

- de la prise en compte de bases nouvelles correspondant aux constructions entrant en phase d'imposition et des bases exonérées taxe foncière sur les propriétés bâties revenant à imposition en 2013 ; le produit fiscal attendu de ces bases est estimé à 0,410 M€ soit 0,5 % ;

- de la majoration des taux d'imposition de 1,8 % des trois taxes communales aboutissant à un produit supplémentaire de 1,507 M€.

La cotisation individuelle des contribuables ne sera impactée que par la revalorisation des bases et par la majoration des taux d'imposition.

Les éléments retenus pour l'élaboration du projet de budget primitif 2013 sont indiqués dans les tableaux ci-après :

EVOLUTION DES TAUX D'IMPOSITION

TAXES	Taux communal proposé 2013	Taux communal 2012	Evolution 2013 / 2012 en %
TAXE D'HABITATION	19,05	18,71	+ 1,8
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	23,61	23,19	+ 1,8
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	57,82	56,79	+ 1,8

EVOLUTION DES BASES D'IMPOSITION

TAXES	Bases estimées 2013	Bases définitives 2012	Evolution 2013 / 2012
TAXE D'HABITATION	197 744 400	193 298 507	+ 2,3
TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS	1 005 100	1 007 107	- 0,2
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	199 092 300	194 616 175	+ 2,3
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	239 300	235 116	+ 1,8

• **Les dotations communautaires** sont inscrites pour 37,2 M€, dont 33,9 M€ pour la dotation de compensation communautaire et 3,3 M€ pour la dotation de solidarité communautaire (37,2 M€ au budget primitif 2012 et au budget primitif 2011). Ces dotations représentent 16,5 % de l'ensemble des recettes de fonctionnement (17,3 % en 2012).

• **Les dotations, subventions et participations** sont inscrites pour 42,9 M€ (43,1 M€ au budget primitif 2012 et 44,2 M€ au budget primitif 2011), soit 19,1 % des recettes de fonctionnement (20,0 % en 2012), dont :

■ 27,4 M€ pour la Dotation Globale de Fonctionnement (28,0 M€ au budget primitif 2012), à nouveau en réduction de près de 0,6 M€ en fonction des dispositions contenues dans les lois de finances pour les années précédentes prévoyant, d'une part, le gel des dotations de base (population et superficie) et de la dotation de compensation de la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle et, d'autre part, une diminution de 6 % au maximum de la dotation de garantie et de 1,98 % de la dotation de compensation de la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle. Pour la commune de Clermont-Ferrand, ces deux dernières dotations sont proposées respectivement pour 8,867 M€ (9,433 M€ en 2012) et 0,519 M€ (0,530 M€ en 2012). Par rapport à la dotation globale de fonctionnement notifiée pour l'année 2012, la diminution est de 2,1 %, intervenant après celle constatée entre 2011 et 2012 pour 2,1 % et entre 2010 et 2011 pour 2,2 %, la perte de recettes étant de plus de 1,7 M€ sur les trois années,

■ 5,3 M€ pour la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS), montant supérieur de 1,7 % à celui perçu pour l'année 2012 (montant inscrit au BP 2012 : 5,1 M€ complété au BS 2012 pour 0,09 M€).

Parmi les autres dotations figurent :

■ 1,2 M€ pour la dotation générale de décentralisation (1,2 M€ en 2012),
■ 0,03 M€ pour la dotation spéciale instituteurs (0,03 M€ en 2012),
■ 4,2 M€ pour les compensations fiscales (4,3 M€ au budget primitif 2012) ; les diverses compensations fiscales sont détaillées ci-dessous :

- dotation unique de compensation de la taxe professionnelle : cette compensation est évaluée à 0,73 M€ ; elle remplace les compensations relatives à la taxe professionnelle pour réduction de la fraction imposable des salaires et pour l'allègement des bases, d'un montant de 0,87 M€ en 2012 et de 1,0 M€ en 2011,
- compensation des exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties : le montant proposé est de 0,83 M€ ; il était de 0,94 M€ au BP 2012,
- compensation des exonérations de taxe d'habitation : le montant proposé est de 2,54 M€ ; il était de 2,49 M€ au BP 2012,
- dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle : cette dotation a remplacé en 2011 la dotation versée antérieurement par le fonds départemental de taxe professionnelle ; elle est évaluée à 0,09 M€ et est complétée par une attribution du fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR), les ressources communales calculées après réforme de la taxe professionnelle étant inférieures à ce qu'elles étaient avant la réforme. Pour la Commune de Clermont-Ferrand, le calcul décrit a abouti à une dotation complémentaire de 0,15 M€, cette recette étant classée dans la catégorie des impôts et taxes (chapitre 73) plutôt que dans la catégorie des dotations (chapitre 74) en application de la nomenclature budgétaire.

■ 4,6 M€ pour les subventions et participations des divers organismes ou collectivités pour le fonctionnement des services municipaux (4,3 M€ au budget primitif 2012), la part la plus importante provenant de la Caisse d'Allocations Familiales pour le fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance (2,4 M€), les activités périscolaires (0,7 M€) et les activités de loisirs et d'animation (0,5 M€).

II – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement pour 2013 sont proposées pour 195,3 M€ (rappel budget primitif 2012 : 188,7 M€ ; rappel budget primitif 2011 : 185,8 M€), en hausse globale de près de 6,6 M€ soit 3,4 %, à rapprocher de l'évolution de + 1,6 % constatée entre 2011 et 2012 et de + 3,3 % entre 2010 et 2011.

L'évolution est de 3,2 % pour le budget principal (1,4 % en 2012), de 5,4 % pour les budgets annexes traditionnels (2,2 % en 2012), et non significative pour le budget annexe ZAC Jaude Ouest compte tenu de la modicité des sommes de référence (0,2 M€ en 2013 et 0,3 M€ en 2012).

La répartition, par catégorie, de ces dépenses est indiquée dans le tableau ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement (en euros)	Budget principal	Budgets annexes hors Zac Jaude Ouest II	S/TOTAL	Budget annexe Zac Jaude Ouest II	TOTAL
Charges à caractère général	37 698 790	12 498 590	50 197 380	200 000	50 397 380
Charges de personnel	100 790 310	4 567 170	105 357 480	0	105 357 480
Autres charges de gestion	20 236 400	401 510	20 637 910	0	20 637 910
Charges financières	7 800 000	2 270 700	10 070 700	0	10 070 700
Autres dépenses	4 249 360	4 539 040	8 788 400	0	8 788 400
TOTAUX	**170 774 860**	**24 277 010**	**195 051 870**	**200 000**	**195 251 870**

A titre de comparaison, les dépenses de fonctionnement votées au budget primitif 2012 sont rappelées ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement (en euros)	Budget principal	Budgets annexes hors Zac Jaude Ouest II	S/TOTAL	Budget annexe Zac Jaude Ouest II	TOTAL
Charges à caractère général	36 850 210	11 959 110	48 809 320	300 000	49 109 320
Charges de personnel	97 430 580	4 137 000	101 567 580	0	101 567 580
Autres charges de gestion	19 342 900	298 460	19 641 360	0	19 641 360
Charges financières	6 654 000	2 214 200	8 868 200	0	8 868 200
Autres dépenses	5 129 860	4 426 350	9 556 210	0	9 556 210
TOTAUX	**165 407 550**	**23 035 120**	**188 442 670**	**300 000**	**188 742 670**

• **Les charges à caractère général** sont estimées à 50,4 M€ pour le budget principal et les budgets annexes ; elles étaient de 49,1 M€ en 2012, de 48,4 M€ en 2011 et de 48,0 M€ en 2010, soit une progression globale de 2,6 %.

Les dépenses courantes nécessaires au fonctionnement de la collectivité sont évaluées, pour le budget principal, à 37,699 M€ contre 36,850 M€ en 2012, en augmentation de 0,849 M€ soit + 2,3 % par rapport au budget primitif précédent. Comme cela a été fait au cours des années précédentes, d'importants efforts ont permis de limiter l'évolution des dépenses courantes, un certain nombre de postes subissant à l'inverse une hausse conséquente, telles que les dépenses énergétiques : 6,014 M€ en 2013 contre 5,475 M€ au budget primitif 2012, soit + 9,8 %, ou les primes d'assurances : 0,655 M€ en 2013 contre 0,537 M€ au budget primitif 2012, soit + 22,0 %.

Les dépenses courantes de fonctionnement des budgets annexes (hors celui de la ZAC Jaude Ouest II) sont inscrites pour 12,499 M€ contre 11,959 M€ en 2012, en augmentation de 0,540 M€ soit + 4,5 %, l'augmentation provenant majoritairement de la redevance intercommunale d'assainissement facturée aux usagers pour le compte de Clermont-Communauté : 3,700 M€ en 2013 contre 3,100 M€ au budget primitif 2012, soit + 19,4 %,.

Enfin, le budget annexe ZAC Jaude Ouest II est doté d'une enveloppe de 0,2 M€ pour 2013 contre 0,3 M€ en 2012, pour financer les dernières dépenses liées au traitement des terres polluées.

• **Les dépenses de personnel** représentent 105,4 M€ contre 101,6 M€ au budget primitif 2012 et 100,4 M€ au budget primitif 2011, en augmentation globale de 3,7 % ; cette augmentation est de 3,4 % pour le budget principal et de 10,4 % pour les budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement.

Les dépenses de personnel du budget principal, d'un montant évalué à 100,790 M€, comportent :

- une enveloppe de 96,464 M€ pour les rémunérations et cotisations sociales, contre 93,120 M€ au BP 2012, en augmentation de 3,344 M€ soit + 3,6 %. Plusieurs phénomènes expliquent cette hausse importante :
 - financement de nouveaux projets de services ou de nouveaux équipements, tels que la Police Municipale (0,550 M€), l'Opéra Municipal (0,234 M€), l'unité de production culinaire Anatole France (0,098 M€) pour un total de 0,882 M€, dont une partie est couverte par transfert de crédits pour 0,588 M€,
 - augmentation de la cotisation pour retraite à verser à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) pour 0,601 M€,
 - mise en place d'une enveloppe pour la rémunération de jeunes en contrats d'avenir pour 0,538 M€, compensée par un remboursement partiel évalué à 0,295 M€

 Après neutralisation de ces phénomènes, l'évolution des dépenses de personnel à périmètre constant s'établit ainsi à 1,4 %.

- une enveloppe de 4,326 M€ pour les vacations, contre 4,311 M€ au BP 2012, en augmentation de 0,015 M€ soit + 0,3 %.

La valeur du point d'indice servant de base à la détermination des rémunérations des agents de la fonction publique nationale, hospitalière et territoriale étant toujours gelée au niveau atteint en 2010 par le Gouvernement, aucune somme n'est proposée pour la revalorisation des salaires correspondants.

• **Les charges de gestion courante** sont estimées à 20,6 M€ contre 19,6 M€ en 2012, soit une augmentation de 5,1 %. Cette rubrique comporte en particulier les subventions en faveur des associations pour 7,7 M€ (7,6 M€ en 2012 et 7,5 M€ en 2011) et la subvention au Centre Communal d'Action Sociale pour 8,8 M€ (8,6 M€ en 2012 et 8,2 M€ en 2011), en augmentation de 3,0 %. L'augmentation des dépenses de cette rubrique provient notamment de la transformation en contribution obligatoire de la provision inscrite au BP 2012 (0,6 M€) dans le cadre du contentieux pour l'enseignement catholique.

• **Les charges financières** représentent un montant de 10,1 M€, contre 8,9 M€ en 2012 et en 2011, l'augmentation résultant à la fois du contexte économique ayant des conséquences défavorables sur les marchés financiers et d'un recours à l'emprunt plus important (10,970 M€ en 2011 avec un report de 43,062 M€ en 2012 ; 18,037 M€ en 2010 ; 40,011 M€ en 2009) pour assurer le financement des programmes d'équipement conséquents des dernières années (pour mémoire : 56,2 M€ en 2011 ; 42,1 M€ en 2010 ; 61,3 M€ en 2009) ; le programme d'emprunt de l'année 2012 en cours de négociation pour 25 M€, dont l'encaissement effectif devrait se faire au plus tôt sur l'année 2013, ne génèrerait pas de charges d'intérêt en 2013. La gestion active de la dette permet cependant de limiter l'évolution des charges financières.

• **Les autres dépenses** sont évaluées à 8,8 M€ (9,6 M€ en 2012 et 8,9 M€ en 2011) et comportent essentiellement les lignes budgétaires suivantes :

- enveloppe pour dépenses imprévues, d'un montant de 1,0 M€ (1,0 M€ au budget primitif 2012 et 1,0 M€ au budget primitif 2011),

- prise en charge par le budget principal du besoin de financement des budgets annexes du Centre d'Expositions et des Congrès pour 1 279 310 € (1 400 010 € en 2012) et de la Coopérative de Mai pour 1 119 520 € (1 075 720 € en 2012), soit un total de 2 398 830 €, en diminution de 76 900 € par rapport au budget primitif 2012 (2 475 730 €). Ces subventions d'équilibre sont justifiées par les charges que la Ville doit supporter, en sa qualité de propriétaire des installations mises en affermage, en particulier les annuités des emprunts contractés pour la construction et la maintenance de ces équipements,

- subvention de 520 500 € allouée à l'exploitant de la Coopérative de Mai (507 500 € en 2012 et en 2011), l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable à ce budget annexe disposant que cette dépense doit être qualifiée de subvention exceptionnelle d'équilibre et, de ce fait, classée dans la catégorie des autres dépenses,

- reversement à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne du produit des redevances perçues auprès des usagers pour pollution de l'eau : 2,1 M€ (montant identique à celui du BP 2012) et pour modernisation des réseaux de collecte : 1,6 M€ (1,5 M€ au BP 2012), soit un total de 3,7 M€ contre 3,6 M€ au budget primitif 2012.

La diminution des dépenses de cette rubrique provient essentiellement de la suppression de la provision inscrite au BP 2012 (0,6 M€) dans le cadre du contentieux pour l'enseignement catholique, cette dépense étant dorénavant intégrée dans le forfait à verser aux organismes de gestion de cet enseignement.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les crédits proposés dans la section d'investissement du projet de budget primitif 2013 s'élèvent à 69 982 790 € en recettes et à 99 893 130 € en dépenses. Ainsi que cela a été mentionné lors de l'examen de la section de fonctionnement, la différence entre les recettes et les dépenses correspond à l'autofinancement brut pour 29 910 340 € (26 446 620 € au BP 2012 et 25 449 020 € au BP 2011).

Pour mémoire, les crédits votés au budget primitif 2012 étaient de 74 150 710 € en recettes et de 100 597 330 € en dépenses ; ceux votés au budget primitif 2011 étaient de 69 830 120 € en recettes et de 95 279 140 € en dépenses.

Les recettes d'investissement représentent 23,7 % de l'ensemble des recettes (25,6 % en 2012 et 24,8 % en 2011) tandis que les dépenses d'investissement représentent 33,8 % de l'ensemble des dépenses (34,7 % en 2012 et 33,9 % en 2011).

La répartition des dépenses et des recettes entre le budget principal et les budgets annexes est indiquée dans le tableau ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT (en euros)	RECETTES hors autofinancement	RESULTAT FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RESULTAT (R - D)
- 00 - BUDGET PRINCIPAL	53 950 370	19 851 810	73 802 180	0
- BUDGETS ANNEXES :				
. 01 - EAU	6 337 060	2 657 040	8 994 100	0
. 02 - ASSAINISSEMENT	8 761 210	2 999 290	11 760 500	0
. 06 - ESPACE GEORGES CONCHON	0	27 100	27 100	0
. 07 - CENTRE D'EXPOSITIONS VILLE	0	0	0	0
. 08 - COOP DE MAI	50 000	387 000	437 000	0
. 09 - BATIMENT RUE DES FRERES LUMIERE	0	0	0	0
. 10 - PARKING FONTGIEVE / BESSET	0	4 000	4 000	0
. 11 - CENTRE D'EXPOSITIONS	164 600	913 400	1 078 000	0
. 13 - AUTRES OPERATIONS	719 550	39 700	759 250	0
SOUS-TOTAL	**69 982 790**	**26 879 340**	**96 862 130**	**0**
- 14 - BUDGET ANNEXE ZAC JAUDE OUEST II	0	3 031 000	3 031 000	0
TOTAL TOUS BUDGETS	**69 982 790**	**29 910 340**	**99 893 130**	**0**

I - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement sont proposées pour un montant de 99,9 M€ (100,6 M€ au BP 2012), en légère diminution (0,7 M€, soit - 0,7 %).

Les dépenses sont ventilées en cinq rubriques détaillées dans le tableau ci-dessous :

Dépenses d'investissement (en euros)	Budget principal	Budgets annexes hors Zac Jaude Ouest II	S/TOTAL	Budget annexe Zac Jaude Ouest II	TOTAL
Immobilisations incorporelles et corporelles (frais d'études, d'insertion et acquisitions)	11 522 700	257 900	11 780 600	0	11 780 600
Immobilisations en cours (travaux)	36 506 730	15 573 550	52 080 280	961 000	53 041 280
Opérations sous mandat	45 000	0	45 000	0	45 000
Emprunts et dettes assimilées	23 048 250	7 228 500	30 276 750	2 070 000	32 346 750
Autres dépenses	2 679 500	0	2 679 500	0	2 679 500
TOTAUX	**73 802 180**	**23 059 950**	**96 862 130**	**3 031 000**	**99 893 130**

A titre de comparaison, les dépenses d'investissement votées au budget primitif 2012 sont rappelées ci-dessous :

Dépenses d'investissement (en euros)	Budget principal	Budgets annexes hors Zac Jaude Ouest II	S/TOTAL	Budget annexe Zac Jaude Ouest II	TOTAL
Immobilisations incorporelles et corporelles (frais d'études, d'insertion et acquisitions)	12 444 710	2 606 900	15 051 610	0	15 051 610
Immobilisations en cours (travaux)	38 248 060	12 744 150	50 992 210	0	50 992 210
Opérations sous mandat	100 000	0	100 000	0	100 000
Emprunts et dettes assimilées	24 519 890	7 289 120	31 809 010	0	31 809 010
Autres dépenses	2 644 500	0	2 644 500	0	2 644 500
TOTAUX	**77 957 160**	**22 640 170**	**100 597 330**	**0**	**100 597 330**

Les cinq rubriques présentées ci-dessus sont elles-mêmes regroupées en trois grandes catégories : : les dépenses financières et autres dépenses, les dépenses d'équipement et les opérations sous mandat.

• **Les dépenses financières et autres dépenses,** pour un total de 35,0 M€ (34,5 M€ en 2012 ; 28,5 M€ en 2011 et 27,8 M€ en 2010), dont :

- 15,8 M€ pour le remboursement du capital des emprunts et des autres dettes (15,3 M€ en 2012),
- 14,4 M€ d'emprunt/ligne de trésorerie (16,5 M€ en 2012), cette opération étant inscrite en dépenses et en recettes,
- 2,6 M€ pour la participation annuelle à verser à l'Etablissement Public Foncier (EPF-SMAF) pour le remboursement des acquisitions immobilières déléguées par la Commune (2,6 M€ en 2012) ;

• **Les dépenses d'équipement** : il s'agit des subventions d'équipement versées par la Commune, des frais d'études et honoraires, des frais d'insertion des avis d'appels d'offres, des acquisitions immobilières et mobilières et des travaux, d'un montant global de 64,8 M€ (66,0 M€ en 2012 ; 66,8 M€ en 2011 et 61,2 M€ en 2010), dont 48,0 M€ pour le budget principal (50,7 M€ au budget primitif 2012) et 14,9 M€ pour les budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement (14,8 M€ au budget primitif 2012). Il convient de signaler que les dépenses d'équipement relatives à l'année 2013 sont en réalité de 60,4 M€ hors réinscription des crédits inscrits au budget 2012 qui ont fait l'objet d'une annulation lors de la décision modificative n° 2 votée le 16 novembre dernier, pour un montant de 4,4 M€, à comparer à la situation constatée au budget primitif 2012 avec un montant de dépenses d'équipement de 57,1 M€ hors réinscription des crédits annulés en décision modificative pour 8,9 M€.

Afin de répondre, d'une part, à la demande d'un certain nombre d'entre vous, d'autre part, aux observations de la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport d'observations définitives du 6 octobre 2011 communiqué lors de la séance du Conseil Municipal du 4 novembre 2011, une étude sur la procédure de gestion des dépenses d'équipement en autorisations de programme et crédits de paiement a été menée en 2012 et devrait faire l'objet d'une proposition de mise en place au cours du premier semestre 2013 à l'occasion du lancement de la préparation du budget primitif 2014.

• **Les opérations sous mandat** réalisées par la Commune pour le compte de tiers pour 0,05 M€ (0,1 M€ en 2012 ; 0,03 M€ en 2011 et 0,27 M€ en 2010).

Toutes les opérations proposées au budget primitif 2013 sont détaillées dans le programme d'investissement transmis en document annexe, quelques-unes d'entre-elles étant mentionnées ci-après.

Les dépenses d'équipement budgétées secteur par secteur sont de :

◆ ***Budget principal*** :

- *Fonction 0 – Services généraux et vie associative* : 6,3 M€, soit 9,7 % des dépenses d'équipement,
- *Fonction 1 – Sécurité et salubrité publiques* : 0,02 M€, soit 0,03 % des dépenses d'équipement,
- *Fonction 2 – Enseignement et formation* : 5,6 M€, soit 8,6 % des dépenses d'équipement,

- *Fonction 3 – Culture* : 9,0 M€, soit 13,8 % des dépenses d'équipement,
- *Fonction 4 – Sport et jeunesse* : 2,8 M€, soit 4,3 % des dépenses d'équipement,
- *Fonction 5 – Interventions sociales et santé* : 6,8 K€, soit 0,01 % des dépenses d'équipement,
- *Fonction 6 – Famille* : 1,3 M€, soit 2,0 % des dépenses d'équipement,
- *Fonction 7 – Logement* : 0,2 M€, soit 0,3 % des dépenses d'équipement,
- *Fonction 8 – Aménagement et services urbains, environnement* : 22,5 M€, soit 34,6 % des dépenses d'équipement,
- *Fonction 9 – Action économique* : 0,5 M€, soit 0,8 % des dépenses d'équipement.

◆ ***Budgets annexes de l'Assainissement et de l'Eau*** :

Les dépenses budgétées sont de 7,8 M€ sur le budget annexe de l'Eau et de 7,1 M€ sur le budget annexe de l'Assainissement, soit un total de 14,9 M€ représentant 23,0 % de l'ensemble des dépenses d'équipement.

◆ ***Autres budgets annexes*** :

Les dépenses d'équipement enregistrées sur les budgets annexes Espace Georges Conchon, Coopérative de Mai, Parking Fontgiève/Besset, Centre d'Expositions et des Congrès, Autres opérations assujetties à la TVA et ZAC Jaude Ouest II sont de 1,9 M€ soit 2,9 % de l'ensemble des dépenses d'équipement de la Ville.

Les dépenses les plus importantes à réaliser au cours de l'année 2013 sont les suivantes :

⇨ honoraires et travaux pour l'achèvement de la réhabilitation de l'Opéra Municipal : 4,296 M€

⇨ début des travaux de construction de la nouvelle usine de traitement de l'eau sur le site de l'Usine Elevatoire à Cournon : 4,000 M€

⇨ aménagement des espaces publics périphériques au Grand Carré de Jaude : 2,653 M€

⇨ aménagement des accès à la zone d'activités des Gravanches pour l'implantation de la société Ikea : 2,209 M€

⇨ aménagement du Pôle d'Echange Intermodal de la Gare : 2,195 M€

⇨ construction de la maternelle Daniel Fousson : 2,059 M€

⇨ requalification de la place des Droits de l'Homme : 1,630 M€

⇨ poursuite des fouilles archéologiques et lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la Scène Nationale : 1,467 M€

⇨ travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement dans le quartier de la Gauthière : 1,230 M€

⇨ travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement rue de la Rotonde : 1,000 M€

⇨ début de la reconstruction de la crèche Barbecot : 1,000 M€

⇨ aménagement des locaux du site de la Diode pour l'installation de la Maison des Jeux : 0,984 M€

⇨ réaménagement des satellites Victor Hugo, Jean Jaurès et Jean Moulin suite à la mise en service en septembre dernier de l'unité de production culinaire Anatole France : 0,978 M€

⇨ rénovation de l'Eglise Saint-Eutrope : 0,885 M€

⇨ rénovation de la salle Gaillard : 0,867 M€

⇨ construction de vestiaires et aménagement d'un terrain de sport sur le site de l'Oasis dans le Parc de la Fraternité : 0,832 M€

⇨ réaménagement de la rue du Solayer entre la rue du Torpilleur Sirocco et le boulevard Etienne Clémentel : 0,742 M€

⇨ rénovation des façades du Marché Saint-Pierre : 0,715 M€

⇨ travaux sur le réseau d'assainissement du boulevard Etienne Clémentel entre la rue Sous les Vignes et la rue du Docteur Bousquet : 0,700 M€

⇨ réaménagement de l'avenue Charras entre l'avenue de l'Union Soviétique et la rue Jeanne d'Arc : 0,590 M€

⇨ rénovation et sécurisation des passerelles Torpilleur Sirocco et Hauts de Chanturgue : 0,520 M€

⇨ lancement de la construction de la Maison de Quartier de la Gauthière : 0,500 M€.

A ces opérations s'ajoutent les enveloppes annuelles affectées par exemple à la rénovation de chaussées et trottoirs dans divers quartiers de la ville (3,250 M€), à la rénovation et amélioration des groupes scolaires et des restaurants scolaires (2,531 M€), à l'acquisition de matériel de nettoiement (0,500 M€).

II – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont proposées pour 70,0 M€ (74,2 M€ en 2012 ; 69,8 M€ en 2011 ; 62,4 M€ en 2010), dont 54,0 M€ pour le budget principal (58,4 M€ en 2012) et 16,0 M€ pour les budgets annexes (15,8 M€ en 2012).

L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement complète les recettes de la section d'investissement ; son montant est indiqué dans le tableau ci-dessous : 29,9 M€ (26,4 M€ en 2012).

Ces recettes sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Recettes d'investissement (en euros)	Budget principal	Budgets annexes hors Zac Jaude Ouest II	S/TOTAL	Budget annexe Zac Jaude Ouest II	TOTAL
Dotations et subventions d'équipement	15 410 520	0	15 410 520	0	15 410 520
Emprunts et dettes assimilées	32 982 750	15 995 820	48 978 570	0	48 978 570
Autres recettes	5 512 100	36 600	5 548 700	0	5 548 700
Opérations sous mandat	45 000	0	45 000	0	45 000
TOTAUX DES RECETTES HORS AUTOFINANCEMENT	**53 950 370**	**16 032 420**	**69 982 790**	**0**	**69 982 790**
Autofinancement	19 851 810	7 027 530	26 879 340	3 031 000	29 910 340
TOTAUX	**73 802 180**	**23 059 950**	**96 862 130**	**3 031 000**	**99 893 130**

A titre de comparaison, les recettes d'investissement votées au budget primitif 2012 sont rappelées ci-dessous :

Recettes d'investissement (en euros)	Budget principal	Budgets annexes hors Zac Jaude Ouest II	S/TOTAL	Budget annexe Zac Jaude Ouest II	TOTAL
Dotations et subventions d'équipement	14 172 130	0	14 172 130	0	14 172 130
Emprunts et dettes assimilées	39 942 100	15 397 810	55 339 910	0	55 339 910
Autres recettes	4 155 000	383 670	4 538 670	0	4 538 670
Opérations sous mandat	100 000	0	100 000	0	100 000
TOTAUX DES RECETTES HORS AUTOFINANCEMENT	**58 369 230**	**15 781 480**	**74 150 710**	**0**	**74 150 710**
Autofinancement	19 587 930	6 858 690	26 446 620	0	26 446 620
TOTAUX	**77 957 160**	**22 640 170**	**100 597 330**	**0**	**100 597 330**

• **Les dotations et subventions d'équipement** sont évaluées à 15,4 M€ (14,2 M€ en 2012 ; 9,9 M€ en 2011 ; 11,2 M€ en 2010) dont :

• le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour 5,1 M€ (5,0 M€ en 2012), la dotation estimée pour 2013 étant calculée sur la base des dépenses éligibles qui seront mandatées au cours de l'année 2012 ;

• la dotation de l'Etat au titre des amendes de police pour 2,8 M€ (2,8 M€ en 2012) ;

• les subventions d'équipement attendues pour le financement de projets communaux pour 5,7 M€ (4,8 M€ en 2012), provenant de l'Etat pour 1,1 M€ (1,7 M€ en 2012), de la Région Auvergne pour 1,7 M€ (2,3 M€ en 2012), du Département du Puy-de-Dôme pour 0,9 M€ (0,4 M€ en 2012), de Clermont-Communauté pour 0,1 M€, de la Communauté Européenne pour 0,1 M€ et de divers partenaires pour 1,8 M€ (0,4 M€ en 2012), essentiellement dans le cadre des opérations d'aménagement ou de rénovation urbaine, pour la création du Pôle d'Echange Intermodal de la Gare et pour l'opération de centralisation de l'éclairage public ;

• les taxes d'urbanisme pour 1,8 M€ (1,6 M€ en 2012).

• **Les emprunts et dettes assimilées** : compte tenu du montant des recettes de la section d'investissement et de l'autofinancement provenant de la section de fonctionnement, le montant nécessaire à la couverture des dépenses de la section d'investissement est de 49,0 M€. Pour mémoire, ces recettes s'élevaient à 55,3 M€ en 2012, à 55,6 M€ en 2011 et à 46,4 M€ en 2010. Le montant proposé pour 2013 se répartit de la manière suivante :

• 14,438 M€ pour le crédit long terme renouvelable (montant identique à celui prévu en dépenses cité précédemment), réparti entre le budget principal (12,160 M€) et le budget annexe Assainissement (2,278 M€) ; cette recette était de 16,472 M€ en 2012 ;

• 34,530 M€ pour l'emprunt d'équilibre ; cet emprunt était de 38,9 M€ au budget primitif 2012, de 45,0 M€ au budget primitif 2011 et de 37,2 M€ au budget primitif 2010.

L'affectation de l'emprunt proposé pour 2013 est la suivante :

- 20,820 M€ pour le budget principal (25,928 M€ en 2012 et 33,124 M€ en 2011),
- 6,333 M€ pour le budget annexe Eau (6,848 M€ en 2012 et 4,116 M€ en 2011),
- 6,483 M€ pour le budget annexe Assainissement (5,628 M€ en 2012 et 7,325 M€ en 2011),
- 0,893 M€ pour les autres budgets annexes (0,453 M€ en 2012 et 0,432 M€ en 2011).

Comme chaque année, le volume d'emprunt sera ajusté lors de l'examen du budget supplémentaire 2013 par l'affectation d'une partie, au minimum de 4,0 M€ (5,0 M€ au BP 2012), des résultats dégagés au compte administratif 2012.

• **Les autres recettes** sont évaluées à 5,5 M€ (4,5 M€ en 2012), correspondant au produit des cessions de biens immobiliers et mobiliers (3,4 M€) et au remboursement par le budget annexe de la ZAC Jaude Ouest II d'une nouvelle tranche de l'avance allouée par le budget principal (2,1 M€).

L'AUTOFINANCEMENT

Afin de dégager un autofinancement à reprendre en section d'investissement pour limiter le recours à l'emprunt, les recettes de fonctionnement doivent être supérieures aux dépenses de fonctionnement. Compte tenu des propositions présentées par l'ensemble des services municipaux et des arbitrages effectués lors des conférences budgétaires et à l'issue du débat d'orientations budgétaires du 16 novembre 2012, l'autofinancement brut ressort à 29,9 M€, pour l'ensemble des budgets de la collectivité, dont 3,0 M€ pour le budget annexe ZAC Jaude Ouest II, soit 26,9 M€ pour le budget principal et les budgets annexes traditionnels. Il était de 26,4 M€ au budget primitif 2012, de 25,4 M€ au budget primitif 2011 et de 26,8 M€ au budget primitif 2010. L'autofinancement brut est de 19,9 M€ pour le budget principal (il était de 19,6 M€ en 2012, de 19,0 M€ en 2011 et de 18,4 M€ en 2010).

SECTION DE FONCTIONNEMENT AUTOFINANCEMENT (en euros)	RESULTAT 2013 (R - D)	RAPPEL RESULTAT BP 2012	ECART 2013 - 2012
- 00 - BUDGET PRINCIPAL	19 851 810	19 587 930	263 880
- BUDGETS ANNEXES :			
. 01 - EAU	2 657 040	2 573 670	83 370
. 02 - ASSAINISSEMENT	2 999 290	2 858 820	140 470
. 06 - ESPACE GEORGES CONCHON	27 100	27 000	100
. 07 - CENTRE D'EXPOSITIONS VILLE	0	0	0
. 08 - COOP DE MAI	387 000	370 000	17 000
. 09 - BATIMENT RUE DES FRERES LUMIERE	0	8 950	-8 950
. 10 - PARKING FONTGIEVE / BESSET	4 000	6 000	-2 000
. 11 - CENTRE D'EXPOSITIONS	913 400	901 400	12 000
. 13 - AUTRES OPERATIONS	39 700	112 850	-73 150
SOUS-TOTAL	**26 879 340**	**26 446 620**	**432 720**
- 14 - BUDGET ANNEXE ZAC JAUDE OUEST II	3 031 000	0	3 031 000
TOTAL TOUS BUDGETS	**29 910 340**	**26 446 620**	**3 463 720**

L'excédent dégagé sur la section de fonctionnement de chacun des budgets de la collectivité doit assurer en priorité la couverture du remboursement du capital de la dette ; en cas d'insuffisance, il peut être complété par les ressources propres de la section d'investissement, comme c'est le cas pour le budget annexe du Centres d'Expositions et des Congrès.

Le tableau ci-dessous montre les moyens de financement disponibles pour les dépenses d'équipement après couverture du capital, pour le budget principal et chacun des budgets annexes. Le résultat global dégagé sur la section de fonctionnement de 29,9 M€ couvre le remboursement du capital (18,8 M€) et laisse un solde disponible de 14,1 M€ pour l'ensemble des budgets.

En ce qui concerne plus particulièrement le budget principal, l'autofinancement net ressortant du projet de budget primitif 2013 est de 9,0 M€, soit un niveau très proche de celui voté au budget primitif 2012.

SECTION DE FONCTIONNEMENT AUTOFINANCEMENT (en euros)	RESULTAT 2013 (R - D)	REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	AUTOFINANCEMENT NET
- 00 - BUDGET PRINCIPAL	19 851 810	10 885 500	8 966 310
- BUDGETS ANNEXES :			
. 01 - EAU	2 657 040	1 196 000	1 461 040
. 02 - ASSAINISSEMENT	2 999 290	2 375 000	624 290
. 06 - ESPACE GEORGES CONCHON	27 100	0	27 100
. 07 - CENTRE D'EXPOSITIONS VILLE	0	0	0
. 08 - COOP DE MAI	387 000	387 000	0
. 09 - BATIMENT RUE DES FRERES LUMIERE	0	0	0
. 10 - PARKING FONTGIEVE / BESSET	4 000	0	4 000
. 11 - CENTRE D'EXPOSITIONS	913 400	947 000	-33 600
. 13 - AUTRES OPERATIONS	39 700	36 500	3 200
SOUS-TOTAL	**26 879 340**	**15 827 000**	**11 052 340**
- 14 - BUDGET ANNEXE ZAC JAUDE OUEST II	3 031 000	0	3 031 000
TOTAL TOUS BUDGETS	**29 910 340**	**15 827 000**	**14 083 340**

Comme nous le pratiquons chaque année, il vous est proposé d'adopter un certain nombre de dispositions nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité :

- autoriser le remboursement aux frais réels des frais de déplacement des intervenants extérieurs,

- reconduire les modalités d'application du régime indemnitaire définies par délibération du 13 décembre 1991, conformément aux articles 88 et 111 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 81-875 du 6 septembre 1991,

- reconduire les dispositions adoptées par délibération du Conseil Municipal du 30 mars 1992, relatives aux indemnités de fonctions des élus municipaux, le montant de l'enveloppe étant calculé selon les termes de la loi n° 92-108 du 3 février 1992 (détail des calculs joint en annexes n° 1 et 2),

- souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 13 M€, en complément du produit de type "crédit long terme renouvelable" dans le cadre du dispositif de gestion de trésorerie.

Au terme de cet exposé, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'adopter le projet de budget primitif 2013 tel qu'il vous a été présenté, complété des états annexes et des tarifs applicables en 2013.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 21 décembre 2012

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation, l'Adjoint

Alain BARDOT

PREFECTURE DU PUY-DE-DOME

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS BUDGETAIRES VALANT ACCUSE DE RECEPTION

A ETABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

Collectivité : COMMUNE DE CLERMONT-FERRAND

Date d'envoi : 27 DEC. 2012

NATURE DES DOCUMENTS	DOCUMENTS TRANSMIS (à renseigner par la collectivité)												
	Principal (00)	Eau (01)	Assainis--sement (02)		Espace Georges Conchon (06)	Centre d' Expos et de Congrès (Ville) (07)	Coop de Mai (08)		Parking Fontgiève /Besset (10)	Centre d' Expos et de Congrès (11)	Autres activités assujetties à TVA (13)	ZAC Jaude Ouest II (14)	
COMPTE ADMINISTRATIF													
Délibération d'approbation du Compte administratif													
Délibération d'affectation des résultats													
Etats des restes à réaliser													
COMPTE DE GESTION													
Délibération d'approbation du compte de gestion													
BUDGET PRIMITIF 2013	X	X	X		X	X	X		X	X	X	X	
Délibération d'approbation du BP 2013 du 20/12/2012	X	X	X		X	X	X		X	X	X	X	
BUDGET SUPPLEMENTAIRE													
Délibération d'approbation du Budget supplémentaire													
DECISION MODIFICATIVE EXERCICE ...													
Délibération d'approbation de la DM n° ...													
DATE DE RECEPTION EN PREFECTURE (cadre réservé aux services)													

Cachet de la commune et signature du maire :
Pour le Maire et par délégation, l'Adjoint,

Alain BARDOT

Cachet de réception Préfecture ou Sous-Préfecture

27 DEC. 2012

INDEMNITES DES ELUS

Enveloppe budgétaire annuelle

Loi 92-108 du 03.02.1992

Barème des traitements au **1ER JUILLET 2010**

1°) Maire 145 % de l'indice brut 1015 – N.M. 821

$\frac{45\,617 \times 145}{100}$ = **66 145**

+ 25 % Ville Chef –lieu **16 536**

82 681

2°) Adjoint 66 % de l'indice brut 1015 – N.M. 821

$\frac{45\,617 \times 66}{100}$ = **30 108**

soit pour l'ensemble des adjoints

30 108 x 17 = **511 836**

MONTANT TOTAL DE L'ENVELOPPE

82 681 + 511 836 = **594 517**

BP 2013 – ANNEXE N° 2

REPARTITION DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE

Indemnités versées aux élus notamment dans le cadre de l'enveloppe budgétaire.

Application de la Loi du 3 février 1992.

QUALITE	MONTANT ANNUEL BRUT INDIVIDUEL	NOMBRE DE PERSONNES CONCERNEES	MONTANT ANNUEL BRUT GLOBAL
MAIRE	75 193	*1*	75 192
Adjoints	20 974	*16*	335 593
Conseillers Délégués	10 487 - 2 737 --------- 7 750	*21*	162 750
TOTAL DES INDEMNITES DES ELUS			573 535
Conseillers Municipaux ***6 % de l'indice brut 1015 N.M. 821***	2 737	*38*	104 006
TOTAL DES INDEMNITES DES ELUS			**677 541**

BUDGET PRIMITIF 2013

TARIFS

- ABONNEMENTS AUX MAGAZINES MUNICIPAUX, VENTES D'OUVRAGES ET DIVERS PRODUITS 4
- ACTIVITES D'ANIMATION, JEUNESSE ET LOISIRS 5
- CONCESSIONS FUNERAIRES 6
- MODIFICATIONS DE VOIRIE, MOBILIERS URBAINS, SIGNALISATION ROUTIERE, REGULATION 7
- DESINFECTION, DESINSECTISATION ET DERATISATION 8
- DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 9
- EAU, ASSAINISSEMENT ET AUTRES PRODUITS 10
- ETABLISSEMENTS CULTURELS 11
- ETABLISSEMENTS SPORTIFS ET LOGISTIQUE 12
- FOURRIERE ANIMALE 13
- LOCATION DE SALLES MUNICIPALES, DECORATION FLORALE 14
- PARTICIPATION POUR NON-REALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT 15
- PARTICIPATIONS FAMILIALES DANS LES STRUCTURES DE PETITE ENFANCE 16
- PROPRETE DE L'ESPACE PUBLIC 17
- RESTAURATION SCOLAIRE 18
- STATIONNEMENT PARKINGS FONTGIEVE, PLACE DU PREMIER MAI ET BONNABAUD 19

Communication

TARIFS DES ABONNEMENTS AUX MAGAZINES "DEMAIN CLERMONT-FERRAND", "L'AGENDA DE DEMAIN CLERMONT-FERRAND", "PROGRAMME SAISON CULTURELLE", LA CARTE "LE CLUB DU MOIS", VENTE DES GUIDES "HISTOIRE DE RUES", DES MEDAILLES, DES CASSETTES VIDEO, DES DVD ET DES PHOTOS

La Ville met à disposition des Clermontois des plaquettes, publications, supports vidéo et DVD, etc., afin de leur réserver une qualité d'information sur l'actualité ou l'histoire de Clermont-Ferrand. Au fil de la saison culturelle et événementielle, la carte « Le club du Mois » permet par ailleurs à ses détenteurs de bénéficier de places gratuites de spectacle, grâce à de multiples partenariats.
Afin de tenir compte de l'évolution du coût de conception, de fabrication et de diffusion de ces différents supports, et pour ne pas faire supporter aux contribuables une majoration, il est nécessaire de réévaluer chaque année les tarifs de ces abonnements et divers supports.
Vous sont proposés, en accord avec votre commission, les tarifs suivants, applicables au 1er janvier 2013.

	PROPOSITIONS 2013
Magazine «Demain Clermont-Ferrand » (envois en France)	19,00
Magazine «Demain Clermont-Ferrand » (envois à l'Etranger, sauf Etats-Unis et Canada)	81,70
Magazine «Demain Clermont-Ferrand » (Etats-Unis et Canada)	102,30
Magazine «L'Agenda de Demain Clermont-Ferrand»	13,30
Magazine "Le Programme Saison Culturelle"	2,00
Carte «Le club du mois»	19,30
Guide «Histoire des rues»	5,00
Médaille	4,00
Cassette vidéo	16,60
DVD	20,50
Photo	83,90

Direction de l'Animation, de la Jeunesse et des Loisirs

TARIFS DES ACTIVITES DE LA DIRECTION DE L'ANIMATION DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS DU 1ER SEPTEMBRE 2013 AU 31 AOUT 2014

Vous voudrez bien trouver ci-après les tarifs applicables à la Direction de l'Animation de la Jeunesse et des Loisirs pour la période du 1er septembre 2013 au 31 août 2014.

1 - Accueil de loisirs (3-11 ans) des mercredis (tarif commun DAJL/DVSPE/DSL) et accueil de loisirs en direction des jeunes (12-15 ans)

Il est proposé :

♦ la création d'une tranche de Quotient Familial supplémentaire (de 900 à 1200 euros) dont le tarif est supérieur de 6,5 % par rapport à la tranche inférieure ;

♦ une augmentation de 5 % pour les tranches inférieures à ce nouveau Quotient Familial.

En effet, ces tarifs sont peu élevés et très éloignés de ceux pratiqués durant les vacances scolaires pour la même prestation.

2 - Accueil de loisirs durant les vacances scolaires

Il est proposé de ne pas augmenter le tarif appliqué pour les inscriptions des enfants ni pour celles des jeunes. Les familles connaissent des difficultés pour payer les factures des Accueils de Loisirs et il serait dommageable d'alourdir davantage le coût de ces prestations.

3 - Camps et séjours

Il est proposé une augmentation de 2,5 % et la création d'une tranche tarifaire pour les prix de journée inférieure à 40 euros, afin de mieux correspondre aux mini séjours en direction des jeunes organisés dans les quartiers.

4 - Location de salles

Il est proposé une reconduction de la gratuité pour les associations et une augmentation de 5 % pour les prêts aux particuliers, compte tenu des tarifs peu élevés.

5 - Activités techniques ponctuelles et stages

Ce tarif est appliqué aux stages de ski, de voile, de randonnée... et est identique à celui des accueils de loisirs durant les vacances scolaires. Il est proposé de maintenir les mêmes tarifs pour ne pas pénaliser les familles.

6 - Activités et sorties adultes

Il est proposé :

♦ une augmentation de 5 % pour les activités techniques ;

♦ la création d'un tarif "non imposable" pour les familles lors des sorties.

7 - Billetterie de spectacles

Ce tarif concerne principalement la programmation de spectacles pour enfants, "Graines de Spectacles", pour qui il est proposé une augmentation globale de 2,5 %.

8 - Accueils de groupes

Il est proposé :

♦ une augmentation de 2,5 % des principaux tarifs et notamment ceux concernant les accueils de groupes ou de classes de mer de plus de 2 jours ;

♦ le blocage de ceux de moins de 2 jours, beaucoup plus élevés que ceux pratiqués par la concurrence, notamment à Ker Netra ;

♦ la création d'une grille tarifaire pour les écoles fréquentant les structures pour des durées inférieures à 2 jours.

TARIFS
Du 1er SEPTEMBRE 2013 AU 31 AOUT 2014
ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT MERCREDIS
ECOLE DE LA RECRE
CENTRES MULTISPORTS
ATELIERS TECHNIQUES ANNUELS ENFANTS
3 - 11 ANS

TARIF NORMAL		1 activité	2 activités	Journée complète (3 activités ou +)
QF* supérieur à 300	MOIS	6,25 €	7,65 €	13,45 €
	ANNEE	62,50 €	76,50 €	134,50 €
QF* inférieur à 300	MOIS	4,35 €	5,40 €	9,35 €
	ANNEE	43,50 €	54,00 €	93,50 €
TARIF REDUIT CLERMONTOIS				
QF* supérieur à 1200 €	MOIS	4,35 €	5,40 €	9,35 €
	ANNEE	43,50 €	54,00 €	93,50 €
QF* de 900 à 1200 €	MOIS	4,10 €	5,10 €	8,85 €
	ANNEE	41,00 €	51,00 €	88,50 €
QF* de 609 à 900 €	MOIS	3,75 €	4,65 €	8,25 €
	ANNEE	37,50 €	46,50 €	82,50 €
QF* de 350 à 609 €	MOIS	3,40 €	4,25 €	7,55 €
	ANNEE	34,00 €	42,50 €	75,50 €
QF* de 300 à 350 €	MOIS	1,90 €	2,30 €	4,05 €
	ANNEE	19,00 €	23,00 €	40,50 €
QF* inférieur à 300 €	MOIS	1,10 €	1,30 €	2,15 €
	ANNEE	11,00 €	13,00 €	21,50 €

QF* : Quotient Familial

TARIFS DAJL
Du 1er SEPTEMBRE 2013 AU 31 AOUT 2014
SUPPLEMENTS ESCALADE
EMS
3 - 11 ANS

TARIF NORMAL		
Pas de prise en compte du QF*	Par séance	7,30 €
TARIF REDUIT CLERMONTOIS		
QF* supérieur à 1200 €	Par séance	5,45 €
QF* de 900 à 1200 €	Par séance	5,10 €
QF* de 609 à 900 €	Par séance	4,60 €
QF* de 350 à 609 €	Par séance	4,10 €
QF* de 300 à 350 €	Par séance	3,60 €
QF* inférieur à 300 €	Par séance	3,05 €

QF* : Quotient Familial

TARIFS DAJL
Du 1er SEPTEMBRE 2013 AU 31 AOÛT 2014
JEUNES

INTITULE	AGE	TARIFS	Renouvellement carte
CARTE CITEJEUNE *Carte réservée aux jeunes habitant, étudiant ou travaillant à Clermont-Fd.*	12 - 27 ans	Gratuite	1,00 €
TOURNOI MIX'SPORT	**3 € par joueur**		
ACTIVITE PASS' SPORT	**1 € par période de vacances**		

ACCUEIL JEUNES 15 - 20 ans	Quotient Familial inférieur à 1200 €	Quotient Familial supérieur à 1200 €
TARIF NORMAL *(par période)*	1,50 €	3,00 €
TARIF REDUIT CLERMONTOIS *(par période)*	1,00 €	2,00 €

MERCREDIS - SAMEDIS 12-15 ans
ATELIERS TECHNIQUES ANNUELS 12-17 ans

TARIF NORMAL		Mercredis ou Samedis ou 1 activité	Mercredis et Samedis ou 2 activités	Mercredis et Samedis ou 3 activités
QF supérieur à 300	MOIS	6,25 €	7,65 €	13,45 €
	ANNEE	62,50 €	76,50 €	134,50 €
QF inférieur à 300	MOIS	4,35 €	5,40 €	9,35 €
	ANNEE	43,50 €	54,00 €	93,50 €
TARIF REDUIT CLERMONTOIS				
QF* supérieur à 1200 €	MOIS	4,35 €	5,40 €	9,35 €
	ANNEE	43,50 €	54,00 €	93,50 €
QF* de 900 à 1200 €	MOIS	4,10 €	5,10 €	8,85 €
	ANNEE	41,00 €	51,00 €	88,50 €
QF* de 609 à 900 €	MOIS	3,75 €	4,65 €	8,25 €
	ANNEE	37,50 €	46,50 €	82,50 €
QF* de 350 à 609 €	MOIS	3,40 €	4,25 €	7,55 €
	ANNEE	34,00 €	42,50 €	75,50 €
QF* de 300 à 350 €	MOIS	1,90 €	2,30 €	4,05 €
	ANNEE	19,00 €	23,00 €	40,50 €
QF* inférieur à 300 €	MOIS	1,10 €	1,30 €	2,15 €
	ANNEE	11,00 €	13,00 €	21,50 €

SORTIES 15 - 20 ans	Prix de revient inférieur à 16 € par personne ex: piscine	Prix de revient supérieur à 16 € par personne ex: équitation
TARIF NORMAL	9,50 €	19,00 €
TARIF REDUIT CLERMONTOIS	6,65 €	13,30 €

MODALITES :

- le tarif clermontois est inférieur de 30% au tarif normal
- En cas de défection justifiée par un certificat médical une somme de 10% du montant des frais d'inscriptions sera retenue
- En cas de défection non justifiée avant le début de l'activité pas de remboursement
- Tout remboursement nécessitera une demande adressée par courrier.

TARIFS DAJL
Du 1er SEPTEMBRE 2013 AU 31 AOUT 2014
ACTIVITES TECHNIQUES PONCTUELLES et STAGES
ENFANTS - JEUNES

		Activités normales	Activités onéreuses
JOURNEE	**TARIF NORMAL**	22,60 €	33,90 €
	TARIF REDUIT CLERMONTOIS		
	QF supérieur à 900 €	15,80 €	23,70 €
	QF de 609 à 900 €	11,90 €	17,85 €
	QF de 350 à 609 €	6,70 €	10,05 €
	QF de 300 à 350 €	6,50 €	9,75 €
	QF inférieur à 300 €	4,70 €	7,05 €
1/2 JOURNEE	**TARIF NORMAL**	11,30 €	16,95 €
	TARIF REDUIT CLERMONTOIS		
	QF supérieur à 900 €	7,90 €	11,85 €
	QF de 609 à 900 €	5,95 €	8,95 €
	QF de 350 à 609 €	3,35 €	5,05 €
	QF de 300 à 350 €	3,25 €	4,90 €
	QF inférieur à 300 €	2,35 €	3,55 €

MODALITES :
- le tarif clermontois est inférieur de 30% au tarif normal
- Un acompte représentant 30% minimum de la somme totale sera versée lors de l'inscription
- Possibilité de règlements échelonnés après acceptation du Trésorier Municipal
- En cas de défection justifiée par un certificat médical et par courrier une somme de 10% du montant des frais d'inscriptions sera retenue
- En cas de défection non justifiée plus de 7 jours avant le début de l'activité, l'acompte de 30% ne sera pas remboursé
- En cas de défection non justifiée moins de 8 jours avant le début de l'activité pas de remboursement
- Tout remboursement nécessitera une demande adressée par courrier.

BP 2013 ANNEXE N° 5 - 7.

TARIFS
Du 1er SEPTEMBRE 2013 AU 31
ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT PRIMAIRE ET VACANCES SCOLAIRES : 3 à

	TARIF REDUIT														
	QF* supérieur à 900 € et pour les non allocataires			QF de 609 à 900 €			QF de 350 à 609 €			QF de 300 à 350 €			QF inférieur à 300 €		
	1er ENFANT	2e ENFANT	3e ENFANT	1er ENFANT	2e ENFANT	3e ENFANT	1er ENFANT	2e ENFANT	3e ENFANT	1er ENFANT	2e ENFANT	3e ENFANT	1er ENFANT	2e ENFANT	3e ENFANT
Forfait 5 journées**	79,00 €	69,50 €	55,50 €	59,50 €	51,50 €	39,50 €	39,50 €	33,50 €	24,00 €	32,50 €	23,50 €	14,50 €	23,50 €	14,00 €	12,00 €
Forfait 4 journées**	63,20 €	55,60 €	44,40 €	47,60 €	41,20 €	31,60 €	27,60 €	26,80 €	19,20 €	26,00 €	18,80 €	11,60 €	18,80 €	11,20 €	9,60 €
Forfait 3 journées**	47,40 €	41,70 €	33,30 €	35,70 €	30,90 €	23,70 €	20,70 €	20,10 €	14,40 €	19,50 €	14,10 €	8,70 €	14,10 €	8,40 €	7,20 €
Forfait 2 journées**	31,60 €	27,80 €	22,20 €	23,80 €	20,60 €	15,80 €	13,80 €	13,40 €	9,60 €	13,00 €	9,40 €	5,80 €	9,40 €	5,60 €	4,80 €
Forfait 1 journée**	15,80 €	13,90 €	11,10 €	11,90 €	10,30 €	7,90 €	6,90 €	6,70 €	4,80 €	6,50 €	4,70 €	2,90 €	4,70 €	2,80 €	2,40 €
Forfait 5 demi-journées	39,50 €	34,75 €	27,75 €	29,75 €	25,75 €	19,75 €	17,25 €	16,75 €	12,00 €	16,25 €	11,75 €	7,25 €	11,75 €	7,00 €	6,00 €
Forfait 4 demi-journées	31,60 €	27,80 €	22,20 €	23,80 €	20,60 €	15,80 €	13,80 €	13,40 €	9,60 €	13,00 €	9,40 €	5,80 €	9,40 €	5,60 €	4,80 €
Forfait 3 demi-journées	23,70 €	20,85 €	16,65 €	17,85 €	15,45 €	11,85 €	10,35 €	10,05 €	7,20 €	9,75 €	7,05 €	4,35 €	7,05 €	4,20 €	3,60 €
Forfait 2 demi-journées	15,80 €	13,90 €	11,10 €	11,90 €	10,30 €	7,90 €	6,90 €	6,70 €	4,80 €	6,50 €	4,70 €	2,90 €	4,70 €	2,80 €	2,40 €
Forfait 1 demi-journée	7,90 €	6,95 €	5,55 €	5,95 €	5,15 €	3,95 €	3,45 €	3,35 €	2,40 €	3,25 €	2,35 €	1,45 €	2,35 €	1,40 €	1,20 €

QF* Quotient Familial

Forfait X journées : ce forfait comprend le prix des repas ou les frais occasionnés par une sortie journée avec pique nique confectionné par les parents**

Modalités identiques au tarif normal

BP 2013 - ANNEXE N° 5 - S

TARIFS DAJL
Du 1er SEPTEMBRE 2013 AU 31 AOUT 2014
ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT PRIMAIRE ET MATERNEL
VACANCES SCOLAIRES : 12 à 15 ANS

	TARIF NORMAL	
	QF* supérieur à 300 € et pour les non allocataires	QF inférieur à 300 €
Forfait 5 journées**	113,00 €	23,50 €
Forfait 4 journées**	90,40 €	18,80 €
Forfait 3 journées**	67,80 €	14,10 €
Forfait 2 journées**	45,20 €	9,40 €
Forfait 1 journée**	22,60 €	4,70 €
Forfait 5 demi-journées	56,50 €	11,75 €
Forfait 4 demi-journées	45,20 €	9,40 €
Forfait 3 demi-journées	33,90 €	7,05 €
Forfait 2 demi-journées	22,60 €	4,70 €
Forfait 1 demi-journée	11,30 €	2,35 €

QF* Quotient Familial
Forfait X journées : ce forfait comprend le prix des repas ou les frais occasionnés par une sortie journée avec pique nique confectionné par les parents**

MODALITES :
- le tarif clermontois est inférieur de 30% au tarif normal
- Un acompte représentant 30% minimum de la somme totale sera versée lors de l'inscription
- Possibilité de règlements échelonnés après acceptation du Trésorier Municipal
- En cas de défection justifiée par un certificat médical et par courrier une somme de 10% du montant des frais d'inscriptions sera retenue
- En cas de défection non justifiée plus de 7 jours avant le début de l'activité, l'acompte de 30% ne sera pas remboursé
- En cas de défection non justifiée moins de 8 jours avant le début de l'activité pas de remboursement
- Tout remboursement nécessitera une demande adressée par courrier.

TARIFS DAJL
Du 1er SEPTEMBRE 2013 AU 31 AOUT 2014
ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT PRIMAIRE ET MATERNEL
VACANCES SCOLAIRES : 12 à 15 ANS

	TARIF REDUIT CLERMONTOIS				
	QF* supérieur à 900 € et pour les non allocataires	QF de 609 à 900 €	QF de 350 à 609 €	QF de 300 à 350 €	QF inférieur à 300 €
Forfait 5 journées**	55,50 €	39,50 €	24,00 €	14,50 €	12,00 €
Forfait 4 journées**	44,40 €	31,60 €	19,20 €	11,60 €	9,60 €
Forfait 3 journées**	33,30 €	23,70 €	14,40 €	8,70 €	7,20 €
Forfait 2 journées**	22,20 €	15,80 €	9,60 €	5,80 €	4,80 €
Forfait 1 journée**	11,10 €	7,90 €	4,80 €	2,90 €	2,40 €
Forfait 5 demi-journées	27,75 €	21,25 €	12,00 €	7,25 €	6,25 €
Forfait 4 demi-journées	22,20 €	17,00 €	9,60 €	5,80 €	5,00 €
Forfait 3 demi-journées	16,65 €	12,75 €	7,20 €	4,35 €	3,75 €
Forfait 2 demi-journées	11,10 €	8,50 €	4,80 €	2,90 €	2,50 €
Forfait 1 demi-journée	5,55 €	4,25 €	2,40 €	1,45 €	1,25 €

QF* Quotient Familial

Forfait X journées : ce forfait comprend le prix des repas ou les frais occasionnés par une sortie journée avec pique nique confectionné par les parents**

Modalités identiques au tarif normal

TARIFS DAJL
Du 1er SEPTEMBRE 2013 AU 31 AOUT 2014
CAMPS SEJOURS

	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT CLERMONTOIS
Prix de journée inférieur à 40 Euros	32,05 €	22,45 €
Prix de journée de 41 à 50 Euros	32,85 €	23,00 €
Prix de journée de 51 à 60 Euros	45,20 €	31,65 €
Prix de journée de 61à 70 Euros	51,10 €	35,80 €
Prix de journée de 71 à 80 Euros	60,60 €	42,40 €
Prix de journée de 81 à 90 Euros	70,70 €	49,50 €
Prix de journée de 91 à 100 Euros	80,50 €	56,35 €
Prix de journée supérieur à 101 Euros	91,30 €	63,90 €

MODALITES :
- le tarif clermontois est inférieur de 30% au tarif normal
- Un acompte représentant 30% minimum de la somme totale sera versée lors de l'inscription
- Possibilité de règlements échelonnés après acceptation du Trésorier Municipal
- En cas de défection justifiée par un certificat médical et par courrier une somme de 10% du montant des frais d'inscriptions sera retenue
- En cas de défection non justifiée plus de 7 jours avant le début de l'activité, l'acompte de 30% ne sera pas remboursé
- En cas de défection non justifiée moins de 8 jours avant le début de l'activité pas de remboursement
- Tout remboursement nécessitera une demande adressée par courrier.

TARIFS DAJL
Du 1er JANVIER 2013 AU 31 AOUT 2014
STUDIO D'ENREGISTREMENT CROIX DE NEYRAT

FORFAIT*	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT CLERMONTOIS
1 personne	129,00 €	90,00 €
2 personnes	258,00 €	180,00 €
3 personnes et plus	387,00 €	270,00 €

FORFAIT*
Un forfait se compose de 20 heures soit 10 heures d'enregistrement et 10 heures de mixage (en fonction du niveau) pour la réalisation d'un CD 2 titres.

TARIFS DAJL
Du 1er SEPTEMBRE 2013 AU 31 AOUT 2014
LOCATION DE SKI OU SURF

	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT CLERMONTOIS
LOCATION DE SKIS OU SURF (prix par séance)	7,20 €	5,05 €

Le tarif clermontois est inférieur de 30 % au tarif normal

TARIFS DAJL

Du 1er SEPTEMBRE 2013 AU 31 AOUT 2014

VENTE DE MATERIAUX POUR ACTIVITES TECHNIQUES

terre	prix coûtant
cartonnage	
encadrement	
vannerie,rotin	
lave émaillée	
mosaïque	
reliure	
infographie, photocopie	pour un format A4 : - 0,10 € en noir et blanc - 0,50 € en couleur
photo	25 € pour l'année
terre biscuitée *	4,5 € le kilo
terre émaillée *	8,5 € le kilo

* lorsque la terre n'est pas vendue crue au prix coûtant

TARIFS DAJL
Du 1er SEPTEMBRE 2013 au 31 AOUT 2014
BILLETTERIE DE SPECTACLE

TYPE	NOMBRE	TARIFS (selon coût du spectacle)
Individuel	1	25,00 €
		20,00 €
		19,00 €
		18,00 €
		17,00 €
		16,00 €
		15,00 €
		14,00 €
		13,00 €
		12,00 €
		11,00 €
		10,00 €
		9,00 €
		8,00 €
		7,70 €
		7,50 €
		7,00 €
		6,00 €
		5,70 €
		5,50 €
		5,00 €
		4,00 €
		3,00 €
		2,00 €
		1,50 €
		GRATUIT
Groupe	Clermontois par personne Scolaire	2,50 €
	Non clermontois par personne	5,00 €
Abonnement	3 spectacles	18,60 €
	5 spectacles	24,50 €

BP 2013 - ANNEXE N° 5 - 15

TARIFS D.A.J.L.
Du 1er SEPTEMBRE 2013 au 31 AOÛT 2014
ACCUEILS DE GROUPES

MOINS DE 2 NUITS		CLASSES DE DECOUVERTE		SORTIES SCOLAIRES Clermontoises JOURNEES	SEJOURS ET STAGES	
		Clermontois	Non Clermontois (>25%)		Clermontois	Non Clermontois (>25%)
JOURNEE COMPLETE	Enfants	30,30 €	37,90 €		36,00 €	45,00 €
	Adultes	30,30 €	37,90 €		39,65 €	49,55 €
PETIT DEJEUNER	Enfants	1,40 €	1,75 €		1,65 €	2,05 €
	Adultes	1,40 €	1,75 €		1,80 €	2,25 €
REPAS	Enfants	8,95 €	11,20 €	5,00 €	10,65 €	13,30 €
	Adultes	8,95 €	11,20 €	7,55 €	11,80 €	14,75 €
GOUTER	Ad. + Enf;	0,70 €	0,85 €	PRESTATION	0,80 €	1,00 €
NUITEE	Enfants	10,30 €	12,90 €	HORS SAC	12,25 €	15,35 €
	Adultes	10,30 €	12,90 €	GRATUITE	13,45 €	16,80 €

2 NUITS ET PLUS		CLASSES DE DECOUVERTE		STAGE DE FORMATION ANIMATEURS	SEJOURS ET STAGES	
		Clermontois	Non Clermontois (>25%)		Clermontois	Non Clermontois (>25%)
JOURNEE COMPLETE	Enfants	29,15 €	36,45 €		30,90 €	38,60 €
	Adultes	29,15 €	36,45 €	30,40 €	33,80 €	42,25 €
PETIT DEJEUNER	Enfants	1,35 €	1,70 €		1,50 €	1,90 €
	Adultes	1,35 €	1,70 €	1,50 €	1,65 €	2,05 €
REPAS	Enfants	8,60 €	10,75 €		9,10 €	11,35 €
	Adultes	8,60 €	10,75 €	9,00 €	10,00 €	12,50 €
GOUTER	Ad. + Enf;	0,70 €	0,85 €	0,70 €	0,80 €	1,00 €
NUITEE	Enfants	9,90 €	12,40 €		10,40 €	13,00 €
	Adultes	9,90 €	12,40 €	10,20 €	11,35 €	14,20 €

MODALITES :

- Ces tarifs ne s'appliquent qu'aux groupes ayant une identité juridique déclarée (associations, établissements scolaires, collectivités, etc..)
- Le tarif clermontois est accordé aux groupes dont le siège social est situé sur la commune indépendamment du domicile des individus qui le composent
- Pour les groupes d'enfants (jusqu'à 18 ans) une gratuité est accordée aux accompagnateurs dans la limite de 1 pour 10
- En cas d'annulation du fait de la commune de Clermont-Ferrand, l'intégralité des sommes versées sera remboursée
- En cas d'annulation du fait de l'utilisateur plus de 30 jours avant le début du séjour, 10% du montant total sera retenu.
- En cas d'annulation du fait de l'utilisateur moins de 30 jours avant le début du séjour, 30% du montant total sera retenu.
- En cas de diminution inférieure de 10% du nombre initial de participants, annoncée moins de 3 jours avant le début du séjour, le coût sera calculé en fonction du nombre réel de participants.
- En cas de diminution supérieur de 10% du nombre initial de participants, annoncée moins de 3 jours avant le début du séjour, le coût inclura un dédit égal à 50% du montant total des frais correspondant au nombre de participants en moins.

Direction des Services à la Population

TARIFS DES CONCESSIONS AU 1ER JANVIER 2013

1°) Concessions de terrains :

Le produit des concessions des terrains nus est versé à hauteur du tiers au Centre Communal d'Action Sociale. Le creusement et la construction d'un monument éventuel sont à la charge de l'acquéreur.

DUREE	Au m^2	Soit $3m^2$ (pour 3 places)	Le m^2 supplémentaire	Soit 6 m^2 (pour 6 places)	Le m^2 pour 1 cave-urnes
15 ans	103 €	309 €	135 €	714 €	203 €
30 ans	206 €	618 €	275 €	1443 €	405 €
50 ans	445 €	1335 €	632 €	3231 €	690 €

2°) Cases et Cave-urnes

Case du columbarium (2 à 3 urnes)

- 5 ans 132 €
- 15 ans 320 €
- 30 ans 435 €
- 50 ans 570 €

Cave-urnes (cave-urnes et terrain sont compris)

- 15 ans 660 €
- 30 ans 920 €
- 50 ans 1 600 €

3°) Autres tarifs :

Dépositoire

- Entrée 2,00 €
- par jour pendant les 2 premiers mois 3,00 €
- par mois au delà du second mois 106,00 €

Tout mois commencé est dû.

Tarifs des matériaux (pour réutilisation et valorisation des matériaux disponibles suite à la reprise de concession)

- Le caveau 225 €
- La pierre tombale 225 €
- La stèle 170 €
- L'entourage 170 €
- Les grilles 170 €

(Le cumul des éléments diminue le prix unitaire de 50 €).

Direction de l'Espace Public

TARIFS SIGNALISATION - VOIRIE

De nouveaux tarifs appliqués aux tiers sont proposés pour les modifications de voirie, la mise en place de signalisation horizontale – verticale et lumineuse.

Prestations du service Circulation – Stationnement - Lumière (signalisation horizontale et verticale – signalisation lumineuse). Les tarifs s'entendent fourniture et main d'œuvre comprise et répercutent la hausse des prix sur les nouveaux marchés.

Prestations mises en œuvre par le service Gestion et Maintenance pôle Entretien de Voirie (modifications de voirie et installation de mobiliers urbains).
Six tarifs forfaitaires sont retenus, concernant la fourniture et la pose de piquets, de barrières métalliques, de bordures pour îlots directionnels et anti-stationnement. Ils tiennent compte du dernier indice de référence TP08 connu qui donne une augmentation de 4,05%.

Pour les travaux particuliers de voirie, les coûts seront établis suivant les prix des marchés en cours et les montants réels dépensés par la Ville.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de fixer les tarifs 2013 conformément aux tableaux ci-joints qui seront annexés au rapport de présentation du budget.

TARIFS 2013
SIGNALISATION ROUTIERE HORIZONTALE ET VERTICALE et SIGNALISATION LUMINEUSE ET REGULATION
DATE D'APPLICATION : JANVIER 2013

DESIGNATION	U	Tarif 2013	Observation
Signalisation Horizontale			
Fourniture et application de peinture routière solvantée blanche ou jaune	M²	33,80 €	
Fourniture et application de peinture routière bi-composant blanche	M²	44,70 €	
Fourniture et mise en œuvre de résine a froid	M²	40,50 €	
Fourniture et mise en œuvre de bande collée blanche ou jaune	M²	76,40 €	
Fourniture et pose d'une dalle podotactile	U	58,50 €	
Fourniture et pose d'un sigle vélo, handicapé et autre	U	75,50 €	
Effaçage des marquages	M²	45,30 €	
Signalisation Verticale			
Panneau de signalisation simple	U	79,80 €	
Panneau de signalisation à dos fermé	U	153,30 €	
Panneau de signalisation traversant	U	267,00 €	
Fut de 3,20m	U	34,60 €	
Fut de 1,50m	U	17,30 €	
Fut traversant de 3,20m	U	222,90 €	
1 attache	U	3,00 €	
Plaque de rue	U	78,20 €	
Miroir méthacrylate	U	239,60 €	
Fourniture d'une balise	U	54,20 €	
Pose ou dépose de signalisation verticale (panneau, miroir, balise, plaque de rue)	U	55,50 €	
Signalisation Lumineuse et Régulation des Feux			
Données de comptage de circulation routière, prix par poste pour les 5 premiers postes	U	64,10	
Données de comptage de circulation routière, prix par poste pour les postes suivants	U	39,00	
Réfection d'une boucle de comptage	FORF	1025,00	

Les tarifs indiqués ci-dessus tiennent compte des prix de fourniture issus des nouveaux marchés ou des mises à jours des prix des marchés existants.
La main d'œuvre, une participation à l'entretien, des frais administratifs et de la prestation intellectuelle sont également inclus dans ces prix.

TARIFS 2013
MODIFICATIONS DE VOIRIE ET INSTALLATION DE MOBILIERS URBAINS A LA DEMANDE DE TIERS
DATE D'APPLICATION : JANVIER 2013

N°	DESIGNATION	U	Tarifs 2013
1	*Fourniture et pose de piquets métalliques fixes type sur revêtement sablé*	U	208,15
2	*Fourniture et pose de piquets métalliques fixes surbéton ou revêtement enrobé de bitume*	U	241,50
3	*Fourniture et pose de barrières métallique (longueur 2,00 m)*	U	520,30
4	*Fourniture et pose de barrières métallique (longueur 1,50 m)*	U	457,15
5	*Fourniture et pose de bordures pour îlots directionnels.*	U	78,15
6	*Fourniture et pose de bordures anti-stationnement.*	U	228,90

4,05 % correspond à l'augmentation du TP08 calculé avec le dernier indice connu

Direction des Services à la Population

Tarifs de désinfection, de désinsectisation, de dératisation applicables à compter du 1er janvier 2013

LOCAUX	2013
Désinfection/Désinsectisation	
☞ **par pièce**	**30 €**
☞ **par tranche de 20m²**	**17 €**
majoration	
☞ **déplacement (forfait urbain)**	***46 €***
Dératisation	
☞ **boîte et prestation**	***28 € 3 boîtes***
	8 € boîte supp.
déplacement (forfait urbain)	***46 €***

Direction des Services à la Population

TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU 1ER JANVIER 2013

DÉSIGNATION DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS	TARIFS 2013
DROITS DE VOIRIE	
Pour toute autorisation de voirie, frais de dossier.....	**20,50 €**
Frais de dossier, pour occupation sans titre de la voirie.....	**20,50 €**
Alignement et nivellement pour clôture ou façade de bâtiment. Le mètre linéaire/an..... Exonération des droits pour les personnes qui cèdent gratuitement du terrain	**3,90 €**
Redevance pour un ouvrage durable sur le domaine public : aérien, au sol ou souterrain. L'unité/an	**35,00 €**
Ecussons, panneaux, attributs, plaques professionnelles et autres objets servant d'enseignes, cadres portatifs de moins de 10 cm d'épaisseur, le m²/an.....	**16,00 €**
Lampes d'illumination, le mètre linéaire/an.....	**6,00 €**
Spot d'éclairage et tout objet en saillie de petite taille (ex : caméra) L'unité/an.....	**6,00 €**

DÉSIGNATION DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS	TARIFS 2013
TRAVAUX : **TAXATION AVEC ou SANS LA NEUTRALISATION DU STATIONNEMENT PAYANT** Occupation temporaire privative du domaine public : échafaudage, matériel de chantier, dépôts de matériaux et d'objets divers, espace libre privatisé, etc. Le m²/mois commencé.....	**5,25 €**
BARRIÈRES ET PALISSADES ENTOURANT LES CHANTIERS ET DEPOTS Sans affichage par mois commencé, le mètre linéaire..... * Supplément pour tout affichage : bâche, banderole sur échafaudage, façade ou palissade (publicité, logo ou autre) le m²/mois commencé.....	**3,30 €** **1,65 €**
DEVANTURES-MARQUISES Marquises, auvents en dur le m² par fraction de mètre et par an..... Stores le mètre linéaire/an.....	**9,00 €** **5,30 €**
ÉTALAGES pour les étalages établis sur la voie publique y compris ceux fixés aux murs de la façade par m²/an Droits d'instruction et de délivrance des autorisations d'occupation du domaine public..... Zone + Zone 1..... Zone 2..... Zone 3..... Chevalets installés sur le domaine public, l'unité/an maximum 1,20 m (H) x 0,70 m (l) – Dimensions devant établissement..... Hors limites de l'établissement..... Droit fixe de délivrance de l'autorisation d'un chevalet ou d'objets divers Appareils distributeurs fixés au mur, le m²/an.....	**47,00 €** **45,00 €** **39,00 €** **20,00 €** **14,00 €** **90,00 €** **200,00 €** **25,00 €** **28,00 €**
DÉPÔTS D'OBJETS DIVERS Dépôts et appareils reposant au sol le m²/an Bacs à fleurs par mètre linéaire (largeur maximum 0,80 cm)	**41,00 €** **9,10 €**

DÉSIGNATION DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS	TARIFS 2013
TERRASSES BARS, CAFES, RESTAURANTS, HOTELS ETC.	
Droits d'instruction et de délivrance des autorisations d'occupation du domaine public.....	**95,00 €**
TERRASSES, le m² par an	
Zone +	
Zone 1.....	**60,00 €**
Zone 2.....	**55,00 €**
Zone 3.....	**27,00 €**
	13,00 €
TERRASSES FERMEES, le m² par an	
Zone +.....	**145,00 €**
Zone 1	**139,00 €**
Zone 2.....	**110,00 €**
Zone 3.....	**90,00 €**
DROITS SPECIAUX EN SUPPLEMENT DU TARIF TERRASSE	
Paravents, joue, le mètre linéaire par an.....	**10,50 €**
Platelage, plancher et tous types de séparation, le m²/an.....	**5,30 €**
Barnum, plazza, grand parasol, le m²/an.....	**5,30 €**
Terrasse fermée en structure légère, le m²/an.	**32,00 €**
DROITS DE STATIONNEMENT	
Stationnement, par taxi et par an.....	**110,00 €**
Neutralisation d'emplacement de stationnement payant :	
- par jour et par place en zone rouge, violette ou orange.....	**9,50 €**
- par jour et par place en zone verte ou azur.....	**5,00 €**
Stationnement d'une benne (par tranche de 15 m²) ou d'un véhicule utilitaire sur le domaine public, par jour jusqu'à 5 jours.....	**10,00 €**
Au-delà de 5 jours : tarif dépôt de chantier le m²/mois commencé..	**5,20 €**

DÉSIGNATION DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS	TARIFS 2013
DROITS DE STATIONNEMENT	
COMMERCE AMBULANT	
Par jour, pour un véhicule aménagé ou pour un étalage, en fonction de la zone	
Zone 1	**22,50 €**
Zone 2	**17,30 €**
Zone 3	**11,50 €**
Forfait mensuel pour les véhicules qui restent en place	
Zone 1 (20 jours)	**450,00 €**
Zone 2 (20 jours)	**346,00 €**
Zone 3 (20 jours)	**230,00 €**
Droit de branchement électrique par jour	**1,75 €**
Jours de spectacles et de manifestations exceptionnelles	**96,00 €**
Caution : boîtier télécommande borne ou barrière	**100,00 €**
clef barrière kiosque ou autre	**50,00 €**
DROITS DE PLACE	
ETALAGE SUR DOMAINE PUBLIC	
Pour toute permission, frais de dossier	**20,50 €**
ESPACE SAINT-PIERRE	
Carreau – le m²/jour- Producteurs	**0,50 €**
Caisses et paniers, l'unité/jour - Particuliers	**0,45 €**
Etalages, le ml/jour - Forains	**0,55 €**
Module ordinaire l'unité HT/mois	**113,00 €**
Module d'angle l'unité HT/mois	**135,00 €**
Chambre froide le m² HT/mois	**27,00 €**
Réserve sèche le m² HT/mois	**12,50 €**
DIVERS MARCHES DE QUARTIER :	
Etals et véhicules aménagés, le m² par jour	**0,45 €**
Caisses et paniers, l'unité par jour	**0,45 €**
HALLE SAINT-JOSEPH	
Le mètre linéaire/jour	**0,55 €**
MARCHE A LA BROCANTE : PROFESSIONNELS	
Emplacement 10 m x 5 m	**37,00 €**
Demi-emplacement	**21,00 €**
MARCHE DE LA CREATION « PLACE AUX ARTS »	
Forfait annuel	**20,00 €**

DESIGNATION DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS	TARIFS 2013
PLACES ET RUES DIVERSES	
-Kiosques, loteries, billetteries, le m² par jour.....	**1,25 €**
-Déballages temporaires devant l'établissement, le m² par jour....	**1,50 €**
-Déballages temporaires places et rues diverses, le m² par jour	
⇨ Zone +.....	**4,50 €**
⇨ Zone 1.....	**2,30 €**
⇨ Zones 2 et 3.....	**1,20 €**
Occupation pour activité publicitaire :	
- Avec ou sans véhicule, le m² par jour.....	**4,00 €**
- Par camion forum, (forfait 110 m²) par jour.....	**440,00 €**
Droit de branchement électrique par jour.....	**1,75 €**
MARCHES, PLACES ET RUES DIVERSES	
PLACES DELILLE ET 1ER MAI - DEVANT LES CIMETIERES	
Fleurs coupées et en pots, le m² par jour.....	**0,65 €**
MARCHANDS ET COLPORTEURS FORAINS :	
Jours de foire à Clermont-Ferrand, le m/linéaire par jour.....	**3,80 €**
Pour la promotion et à chaque foire : forfait par stand.....	**20,00 €**
VOITURES AUTOMOBILES, MATERIEL AGRICOLE ET ACCESSOIRES	
Stands (50 m²) installés par les exposants, pour 2 jours.....	**51,00 €**
Voitures isolées ou occasions, par jour.....	**16,50 €**
INDUSTRIELS FORAINS	
FETES FORAINES DE MAI ET DE NOVEMBRE (durée de la fête) (arrhes 2/3)	
Bancs mobiles, le m², par jour.....	**0,90 €**
Etablissements fixes par m² pour la durée de la fête.....	**1,80 €**
Stationnement voitures ménagères, tracteurs par voiture.....	**6,70 €**
Appareils automatiques distributeurs de gadgets, de confiserie, pour la durée de la foire, par unité.....	**13,00 €**
Droit de branchement d'eau par jour et par caravane.....	**1,70 €**

DESIGNATIONS DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS	TARIFS 2013
FETES DE QUARTIERS ET FETES PUBLIQUES DIVERSES	
Redevance fixe, le m², pour les 3 premiers jours.....	**1,10 €**
Les jours suivants, le m² par jour.....	**0,85 €**
Stationnement de voiture de manège, tracteurs, camions et remorques pour la durée de la fête.....	**1,75 €**
Appareils distributeurs de gadgets et confiseries, l'unité.....	**6,50 €**
Droit de branchement eau, par jour et par caravane.....	**1,70 €**
Manège isolé en ville, le m² par jour.....	**0,45 €**
CIRQUES ET TOUS CHAPITEAUX (ARRHES ¾)	
ETABLISSEMENTS D'UNE SUPERFICIE INFERIEURE ou EGALE A 2000 m²:	
1er jour.....	**175,00 €**
les jours suivants.....	**92,00 €**
SUPERFICIE SUPPLEMENTAIRE DE 500 m² ou FRACTION DE 500 m²	
1er jour.....	**49,00 €**
les jours suivants	**28,00 €**
droits de branchement eau, par jour.....	**31,00 €**
PETITS CIRQUES AMBULANTS, AVEC OU SANS CHAPITEAU	
Par jour.....	**88,00 €**
Droit de branchement eau, par jour et par caravane.....	**1,70 €**
ESPACE PUBLIC MIS A DISPOSITION POUR ANIMATIONS DIVERSES SANS CHAPITEAU	
⇨ **POUR LES ASSOCIATIONS :**	
Espace d'une superficie inférieure ou égale à 300 m²/jour	**20,00 €**
Superficie supplémentaire par tranche de 10 m²/jour.....	**0,60 €**
⇨ **POUR LES PROFESSIONNELS :**	
Espace d'une superficie inférieure ou égale à 1000 m²/jour.....	**115,00 €**
Superficie supplémentaire par tranche de 10 m²/jour.....	**1,30 €**

DESIGNATIONS DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS	TARIFS 2013
STATIONNEMENT PAYANT SUR LA VOIE PUBLIQUE	
ZONE VIOLETTE	
Tarif/heure	**1,50 €**
Somme minimum	**0,50 €**
Somme maximum	**3,00 €**
ZONE ROUGE	
Tarif/heure	**1,20 €**
Somme minimum	**0,50 €**
Somme maximum	**2,40 €**
ZONE ORANGE	
Tarif/heure	**0,90 €**
Somme minimum	**0,50 €**
Somme maximum	**2,70 €**
ZONE VERTE	
Tarif/heure	**0,60 €**
Somme minimum	**0,50 €**
Somme maximum	**6,00 €**
ZONE AZUR	
1ère heure	**0,50 €**
Tarif de l'heure au delà de la 1ère heure	**0,10 €**
Somme minimum	**0,50 €**
Somme maximum	**1,40 €**
TARIF RESIDENT SUR LES 5 ZONES	
La qualité de résident n'est reconnue qu'aux seules personnes physiques qui ont leur domicile situé dans une des cinq zones tarifaires payantes, qui sont utilisatrices d'un véhicule, et qui fournissent les justificatifs attestant de celle-ci.	
Par jour	**0,50 €**
Remplacement de la carte de résident ou carte d'accès au secteur piéton en cas de perte, vol ou de détérioration	**30,00 €**
Carte de stationnement d'une heure	**1,30 €**
Parc-relais des pistes, accès à l'aire d'accueil des campings-cars, par jour	**5,00 €**

Pour tous les droits et redevances non perçus au moyen de tickets, il sera imposé un minimum qui sera égal au seuil minimum de recouvrement des créances non fiscales des collectivités locales et des établissements publics locaux.
Toute fraction de mètre carré ou mètre linéaire est considérée comme équivalente à un mètre carré ou un mètre linéaire pour l'application des tarifs.

POUR INFORMATION

TARIFS DES ENSEIGNES, DISPOSITIFS PUBLICITAIRES ET PRE-ENSEIGNES

Ces tarifs ne sont pas soumis au vote du Conseil Municipal
Ils sont régis par la LOI n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie
Tarifs de droit commun par M2 l'an applicables automatiquement

DISPOSITIFS PUBLICITAIRES (Enseignes)	
Inférieur ou égal à 12 m².....	**30,00 €**
Supérieur à 12 m² et inférieur ou égal à 50 m².....	**60,00 €**
Supérieur à 50 m².....	**120,00 €**
DISPOSITIFS PUBLICITAIRES NON NUMERIQUES (Panneaux et pré-enseignes)	
Inférieur ou égal à 50 m².....	**30,00 €**
Supérieur à 50 m².....	**60,00 €**
DISPOSITIFS PUBLICITAIRES NUMERIQUES (panneaux et pré-enseignes)	
Inférieur ou égal à 50 m².....	**90,00 €**
Supérieur à 50 m².....	**180,00 €**

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2013
TARIFS APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2013

Direction de l'Eau et de l'Assainissement
Direction

La Ville de Clermont-Ferrand est engagée depuis de nombreuses années dans une politique d'amélioration constante de la qualité et de la fiabilité du service rendu aux usagers en matière d'assainissement et de distribution de l'eau, ainsi que dans une démarche d'information la plus large possible.

Ces dernières années, les volumes d'eau vendus subissent cependant une certaine érosion en raison de la prise de conscience en faveur des économies d'eau et en raison de l'amélioration des appareils domestiques et des process industriels.

Le service de distribution d'eau et le service d'assainissement constituent deux activités distinctes à caractère industriel et commercial qui sont retracées chacune dans un budget.

Le Code général des collectivités territoriales dispose que les budgets des services publics à caractère industriel et commercial doivent être équilibrés en recettes et en dépenses. Il est interdit aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre de ces services.
Par conséquent, seules les recettes provenant de l'exploitation du service permettent de financer les dépenses d'exploitation.

Il y a lieu de réajuster en conséquence les tarifs de vente d'eau et de redevance d'abonnement ainsi que ceux de redevance d'assainissement.

Par ailleurs, les redevances collectées et reversées aux organismes publics subissent des modifications qui influent sur le montant de la facture d'eau et d'assainissement supporté par l'usager.

I - Après l'examen des différentes propositions budgétaires établies par l'ensemble des services sur le budget annexe de l'assainissement pour l'année 2013, il ressort la nécessité d'une recette de :

- 3 900 000 € HT pour la part communale de la redevance d'assainissement (collecte des eaux usées)
- 3 700 000 € HT pour la part intercommunale de la redevance assainissement (traitement des eaux usées).

L'estimation du volume d'assiette de la redevance d'assainissement pour l'année 2013 est de 7 970 000 m³. Par conséquent, il est nécessaire de fixer le tarif de la redevance d'assainissement (part communale) à 0.510 € HT/m³ (le tarif 2012 était de 0.462).

Concernant la part intercommunale, le tarif s'élève à 0.455 € HT/m³ au lieu de 0.417 € HT/m³, soit une augmentation de 9.11%.
De plus, suite à une étude des tarifs industriels en matière d'assainissement, il avait été engagé, depuis deux ans, la suppression des coefficients de dégressivité contraire à une démarche de développement durable. Pour l'année 2013, il s'agit de supprimer la 3ème tranche de tarif c'est-à-dire le coefficient de dégressivité de 0.6 de 12 001 m³ à 24 000 m³.

II - S'agissant du budget annexe de distribution d'eau potable, l'équilibre de la section de fonctionnement nécessite une recette en vente d'eau aux abonnés d'un montant de 9 500 000 € HT.

La tendance actuelle de la consommation n'est pas à la hausse cependant la baisse tendancielle constatée depuis plusieurs années semble s'arrêter.
Il est pris comme hypothèse que les ventes d'eau en 2013 s'élèveraient à hauteur de 9 400 000 m³.

En conséquence, il est nécessaire de porter le tarif pour la consommation d'eau à 1.070 € HT/m³ au lieu de 1.025 € HT/m³, soit une augmentation de 4.4 %.

Cette augmentation se justifie notamment par la construction de l'usine de traitement des eaux sur le site de l'usine élévatoire à Cournon.

S'agissant de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau reversée pour partie à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et pour partie à l'Etablissement Public Loire, il convient d'augmenter le tarif dans la mesure où les modalités de calcul de la redevance ont été modifiées. Il passerait de 0.050 €/ m³ à 0.052 €/ m³.

Concernant la redevance de pollution domestique (0.250 €/ m³ en 2012), le tarif est porté à 0.240 €/ m³ et celui de la redevance de modernisation des réseaux de collecte (0.20 €/ m³ en 2012) à 0.190 €/ m³. Ces deux redevances sont collectées pour l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Avec ces différentes propositions, la facture globale pour un usager consommant 120 m³ par an est portée de 325.10 € TTC à **343.3 € TTC** soit une augmentation de **5.60 %**.

On peut noter que cette augmentation est légèrement inférieure à celle annoncée lors de la présentation de la prospective financière sur la période 2010/2015 concernant les budgets eau et assainissement de la Ville.

Enfin, s'agissant des prestations diverses (déplacement de fontainiers, d'agents de salubrité ou de releveurs ; intervention de fontainiers ou d'agents de salubrité ; caution pour abonnement temporaire), les tarifs sont augmentés de 4 %.

Les tarifs des analyses réalisées par le service municipal du contrôle des eaux sont maintenus afin de rester concurrentiel.
Quant aux tarifs concernant la participation pour le financement de l'assainissement collectif, ils sont aussi augmentés de 4 %.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser Monsieur le Maire, à approuver le tableau des tarifs 2013, eau et assainissement, ci-joint, qui sera annexé au rapport de présentation du budget.

[illegible]	[illegible]	[illegible]
DISTRIBUTION DE L'EAU		
ABONNEMENTS		
Diamètre du compteur en mm: 15	**21,40**	Montant pour une année destiné à couvrir les frais d'entretien et de renouvellement de l'ensemble de comptage.
20	**25,78**	
30	**37,45**	
40	**48,33**	
60	**94,40**	
80	**158,47**	
100	**201,29**	
150	**209,88**	
200	**216,30**	
250	**349,35**	
300	**409,14**	
400	**741,01**	
500	**976,72**	
EAU TRANCHES DE CONSOMMATION		
Prix du m³	**1,070**	

[illegible]		
1-Collecte des eaux usées (Ville de Clermont-Ferrand) prix du m³	**0,510**	Les coefficients de dégressivité suivants s'appliquent au volume annuel consommé par les établissements industriels : - jusqu'à 6 000 m³ : 1 - au delà de 6 000 m³ : **0,8**
2-Traitement des eaux usées (Clermont Communauté) prix du m³	**0,455**	

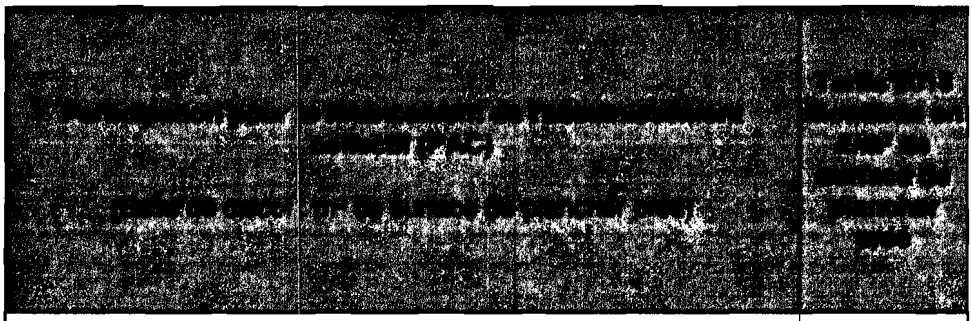
[illegible]		
Préservation des ressources en eau (prix du m³)	**0,052**	Reversé à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ("redevance prélèvement") et à l'Etablissement Public Loire ("redevance soutien d'étiage")

Redevance pollution domestique (prix du m3)	**0,240**	Reversé à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le nouveau montant s'appliquera à partir du 1er janvier 2013, y compris sur les volumes consommés avant cette date.
Redevance modernisation des réseaux de collecte (prix du m3)	**0,190**	Reversé à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le nouveau montant s'appliquera à partir du 1er janvier 2013, y compris sur les volumes consommés avant cette date.

Partie proportionnelle H.T (soumis à T.V.A à 5,5%)	1,362	Hors redevance abonnement
T.V.A. 5,5%	0,075	
Partie proportionnelle H.T (soumis à T.V.A à 7%)	1,155	
T.V.A. 7%	0,081	
Total partie proportionnelle H.T	2,517	
Total partie proportionnelle T.T.C.	**2,673**	
Total H.T. (soumis à T.V.A à 5,5%)	1,540	y compris redevance abonnement 15 mm (pour une consommation annuelle de 120 m^3)
Total H.T. (soumis à T.V.A à 7%)	1,155	
T.V.A. 5,5%	0,085	
T.V.A. 7%	0,081	
Total T.T.C.	**2,861**	

DEPLACEMENT FONTAINIERS, AGENTS DE SALUBRITE OU RELEVEURS	**27,55**	Tarif forfaitaire
INTERVENTION FONTAINIERS OU AGENTS DE SALUBRITE	**33,50**	Tarif horaire
VERIFICATION DE CONFORMITE DE BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT	**86,47**	Tarif forfaitaire

CAUTION POUR ABONNEMENT TEMPORAIRE Matériel équipé d'un compteur	diamètre 20 mm	**328,61**	Caution garantissant le prêt de matériel pour prélèvement d'eau sur la voie publique
	diamètre 40 mm	**540,62**	
	diamètre > 40 mm	**1081,26**	



Pour les bâtiments à usage d'habitation	**9,98**
Pour les constructions à usage industriel ou commercial et professionnel	
* jusqu'à 150 m² de surface de plancher créé	**14,14**
* de 150 m² à 650 m² de surface de plancher créé	**9,98**
* au delà de 650 m² de surface de plancher créé	**5,62**

Pour rappel, la PAC n'est pas assujetti à la TVA.

SERVICE CONTRÔLE DES EAUX - TARIFS ANALYSES 2013

Une prise en charge est facturée systématiquement par échantillon. En cas de dépôts de plus de 10 échantillons pas de prise en charge de l'échantillon.

Pour les analyses autres que des analyses d'un type prédéfini (titres) , la tarification est de nature séquentielle : elle est obtenue en faisant la somme des tarifs de base de chaque essai (paramètres)
Une remise pour cumul d'échantillons de même séquence analytique peut être concédée dans les conditions suivantes :

5 ou plus de 5 échantillons :....5%,
10 ou plus de 10 échantillons :....10%
20 ou plus de 20 échantillons :....15%

Code Titre	Désignation du titre	Montant € HT 2013
SE-AGRESSIVITE	Etude de l'agressivité	65,60
SE-B1	Bactériologie de l'eau B1	38,44
SE-B2	Bactériologie de l'eau B2	47,15
SE-B3	Bactériologie de l'eau B3	56,17
SE-BACT-PISCINE	Bactériologie : eau de piscine	47,15
SE-BACTERIO-JACUZZI	Bactériologie jacuzzi	57,40
SE-BI ANIONS CATIONS	Anions cations (Balance Ionique)	5,97
SE-CHIMIE-PISC	Chimie eau de piscine	37,66
SE-ChlorePiscine	Bilan du chlore dans les piscines	14,18
SE-POTABILITE	Potabilité chimique	41,51
SE-D1+	D1+	72,57
SE-D1++	D1++	79,75
SE-P1+	P1+	120,95
SE-P1++	P1++	128,13
SE-EU	Suivi eaux usées (DCO-DBO5-MES-NTK-Ptot)	71,30
SE-Eubilan	Suivi eaux usées (DCO-DBO5-MES-NTK-Ptot-NH4-NO3-NO2-PO4)	93,66

Code Paramètre	Désignation	Montant € HT 2013
SE-AGFL	Argent (AA Flamme)	15,05
SE-ALFL	Aluminium (AA flamme)	15,05
SE-ALFR	Aluminium (AA Four)	24,07
SE-NH4	Ammonium (E.P.)	5,34
SE-NH4EU	Ammonium (EU) Distillation	9,06
SE-SBFL	Antimoine (A.A Flamme)	15,05
SE-SBFR	Antimoine (A.A.Four)	24,07
SE-AGFR	Argent (AA Four)	24,07
SE-ASFR	Arsenic (AA Four)	24,07
SE-NTK	Azote Kjeldahl (E.P.)	17,16
SE-BAFR	Baryum (AA Four)	24,07
SE-BIOX	Bioxyde de Chlore	4,40
SE-B	Bore	15,05
SE-CDFR	Cadmium (AA Four)	24,07
SE-CDFL	Cadmium flamme	15,05
SE-CA1	Calcium (complexométrie)	6,08
SE-CA	Calcium (AA flamme)	15,05
SE-CO3	Carbonates (calcul)	3,70
SE-CLACT	Chlore Actif	7,14
SE-CLCOMB	Chlore Combiné	3,63
SE-CLDISP	Chlore Disponible	3,63
SE-CLLIB	Chlore Libre	3,31
SE-CLTOT	Chlore Total	3,31
SE-CLO2	Chlorites	3,78
SE-CL	Chlorures (C.I.)	4,95
SE-CRFL	Chrome (AA Flamme)	15,05
SE-CRFR	Chrome (AA Four)	24,07
SE-CRHEX	Chrome hexavalent	15,05
SE-CO2L	CO2 libre	5,46
SE-COFL	Cobalt (AA Flamme)	15,05
SE-COFR	Cobalt (AA Four)	24,07
SE-COLITH	COLIFORMES THERMOTOLERANTS (membrane)	18,16
SE-COLITTX	COLIFORMES TOTAUX (membrane)	18,16
SE-COND25	Conductivité à 25 °C	3,31
SE-COND25AM	Conductivité après Marbre	3,63
SE-CUFR	Cuivre (AA Four)	24,07

SE-CUFL	Cuivre (AA Flamme)	15,05
SE-CNT	Cyanures totaux	20,89
SE-CNL	Cyanures libres	10,52
SE-DBO5	DBO5 (sur eau brute)	21,85
SE-DCO	DCO (sur eau brute)	16,36
SE-DEGRE	Degré chlorométrique	7,47
SE-DETANIO	Détergents anioniques	17,21
SE-DISTIL	Distillation	6,61
SE-TH	Dureté totale TH	5,73
SE-ECOLI1	E. Coli (membranes)	20,47
SE-ECOLI2	E. Coli (microplaques)	26,73
SE-ENTERO1	ENTEROCOQUES FECAUX (membranes)	9,91
SE-ENTERO2	ENTEROCOQUES FECAUX (microplaques)	26,73
SE-SNFL	Etain (A.A Flamme)	15,05
SE-SNFR	Etain (A.A. Four)	24,07
SE-FEFL	Fer (AA Flamme)	15,05
SE-FEFR	Fer (AA Four)	24,07
SE-FILT	Filtration (ou centrifugation)	9,28
SE-F	Fluorures (C.I.E.P)	11,77
SE-PREL	Forfait déplacement et prélèvement	21,85
SE-FLAC S	Frais de flaconnage	0,81
SE-FLAC B3	Frais de flaconnage pour analyse B3	0,81
SE-FLAC D	Frais de flaconnage pour analyse D	1,62
SE-FLAC P1	Frais de flaconnage pour analyse P1	1,62
SE-FLAC P2P	Frais de flaconnage pour analyse P2P	2,42
SE-FLAC P2S	Frais de flaconnage pour analyse P2S	4,04
SE-FLAC P3	Frais de flaconnage pour analyse P3	8,10
SE-FLAC RP	Frais de flaconnage pour analyse RP	4,04
SE-FLAC RS	Frais de flaconnage pour analyse RS	11,33
SE-GT37	GERMES MESOPHILES AEROBIES TOTAUX 37 °C	3,92
SE-GT22	GERMES MESOPHILES AEROBIES TOTAUX 22 °C	3,92
SE-H2S	Hydrogène sulfuré	9,81
SE-OXYD	Indice permanganate	6,86
SE-IPHE	Indice phénol	19,67
SE-LEG1	Légionelles (prélèvement+analyse sur 1 échantillon avec résultats négatifs)	88,54
SE-LEG2	Légionelles (prélèvement+analyse sur échantillon supplémentaire avec résultats négatifs)	67,00

SE-LEG3	Légionelles (prélèvement+analyse sur 1 échantillon avec résultats positifs)	188,54
SE-LEG4	Légionelles (prélèvement+analyse sur échantillon supplémentaire avec résultats positifs)	167,00
SE-LEVMOIS	LEVURES ET MOISISSURES	9,96
SE-LI	Lithium (AA Flamme)	15,05
SE-MES	M.E.S.	9,56
SE-MG	Magnésium (AA flamme)	15,05
SE-MNFL	Manganèse (A.A Flamme)	15,05
SE-MNFR	Manganèse (A.A Four)	24,07
SE-MD	Matières décantables	7,14
SE-MM	Matières minérales	12,26
SE-MO	Matières organiques	6,86
SE-MST	Matières sèches totales	12,16
SE-MVS	Matières volatiles	12,16
SE-HG	Mercure (Hg vapeur froide)	31,15
SE-MINE	Minéralisation	10,98
SE-NIFL	Nickel (A.A Flamme)	15,05
SE-NIFR	Nickel (A.A Four)	24,07
SE-NO2	NO2 (E.P.)	4,51
SE-NO3	NO3 (C.I.)	4,70
SE-PO4	Orthophosphates	6,57
SE-PO4-1	Orthophosphates (C.I.)	6,57
SE-O2	Oxygène dissous	3,48
SE-PH	pH (EP)	3,31
SE-PHAM	pH après marbre	3,63
SE-PTOT	Phosphore total	14,30
SE-PBFL	Plomb (A.A Flamme)	15,05
SE-PBFR	Plomb (A.AFour)	24,07
SE-K	Potassium (AA Flamme)	15,05
SE-PCHARGE	Prise en charge de l'échantillon	6,28
SE-PSEUDO	PSEUDOMONAS AERUGINOSA	10,13
SE-PSEUDOFLUO	PSEUDOMONAS FLUORESCENS	10,13
SE-RESEC105	Résidus secs à 105 °C	11,61
SE-RESEC180	Résidus secs à 180 °C	11,16
SE-SALMO1	SALMONELLA (dans 1 litre)	46,80
SE-SALMO5	SALMONELLA (dans 5 litres)	46,80
SE-SEFL	Sélénium (A.A. Flamme)	15,05
SE-SEFR	Sélénium (A.A.Four)	24,07
SE-SI	Silice	5,26
SE-NA	Sodium (A.A Flamme)	15,05

SE-SBASR	SPORES DE BACTERIES ANAEROBIES SULFITO-REDUCTRICES	8,74
SE-STAB	Stabilisant piscine	3,63
SE-STAPH	STAPHYLOCOQUES PATHOGENES	18,78
SE-SEH	Substances extractibles à l'hexane (SEH)	25,16
SE-SEC	Substances extractibles au chloroforme (SEC)	20,79
SE-SUTOT	Sucres totaux	11,19
SE-SO4	Sulfates (C.I.)	7,33
SE-TAAM	TA après Marbre	4,06
SE-TACAM	TAC après marbre	4,06
SE-HUM	Taux d'humidité	5,14
SE-TEMP	Température de l'eau	2,21
SE-THAM	TH après marbre	6,29
SE-TAC	Titre alcalimétrique complet TAC	3,70
SE-TA	Titre alcalimétrique TA	3,70
SE-TURB	Turbidité	3,31
SE-ZNFL	Zinc (A.A. Flamme)	15,05

1

Direction de la Culture

TARIFS APPLICABLES DANS LES ETABLISSEMENTS CULTURELS

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, les réajustements suivants des tarifs appliqués dans les établissements culturels à compter du 1er janvier 2013, sauf dispositions particulières (voir tableau ci-joint).

TARIFS APPLICABLES DANS LES ETABLISSEMENTS CULTURELS

Droits d'inscription et d'utilisation des services d'établissements culturels et autres équipements assimilés

Période d'application : 1er janvier au 31 décembre 2013

Musées d'Art Roger-Quilliot, Bargoin et Lecoq

Gratuité pour les jeunes jusqu'à 18 ans, pour les employés actifs ou retraités de la Ville de Clermont-Fd, les membres de l'Association des Amis des Musées d'Art et d'Archéologie de Clermont-Ferrand et des Amis des Musées de Riom-Communauté, les membres de l'ICOM (International Council of Muséums), les détenteurs de la carte Citéjeune, les journalistes et les enseignants, le personnel de l'Office de Tourisme et des Congrès de Clermont-Ferrand, les bénéficiaires du RSA et les étudiants (justificatifs indispensables), les demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif de moins de 6 mois, le parent d'enfants âgés de moins de 3 ans inscrits dans un atelier d'animation.
Gratuité pour les publics à l'occasion d'activités culturelles organisées par les services scientifiques (Nuit des Musées, Journées Européennes du Patrimoine, Fête de la Science, Pause déjeuner/pause culture...) et le 1er dimanche de chaque mois pour tous publics.

	Tarifs 2013
Droits d'entrée	
- **Plein Tarif**	5,00
- **Tarif réduit** appliqué, sur justificatif, aux titulaires de la carte Cezam, groupe à partir de 10 personnes et groupes participant aux visites collectives organisées par l'Office de Tourisme *ou par un musée*, visites en famille (2 adultes + enfants de moins de 18 ans), seniors plus de 60 ans	3,00
Carte de fidélité à trois musées : valable 1 année civile à partir de la date d'achat avec entrées illimitées.	24,00
Pass 3 musées (validité 1 mois)	9,50
Prestations Musées et lieux d'exposition temporaires (Hôtel Fontfreyde – Centre photographique)	
Animations jeune public Individuel (Participation aux frais)	2,20 €/séquence d'une heure Clermontois 4,20 €/hors commune
Prestations privées particulières sur commande pour groupes adultes ou enfants	110 €/heure + ticket d'entrée

Animations adultes - cours et ateliers pour adultes (participation aux frais)	Carte fidélité ou ticket d'entrée +4€ la séquence d'1 H (ou + 307 €/an) + 8 € hors commune (ou + 500 €/an)
- atelier découverte : initiation à une pratique sur une journée pour adultes	26,00
Visites commentées de groupes à caractère éducatif (participation au frais)	
- classes maternelles et élémentaires clermontoises et groupes encadrés par des services municipaux	Gratuit
- autres groupes	36,00 €/heure
Visite commentée thématique individuelle	4,20 €/heure
Services annexes	
Cartes postales (prix unitaire)	1,00
lot de 10 cartes	6,00
Coût de reproduction pour les photothèques des musées :	
- pour 1 double page ou page de couverture	85,00
- pour 1 page	55,00
- pour ½ page	27,00
- pour ¼ page	17,00
- 1 CD ROM avec 10 photos et à caractère pédagogique	30,00
- Supplément haute définition	20,00
Tarif de location au Musée d'Art Roger QUILLIOT (non soumis à TVA)	
- salle de conférences (de 10 h à 18 h)	370,00
- location du musée avec visite commentée pour soirées privées sauf partenariats particuliers conclus avec la collectivité (mécénat)	1.800,00

La location des salles et la mise à disposition des installations ne pourront être effectives qu'en fonction des possibilités liées à la présentation des expositions. Cette tarification tient compte de l'ensemble des frais générés par l'utilisation de ces locaux et installations, y compris les charges de personnel, de fluide, ainsi que l'amortissement des matériels.

*** Ecole Municipale de Danse**	**Tarifs Année Scolaire 2013**
Adultes non étudiants et élèves non clermontois accueillis dans la limite des places disponibles. Les frais de dossier de 34 € sont intégrés dans les tarifs et ne sont pas remboursables. Le montant de l'inscription peut être acquitté par trimestre en 3 versements	
Tarif normal :	
1 cours par famille	303,00
2 cours par famille	426,00
3 cours par famille	516,00
4 cours par famille	603,00
5 cours par famille	688,00
6 cours par famille	820,00
7 cours par famille	947,00
Tarif étudiant : tarif réduit clermontois (étudiants inscrits dans une université clermontoise ou dans un cursus post bac). présentant une carte d'étudiant et leur feuille d'imposition individuelle.	
Tarif réduit (clermontois)	
Tarif 1 cours :	
1 – QF supérieur à 900 €	127,00
2 – QF de 610 € à 900 €	120,00
3 – QF de 411 € à 609 €	80,00
4 – QF de 250 € à 410 €	69,00
5 – QF inférieur à 250 €	57,00
Tarif 2 cours :	
1 – QF supérieur à 900 €	187,00
2 – QF de 610 € à 900 €	176,00
3 – QF de 411 € à 609 €	120,00
4 – QF de 250 € à 410 €	106,00
5 – QF inférieur à 250 €	86,00
Tarif 3 cours :	
1 – QF supérieur à 900 €	233,00
2 – QF de 610 € à 900 €	220,00
3 – QF de 411 € à 609 €	144,00
4 – QF de 250 € à 410 €	131,00
5 – QF inférieur à 250 €	108,00
Tarif 4 cours :	
1 – QF supérieur à 900 €	285,00
2 – QF de 610 € à 900 €	267,00
3 – QF de 411 € à 609 €	173,00
4 – QF de 250 € à 410 €	156,00
5 – QF inférieur à 250 €	130,00
Tarif 5 cours :	
1 – QF supérieur à 900 €	339,00
2 – QF de 610 € à 900 €	318,00
3 – QF de 411 € à 609 €	205,00
4 – QF de 250 € à 410 €	186,00
5 – QF inférieur à 250 €	156,00

Tarif 6 cours :	
1 – QF supérieur à 900 €	394,00
2 – QF de 610 € à 900 €	370,00
3 – QF de 411 € à 609 €	234,00
4 – QF de 250 € à 410 €	216,00
5 – QF inférieur à 250 €	181,00
Tarif 7 cours :	
1 – QF supérieur à 900 €	418,00
2 – QF de 610 € à 900 €	390,00
3 – QF de 411 € à 609 €	251,00
4 – QF de 250 € à 410 €	237,00
5 – QF inférieur à 250 €	198,00
Classes d'initiation à la danse 1ère et 2ème année (à partir de 5 ans).	
Tarif normal (non clermontois) :	155,00
Tarif réduit (clermontois) :	
1 – QF inférieur à 900 €	77,00
2 – QF supérieur à 609 €	67,00
3 – QF de 411 € à 609 €	67,00
4 – QF de 250 € à 410 €	54,00
5 – QF inférieur à 250 €	54,00

Elèves faisant partie des ateliers chorégraphiques de l'Ecole de Danse :
Tarif réduit équivalent à 2 cours hebdomadaires quel que soit le nombre de cours hebdomadaires pris par chacun d'entre eux et leur lieu de résidence.

Elèves s'inscrivant après la rentrée

Tarifs calculés sur un pourcentage évalué en fonction du nombre de mois d'inscription (calcul en dixièmes) ; sous réserve des places disponibles

	Tarifs 2013
Tarifs de location de costumes :	
Gratuité pour les écoles maternelles et primaires clermontoises	
- Costumes	
- 1 pièce	12,00
- 2 pièces	15,00
- 3 pièces	19,00
- 4 pièces et plus	24,00
- Tarifs associations	
- 20 articles	106,00
- 40 articles	173,00
- 50 articles	191,00
- 80 articles	261,00
- 100 articles et plus	290,00
Tarifs de location de salles :	
studios de danse	
- Tarif horaire	34,00
- Tarif journalier	123,00
- Tarif 4 jours	468,00
- Tarif 5 jours	537,00

	Tarifs 2013
*** Conservatoire E. Chabrier**	
Frais de dossier (pour toute inscription et non remboursables)	34,00
Le montant de l'inscription peut être acquitté par trimestre en 3 versements	
Tarif normal (frais de dossier inclus)	
1er élève (forfait 3 disciplines)	422,00
2ème enfant (- 18 ans)	291,00
3ème enfant (- 18 ans)	224,00
à partir du 4ème enfant (- 18 ans)	41,00
auditeur libre (pas d'examens)	377,00
Tarif réduit (frais de dossier inclus)	
Tarif réduit (clermontois) : QF > 900	
1er élève (forfait 3 disciplines)	221,00
2ème enfant (- 18 ans)	173,00
3ème enfant (- 18 ans)	156,00
à partir du 4ème enfant (- 18 ans)	67,00
auditeur libre (pas d'examens)	248,00
Tarif réduit (clermontois) : 609 < QF < 900	
1er élève (forfait 3 disciplines)	193,00
2ème enfant (- 18 ans)	146,00
3ème enfant (- 18 ans)	128,00
à partir du 4ème enfant (- 18 ans)	41,00
auditeur libre (pas d'examens)	176,00
Tarif réduit (clermontois) : 411 < QF < 609	
1er élève (forfait 3 disciplines)	161,00
2ème enfant (- 18 ans)	107,00
3ème enfant (- 18 ans)	94,00
à partir du 4ème enfant (- 18 ans)	41,00
auditeur libre (pas d'examens)	133,00
Tarif réduit (clermontois) : 250 < QF < 411	
1er élève (forfait 3 disciplines)	119,00
2ème enfant (- 18 ans)	88,00
3ème enfant (- 18 ans)	74,00
A partir du 4ème enfant (- 18 ans)	41,00
Auditeur libre (pas d'examens)	119,00
Tarif réduit (clermontois) : QF < 250	
1er élève (forfait 3 disciplines)	92,00
2ème enfant (- 18 ans)	64,00
3ème enfant (- 18 ans)	49,00
à partir du 4ème enfant (- 18 ans)	41,00
auditeur libre (pas d'examens)	92,00
Inscription à la classe d'éveil musical	
- Tarif normal	171,00
- Tarif réduit (clermontois) : QF > 900	111,00
- Tarif réduit (clermontois) : 610 < QF > 900	96,00
- Tarif réduit (clermontois) : 411 < QF < 609	76,00
- Tarif réduit (clermontois) : 250 < QF < 411	59,00
- Tarif réduit (clermontois) : QF < 250	48,00

Inscription à l'éveil théâtral (8/12 ans) et à l'initiation théâtre (12-16 ans)	
- Tarif normal	370,00
- Tarif réduit (clermontois) : QF > 900	186,00
- Tarif réduit (clermontois) : QF > 609	169,00
- Tarif réduit (clermontois) : 411 < QF < 609	126,00
- Tarif réduit (clermontois) : 250 < QF < 411	112,00
- Tarif réduit (clermontois) : QF < 250	85,00
Ateliers Musiques Actuelles **Chorale et Orchestre Amateur** (clermontois et non clermontois)	46,00
Spectacles du Conservatoire	
- Tarif normal :	14,00
- Tarif réduit	
• pour les étudiants, scolaires, demandeurs d'emploi	7,00
• Auditeurs libres, détenteurs de la carte Citéjeune	4,00
- Gratuit pour les élèves du Conservatoire sur présentation de la carte d'élève.	

*** Tarifs de location des salles de spectacle et de congrès.**
Pour les manifestations à entrées payantes : prélèvement d'un pourcentage selon dispositions du contrat avec application d'un minimum garanti pour la Ville
Date d'application : 1er janvier au 31 décembre 2013

Tarifs T.T.C. – TVA au taux en vigueur applicable.

A - Maison du Peuple

- 1ère manifestation sans sonorisation	402,00
- manifestations suivantes ayant lieu le même jour sans sonorisation	202,00
- jour de montage	183,00
- exposition-vente	1006,00
- forfait nettoyage (appliqué si les locaux ne sont pas rendus en bon état de propreté)	382,00
- location sonorisation (forfait 2 h)	211,00
- frais d'annulation dans un délai inférieur à un mois : 15 % du tarif de location	
- frais d'annulation le jour même	242,00
- heure supplémentaire technicien	66,00

B - <u>Maison de la Culture</u>	
Salle Jean Cocteau	
- 1ère manifestation/spectacle ou conférence filmée	4.152,00
- manifestations suivantes ayant lieu le même jour	2.138,00
- jour de montage	1.523,00
- tarif congrès/conférence	4.876,00
- jour de montage	1.384,00
- tarif dimanche : majoration de 50 % sur le tarif de la salle	
. 1ère manifestation / spectacle ou conférence filmée	6.228,00
. montage	2.285,00
- 1/2 journée de montage	692,00
- avance sur location	2.026,00
- frais d'annulation dans un délai inférieur à un mois : 15 % du tarif de location	
- frais d'annulation le jour même	2.492,00
Salle Boris Vian	
- 1ère manifestation/spectacle ou conférence filmée	992,00
- manifestations suivantes ayant lieu le même jour	496,00
- tarif congrès/conférence	1.317,00
- jour de montage	464,00
- ½ journée de montage	233,00
- tarif dimanche : majoration de 50 % sur le tarif de la salle	
. 1ère manifestation / spectacle ou conférence filmée	1.487,00
. montage	697,00
- frais d'annulation dans un délai inférieur à un mois : 15 % du tarif de location	
- frais d'annulation le jour même	593,00
* **Forfait congrès** (toute la maison avec tables et grilles d'exposition)	6.920,00
* Montage pour toute la maison sur 1 jour	2.109,00
Petites salles : frais d'annulation dans un délai inférieur à un mois : 15 % du tarif de location	
Salle Louis Chavignier	
1ère journée	473,00
Journée supplémentaire à partir de la 3ème	316,00
Salle Jacques Gripel	
Exposition/cocktail (forfait avec 10 tables et 10 grilles)	
1ère journée	473,00
Journée supplémentaire à partir de la 3ème	316,00
Hall rue Abbé de l'Epée et boulevard François Mitterrand	760,00
Salle Alexandre Vialatte (niveau 4)	205,00
Forfait nettoyage (non rendue en bon état de propreté)	3,43 le m2

Location de matériel à la Maison de la Culture Tarifs T.T.C. - TVA au taux en vigueur applicable.	
* table pliante : location pour 1 jour/forfait par lot de 10	110,00
* grille d'exposition : location pour 1 jour/forfait par lot de 10	110,00
* projecteur diapositives	43,00
* rétroprojecteur	43,00
* vidéo projecteur	114,00
* sonorisation : (sans technicien ni enregistrement)	159,00
* heure supplémentaire technicien titulaire	62,00
* heure supplémentaire technicien vacataire	34,00
* frais de sécurité pompiers à la Maison de la Culture - Tarif suivant convention SDIS	
C – <u>Maison de l'Eléphant</u> (non soumis à TVA)	120,00
D – <u>Auditorium du Conservatoire National de Région E. Chabrier</u> par vacation de 3 heures (non soumis à TVA)	465,00
E - <u>Salle Jean-Philippe Rameau du C.N.R. E. Chabrier</u> (non soumis à TVA)	353,00
F - <u>Salle Rameau ou Auditorium en partenariat avec le Conservatoire</u>	120,00
G - <u>Espace Multimédia Georges Conchon</u> (soumis à TVA au taux en vigueur)	
Sans moyens vidéo H.T.	
Une demi journée	335,00
1ère journée	671,00
2ème journée	494,00
3ème journée	401,00
4ème journée	312,00
heure technicien	20,00
<u>Droits sur les ventes publicitaires</u> - Stand/vente d'objets publicitaires (Maison du Peuple, Maison de la Culture)	114,00
- Stand/vente de livres (Maison du Peuple, Maison de la Culture)	24,00
<u>Droits sur la vente d'ouvrages et de documents sonores dans les établissements culturels municipaux autres que les établissements de spectacles</u>	24,00
<u>Droit sur les vidéo-transmissions</u>	
- cas où le prix de la place plein tarif adulte n'excède pas 15 €	646,00
- prix de la place plein tarif adulte supérieur à 15 €	1 009,00
<u>Tarifs de location de matériel d'exposition des services culturels</u> Tarifs Hors Taxes – TVA au taux en vigueur	
- vitrines (par unité et par jour)	15,00
- panneaux (par unité et par jour)	15,00
- mannequins (par unité et par jour)	10,00

Facturation de clefs en cas de perte pour tous les lieux relevant du Service Equipements de Spectacles	
- clefs sur organigramme	42,00
- clefs hors organigramme	14,00

Le dispositif de caution sera identique à celui en fonction à la Direction des Sports et de la Logistique et correspondra au tarif de facturation des clefs en cas de perte

LISTE DU MATERIEL MOBILE

DES EQUIPEMENTS DE SPECTACLES

Ce matériel est disponible dans la mesure où il n'est pas utilisé dans son lieu d'origine. Cette liste sera remise à jour annuellement en début de saison. Le matériel peut être indisponible durant la saison pour des raisons de maintenance. Chaque demande de mise à disposition devra être faite au minimum deux (2) mois avant la date de prise du matériel.
Le prix s'entend pour une journée de location. Au delà, un coefficient multiplicateur est appliqué.

Jours	Coefficient	Jours	Coefficient
2	1,60	18	7,30
3	2,20	19	7,60
4	2,90	20	7,80
5	3,40	21	8,00
6	3,70	22	8,20
7	4,10	23	8,40
8	4,40	24	8,60
9	4,70	25	8,80
10	5,00	26	9,00
11	5,25	27	9,20
12	5,50	28	9,40
13	5,75	29	9,60
14	6,00	30	9,80
15	6,30	40	11,80
16	6,70	50	13,60
17	7,00	60	15,00

Exemple : Prix d'une location pour 5 jours = prix unitaire du matériel * coefficient jours

LISTE DU MATERIEL « SON » MOBILE

Ce matériel est disponible dans la mesure où il n'est pas utilisé dans son lieu d'origine.
Cette liste sera remise à jour annuellement en début de saison.
Le matériel peut être indisponible durant la saison pour des raisons de maintenance.

Matériel	Tarif 2013
Console M3000 24 entrées + 4 stéréo/8 sous groupes/12 aux + 2 stéréo	80,00
Console numérique Yamaha DM 1000 + extension DM 1000 8in/8out	106,20
Console numérique Yamaha DM 2000	367,10
Console numérique Yamaha LS9 (fixe)	89,30
Console 200B	35,00
Console Soundcraft DELTA 200 24/4/2	71,00
Console GL4 ALLEN & HEATH	76,00
Enceinte Christian Heil MTD 112	24,50
Christian Heil MTD 108	15,60
L'ACOUSTICS 8XT passive	17,80
Sub Christian Heil SB 115 + 115XT Hiq	25,00
Enceinte J.MEYER UPA 1C (modèle + récent)	26,20
Enceinte Electrovoice SX 300	12,50
Enceinte Electrovoice S 200	12,50
Enceinte side Electrovoice MTS1 600w	35,00
Martins LEB 400	17,50
Enceinte Yamaha amplifiée MS 60 S	17,50
Lyre Christian Heil MTD 112	3,00
Lyre Christian Heil MTD 108	2,80
Pied Christian Heil 112	3,50
Pied	0,95
Attache aviation	0,20
Pied pour enceinte Yamaha amplifiée MS 60 S	2,50
Système son complet table Tascam 8 entrées amplification Yamaha 2 x HP JBL 60w avec pied	35,00
Système son complet table Yamaha 6 entrées amplification CS 800 crown équalisateur Yamaha 2xHP Electrovoice 300w avec pied, 1 combiné CD+K7 Denon CDA 300	115,00
Ampli Crown CE 1000(pour SX 300)	22,30

Rack Ampli QSC PLX 2402 + contrôleur MTD 112	24,70
Rack 2 x Ampli Crown MT 2400 + Processeur MTD 112	45,50
Rack 1 x Ampli 4 sorties QSC CX404 + 2x Processeur MTD 108	35,60
Rack SKB 1 x Ampli 4 sorties Crown MT 1200 + 1 x Processeur MTD 112 LLC	24,70
Ampli 4 sorties QSC PLX 2402 + 1 x Processeur MTD 112 LLC	35,60
Ampli L Accoustic 17A 1 x ProcesseMTD 115 LLCb-st	28,80
Rack 2 amplis Amcron + 2 filtres MEYER SOUND M1A	45,40
Rack SKB 3 x DBX 166 + 1 x Yamaha REV 500 + 1 x Multi effet Lexicon PCM 70 (fixe régie)	27,00
Rack SKB 2 x Equal DN360 + 2 x LimiteurDBX 166	29,00
Rack SKB 2x Equa Klark-Technic DN300 + 1x Equa Yamaha stréreo	26,00
Rack 1 SKB 2 x Equa Klark-Technic DN360	20,50
Rack 2 SKB 1 x Multi-effets Lexicon PCM 91 + 1 x Delay Yamaha YDG 20-30 +Dbx 166 xl 2 canaux	28,50
Rack SKB - Multi-effets Yamaha SPX 90 - lecteur MD 301 MK - lecteur CD TASCAM CD 450	33,00
Rack SKB -Egaliseur SCV 31 bandes - Multi-effets Yamaha SPX 900 Compresseur DBX 166	27,60
Multi-effets M1XL t.c.electronic	8,29
Lecteur K7 Nakamichi RX 202 E	10,50
Lecteur double K7 Technics	10,50
Lecteur K7 Teac V 5010 (fixe)	10,50
Lecteur K7 Duplicateur KX W8010 (fixe)	11,00
Lecteur CD Double Nemark CCN22	13,00
Lecteur CD Harman Kardon (fixe)	12,00
Lecteur CD Tascam CD450 Auto cue (fixe)	12,00

Rack SKB -lecteur MD TASCAM 301 MK -lecteur CD TASCAM CD 450	19,00
Rack SKB lecteur CD TASCAM CD 01V	15,39
Lecteur CD YAMAHA CDX9 petit (mobile)	10,00
Rack SKB -lecteur DAT TASCAM DA 30 MK II - lecteur CD DENON DN C615 - Ampli écoute régie - Centrale CLEAR-COM	21,30
Lecteur Mini Disc Tascam MD 350 (fixe)	10,31
Rack SKB 1 x Dat Tascam DA 30 MK II +1 x Graveur CD Tascam CDRW 700	14,20
Graveur CD Tascam CDRW 700	12,00
Graveur CD + Disque Dur Pionner	12,00
DI passives	1,80
DI actives	2,00
HF main Samson capsule SM58	1,62
Micro HF main Sennheiser SKM 3072 récepteur 3032 (même recepteur cravate)	41,45
Micro HF main Sennheiser SKM super cardioïde 3005 E récepteur 3032 (même récepteur cravate)	42,03
Micro HF cravate capsule ME 104 cardioïde : + émetteur SK 50, Sennheiser	47,35
Micro HF cravate Sennheiser : Boitier SK 50, capsule ME 102 omnidirectionnel (même récepteur cravate)	46,61
Micro HF serre tête cardioïde : Boitier SK 50 récepteur 3032 (même récepteur cravate)	43,79
Serre tête HSP 4	8,50
Neuman KM 184	11,30
Shure beta 87C	7,60
SHURE SM 57	1,59
SHURE SM 58	1,70
SHURE Béta 58	2,38
SHURE SM 81	6,20

SHURE SM 91	2,36
SHURE Béta 91	4,46
AKG D112	2,43
AKG SE 300 capsule CK 91	5,63
AKG 451 capsule CK5	5,40
AKG 535 EB	3,04
AKG 460 B	5,54
AKG C480 B capsule CK 63	6,22
Sennheiser MKH 60 demi canon	26,59
Sennheiser MKH 416 P48 U3 demi canon	65,84
Sennheiser MKH 416 demi canon	13,73
Sennheiser MD 441	6,77
Sennheiser MD 421	6,45
Sennheiser MD 541	6,98
Pied de micro avec perchette	0,86
Pied de micro court avec perchette	0,81
Pied de micro table fonte	0,37
Centale CLEAR COM Filaire	25,00
Poste CLEAR COM Filaire	12,00
Centale CLEAR COM H.F	27,00
Poste CLEAR COM H.F	18,00

LISTE DU MATERIEL « PLATEAU » MOBILE

Ce matériel est disponible dans la mesure où il n'est pas utilisé dans son lieu d'origine.
Cette liste sera remise à jour annuellement en début de saison.
Le matériel peut être indisponible durant la saison pour des raisons de maintenance.

Matériel	Tarif 2013
Praticable Samia (P.A.C)	7,22
Taquets avec arrêt pour Jonction Praticable SAMIA	0,15
Barrière praticable SAMIA longueur de 1 m	1,48
Marches d'escalier pour praticable H:20cm H:40cm H:60cm H:80cm H:1m	2,00
Main courante pour 2 marches	1,80
Praticable Deviane (P.H.V)	6,70
Rallonge Praticable Deviane	3,20
Taquets avec arrêt pour Jonction Praticable Deviane	0,15
Taquets lisse pour Jonction Praticable Deviane	0,15
Pied de rallonge praticable de 20 cm	0,10
Pied de rallonge praticable de 40 cm	0,15
Pied de rallonge praticable de 60 cm	0,20
Barrière praticable Deviane longueur de 2 m	3,00
Barrière praticable Deviane longueur de 1 m	2,00
Poutre de pont 500 L=3m	9,44
Poutre de pont 300 L=4m	4,04
Poutre de pont 300 L=3m	3,33
Poutre de pont 300 L=2m	2,50
Poutre de pont 300 L=1m PROLYTE	1,96
Tête de pont 300	1,52
Sabot pont de 300	2,24
Treuil manuel pont 300	1,72

Palan électrique Verlinde 500Kg L chaine = 25m	25,90
Palan électrique Verlinde 250Kg L chaine = 25m	33,00
Palan manuel YALE left 360 500Kg Long chaîne = m	7,78
Rack de télécommande pour 4 moteurs	23,64
Cantine N° 18 câblage moteurs STACCO	3,20
Moquette noire 10 m²	0,55
Pain rond 20cm x 10 20 Kg	0,14
Pain rond 20cm x 5 10 Kg	1,22
Pain rond 26cm x 5,5 20KG	0,14
Pain rectangulaire 30 x 20 x 13h 50 Kg	2,80
Pain rectangulaire 30 x 20 x 6,5h 25 Kg	1,64
Pain rectangulaire 26 x 13 x7h 25 Kg	1,64
Pendrillon 2,7 m x 6 m	13,71
Pendrillon velours noir 4 m x 10 m	33,86
Pendrillon velours noir 3 m x 10 m	25,40
Pendrillon velours noir 3 m x 11 m (vieux de J.C)	27,93
Pendrillon velours noir 2,8 m x 9 m	21,33
Pendrillon velours noir 2,7 m x 6,5 m	14,85
Pendrillon velours noir 2,7 m x 7 m	15,99
Pendrillon velours noir 4 m x 6 m	20,31
Frise velours noir 2 m x 18 m	32,16
Frise velours noir 3 m x 18 m	45,70
Frise velours noir 2 m x 18 m (vieilles de J.C)	30,47
Frise velours noir 4 m x 18 m	60,94
Frise velours noir 6 m x 18 m	91,41
Frise velours noir 2,2 m x 12 m	22,34
Frise velours noir 2,6 m x 12 m	26,41
Frise velours noir 5 m x 12 m	50,78
Rideau velour noir 20 m x 11,40 m	97,20

Demi fond velours noir 9 m x 11 m	83,79
Demi fond velours noir 10 m x 10 m	84,64
Demi fond velours noir 6,5 m x 8 m	44,01
Demi fond velours noir 7 m x 9 m	53,32
Pendrillon velours rouge 2,55 m x 7 m	15,11
Frise velours rouge 2,6 m x 12 m	26,41
Demi fond velours rouge 6,5 m x 8 m	44,01
Cyclorama gris	74,90
Découverte tissu noir 2 panneaux H : 4 m L : 3,2 m	2,80
Découverte tissu noir 1 panneau H : 2,75 m L : 1,2 m	1,03
Découverte tissu gris 1 panneau H : 3m L : 2 m	1,64
Pupitres pliants	2,00
Pupitres	3,00
Eclairage pupitre	2,00
Pupitre conférencier	10,00
Pupitre de chef	3,50
Guides fils	5,30
Chaise dorée	1,50
Chaise tissu noir	1,38
Chaise contrebasse	1,00
Tabouret de piano	1,50
Escalier 2 marches H= 0,35 m L= 1m	2,00
Escalier 2 marches H= 0,35 m L= 2m	2,00
Escalier 3 marches	3,00
Escalier 4 marches	4,00
Escalier 5 marches	5,00
Nacelle	56,00
Lès de tapis de danse longueur 10 m	4,74

LISTE DU MATERIEL « LUMIERE » MOBILE

Ce matériel est disponible dans la mesure où il n'est pas utilisé dans son lieu d'origine. Cette liste sera remise à jour annuellement en début de saison. Le matériel peut être indisponible durant la saison pour des raisons de maintenance.

Matériel	Tarif 2013
Découpe Robert Juliat 614 S 1 kW	14,00
Découpe Robert Juliat 614 SX 1 kW	14,00
Découpe Robert Juliat 613 SX 1 kW	14,00
Découpe Robert Juliat 611 SX 1 kW	18,90
Decoupe Robert Juliat 714 S 2 kW	16,00
Decoupe Robert Juliat 714 SX 2 kW	16,00
Découpe Robert Juliat 713 SX 2 kW	23,45
Découpe Levron 1 kW	14,00
Découpe Levron Longue 1 kW	14,00
PC 1 kW Robert Juliat 310 H	7,17
Fresnel ou PC Robert Juliat 2 kW	15,00
PC Scénilux 2 kW	13,00
Fresnel Desisti 2 kW	15,00
Fresnel LTM 5 kW	24,00
Fresnel LTM 5 kW	24,00
Cycliodes ADB Asymétrique 1 kW	10,00
Cycliode Robert Juliat Asymétrique 1250 w	10,00
Horiziode Symétrique 1 kW	7,00
BT 250 w	14,00
BT 500 w	18,00
Série de 2 barres ACL	63,00
Changeur de couleur Rainbow	15,33
Changeur de couleur CC5000	34,61
Rampe dichroïque T10	8,26
Rampe dichroïque SUNSTRIP DMX	4,48

BLONDE 2000 w + coupe flux	7,35
Mandarine 800 w + coupe flux	4,74
Pince bol 500 w + coupe flux	2,63
CIN'K projecteur fresnel MSR2500 w + balast CAD2000	105,76
R.J Poursuite HMI 1200w "KORIGAN "	98,87
R.J Poursuite HMI 2500w "CYRANO "	219,25
" PIXIE " Poursuite HMI Juliat 575 w	39,14
" Buxie " Poursuite Juliat MSD 575 w	47,95
MAC 2000 Performance	182,30
Clay Paky Super Scan Zoom	121,98
Rampes Fluo QUADRI R Juliat	11,72
Fluo 1,20 lumière noire R Juliat	7,64
Projecteurs PAR	3,50
PAR 64 renforcé pour changeur de couleur	0,75
Par chromé 110 v	0,80
Barre de 6 pars	9,16
PC 1 kW scnènilux	5,00
PC Halogéne 650 w	4,23
Par F1	3,21
Digi box IV/IV S 6 x 3 kW	31,96
Digi tour VI 6 x 3 kW mobile (2 fluo)	34,16
Rack Digiflight 3 x (6 x 3 kW) DMX	121,00
Rack Digiflight 4 x (6 x 3 kW) AVAB	171,56
Rack Digiflight 2x (6 x 3 kW) 2 x (3 x 5 kW) AVAB	89,00
Rack Digiflight 2 x (3 x 5 kW) AVAB	68,34
Mélangeur DMX "Pirénne" DMX /AVAB	38,72
SWING 12 Jeu d'orgue manuel 12 circuits 2 prépa	2,88
STAGER Bloc de 6 circuits de 10 A gradués	14,32

1 Jeu d'orgue mini expert, 2 moniteurs Vitec, 1 telec. I.R, câblages	205,00
Jeu d'orgue à mémoire PRONTO (Avab)	233,00
Jeu d'orgue à mémoire CONGO (Avab)	289,00
Tour pour latéraux	4,94
Pied de projecteur Crémallière	9,48
Pied de projecteur Petit	4,00
Rallonge pied de projecteur	1,70
Barre de couplage	1,30
Mâts de levage DOUGHY H=6,50m	41,24
Adaptateur structure	1,00
Platine	0,70

LISTE DU MATERIEL « DIVERS » MOBILE

Ce matériel est disponible dans la mesure où il n'est pas utilisé dans son lieu d'origine.
Cette liste sera remise à jour annuellement en début de saison.
Le matériel peut être indisponible durant la saison pour des raisons de maintenance.

Matériel	Tarif 2013
Grille caddie 120 x200	4,40
Grille caddie 60 x200	2,20
Attache Grille caddie	0,22
Chauffeuse noire	3,00
Chauffeuse rouge	3,00
Table Basse	1,30
Bloc d'éclairage secour	1,14
Guide file	0,70
Cordon velour rouge	0,95
Panneaux d'affichage sur pied	0,20
Rétroprojecteur	31,00
Appareil diapo	31,00
Table pliante	1,30

Chaise pliante skaï	0,85
Tabouret haut	0,85
Echelle	10,50
Escabeau	7,00
Ecran petit modèle	3,56
Portant	1,19
Cimaise	0,22
Paper Board	1,26
Table	3,07

TARIFS DE LOCATION DES SALLES DE LA COUR DES TROIS COQUINS

	Tarifs 2013
Salle de spectacle Samuel Beckett :	
- Jour de montage	392,00
- Représentation	848,00
Salles de répétitions :	
-Salles Strehler et Kantor par journée d'occupation	130,00
- Espace Polyvalent (Madeleine Renaud) par journée d'occupation	159,00
- Salle d'animation Mnouchkine	64,00
- Atelier	57,00

DROITS D'ENTREE POUR LES SPECTACLES ORGANISES DANS LE CADRE DES CONTRE-PLONGEES DE L'ETE ET DE LA SAISON MUNICIPALE

	Tarifs 2013
Contre Plongées de l'été	
- Plein tarif	14,00
- Tarif réduit	10,00
- Tarif moins de 16 ans, bénéficiaires du RSA et du minimum vieillesse	5,00
Saison Municipale	
- Plein tarif	24,00
- Tarif réduit	18,00
- Tarif scolaires clermontois	8,50
- Tarif scolaires non clermontois	11,50

Le tarif réduit s'applique, **sur justificatif**, pour les abonnements à partir de 4 spectacles, les bénéficiaires du RSA, les demandeurs d'emploi, les personnes de plus de 60 ans, les groupes à partir de 10 personnes, les titulaires de la carte Cité-Jeune, les abonnés aux spectacles de la Comédie de Clermont-Ferrand – Scène Nationale, du Centre Lyrique d'Auvergne, du Petit Vélo, des Amis de la Musique, de Travail et Culture, aux titulaires de la carte Cezam et aux titulaires de la carte du CASC.

COOPERATIVE DE MAI

TARIFS 2013

I. BILLETTERIE

SERIE	LOCATION	REDUIT CE	REDUIT CARTE	GUICHET
A	5 €		1 €	5 €
B	6 €	4 €	2 €	9 €
C	7 €	5 €	3 €	10 €
D	8 €	6 €	4 €	11 €
E	9 €	7 €	5 €	12 €
F	10 €	8 €	6 €	13 €
G	11 €	9 €	7 €	14 €
H	12 €	10 €	8 €	15 €
I	13 €	11 €	9 €	16 €
J	14 €	12 €	10 €	17 €
K	15 €	13 €	11 €	18 €
L	16 €	14 €	12 €	19 €
M	17 €	15 €	13 €	20 €
N	18 €	16 €	14 €	21 €
O	19 €	17 €	15 €	22 €
P	20 €	18 €	16 €	23 €
Q	21 €	19 €	17 €	24 €
R	22 €	20 €	18 €	25 €
S	23 €	21 €	19 €	26 €
T	24 €	22 €	20 €	27 €
U	25 €	23 €	21 €	28 €
V	26 €	24 €	22 €	29 €
W	27 €	25 €	23 €	30 €
X	28 €	26 €	24 €	31 €
Y	29 €	27 €	25 €	32 €
Z	30 €	28 €	26 €	33€

II. LOCATION DE SALLE ET PRESTATIONS TECHNIQUES

Tous les prix sont en Euros hors TVA à 19,6%

TARIF A	Petite Coopé	Grande salle	
		Assise	Debout
% de la recette			12%
Fixe ou Minimum	1 740,00	1 640,00 *	2 610,00

Tarif standard (concerts)

TARIF B	Petite Coopé	Grande salle	
		Assise	Debout
% de la recette			10%
Fixe ou Minimum	1 400,00	1 310,00 *	2 110,00

Tarif partenaire (concerts)

**+frais de mise en configuration assise*

TARIF C	Petite Coopé		Grande salle	
	Semaine	Week-end	Semaine	Week-end
Location	650,00	960,00	2 750,00	3 800,00
Location + Bar	1 120,00	1 590,00	3 480,00	4 740,00

Tarif location pour soirées, galas, séminaires

TARIF D	Petite Coopé		Grande salle	
	Avant 19h	Après 19h	Avant 19h	Après 19h
Location	220,00	300,00	310,00	400,00

Tarif location pour réunions

TARIF E	Petite Coopé	Grande salle
Journée	400,00 €	990,00 €
Service Supp.	140,00 €	410,00 €
Lock-out		1 800,00 €
Immobilisation (1/2j)	80,00 €	200,00 €

Tarif location pour répétitions

Désignation	Type	Tarif Unitaire	Petite Coopé	Grande Salle
Matériel de Sonorisation(enceinte de diffusion + console 24)	A/B		Sans Objet	310,00 €
Matériel de Sonorisation Live (retours depuis la console face)	A/B		Inclus	560,00 €
Matériel de Sonorisation(avec console retour)	A/B		Sans objet	860,00 €
Matériel de sonorisation + éclairage d'ambiance	C/D		Inclus	Inclus
Démontage/remontage façade	A/B		Sans objet	510,00 €
Majoration Hiver (Novembre à Mars)	A/B/C		Inclus	210,00 €
Mise à nu du grill	A/B	260,00 €		
Matériel d'éclairage (parc complet)	A/B		Inclus	600,00 €
Matériel d'éclairage (mini Kit)	A/B		Sans objet	300,00 €
Supplément projecteurs automatiques	A/B		200,00 €	350,00 €
Prestation de régie	Tous	490,00 €	Sur demande	Sur demande
Techniciens(son, lumière ou rigger) /10h – 33 € /hsupp	A/B	330,00 €	2 inclus	3 ou 4
Techniciens(son, lumière ou rigger) /10h – 29,50€ /hsupp	C/D	295,00 €	1 Inclus	1 Inclus
Techniciens (assistant / montage)/10h - 27€/hsupp	Tous	270,00 €	Sur demande	Sur demande
Dédit de bar (si pas de 1ère partie)	A/B	300,00 €		
Chef sécurité / Erp2 - Service de 6h – 32,50 €/hsupp *	Tous	195,00 €	1 minimum	1 minimum
Agent de sécurité – Service de 6h – 23,50 €/hsupp *	Tous	145,00 €	3 minimum	7 minimum
Secouristes – Service de 6h – 31,50 €/hsupp	Tous	190,00 €		
Gestion de la mise en vente billetterie	A		Inclus	Inclus
Prestation de guichet	A		Inclus	Inclus
Prestation de guichet	B/C	80,00 €	Sur demande	Sur demande
Consommation téléphonique(par impulsion)	A/B	0,15 €	Selon consommation	Selon consommation
Edition de billets informatiques	A		Inclus	Inclus
Edition de billets informatiques	B/C	0,18 €		

Stand Merchandising	**A/B**		33,44 €	75,25 €
Location vidéo-projecteur 6 000 lumens	**Tous**	400,00 €		
Location vidéo-projecteur 4 000 lumens	**Tous**	300,00 €		
Location écran de vidéoprojection	**Tous**	50,00 €		
Location vidéo-projecteur Club 2 600 lumens	**Tous**	120,00 €		

**Le service de sécurité et notamment le nombre d'agent est à valider avec l'exploitant.*

Tarif des prestations annexes

III. AUTRES PRESTATIONS

Désignation	Tarif 2013
Vestiaire (par objet)	1,50 €
Accès wifi	Gratuit
Mise en configuration assise - fosse	260,00 €
Mise en configuration assise - fosse + gradins	600,00 €
Majoration Captation son ou vidéo GS	800,00 €
Personnel de bar - responsable	40,00 €/h
Personnel de bar - employé	30,00 €/h
Majoration heures de nuits (àpd minuit)	25%
Affichage grand format	0,90 €
Affichage petit format	0,70 €
Photocopie A4	0,10 €
Maquette bandeau	10,00 €
Distribution tracts	18,00 €/h

Autres prestations

IV. ENCARTS PUBLICITAIRES PROGRAMME

Désignation	Tarif 2013
2ème de couverture	585
3ème de couverture	505
1 page	445
1/2 page	275
1/3 page	180
Frais techniques page entière	55
Frais techniques 1/2 page	35
Frais techniques 1/3 page	25

Encarts publicitaires programme

V. AUTRES TARIFS

1. Tarifs des services bar

Produits	Contenance	Prix TTC 2013
Bière	25cl	3
Bière	50cl	5,5
Desperados / Bière blanche	25cl	3,5
Bières d'exceptions	25cl	4
Verre de vin	12cl	3
Vins d'exception	12 cl	4/6
Boissons non alcoolisées	30cl	2

Wisky, Vodka, Gin, Rhum, Téquila	4cl	5
Jack Daniels	4cl	6
Bouteille de Champagne	75cl	35
Pastis 51	4cl	4
Hod Dog (Autentik)		4
Confiseries		1
Salers	4cl	4
Café/thé à la menthe	tasse	1,5
Pago	Bouteille (grande)	2,8
Soda	50cl	2,8
Gaufres		2.5
Pates (box)		4
Café	dosette	1.5

Services bar

2. Produits vendus à la boutique

Désignation	**Prix TTC**
Livre (Une année, un photographe)	10
Tee-shirt Rue Serge Gainsbourg	10
Chèque cadeau (unité)	10
Chèque cadeau (par 6)	50
affiches sérigraphiées	2
Boules de Noël	4
Boutique	

Direction des Sports et de la Logistique

TARIFS APPLICABLES DANS LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Il vous est proposé le réajustement des tarifs appliqués dans les équipements sportifs selon les périodes, tableaux et réglementation ci-après.

Tarifs applicables du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013

* Location de matériel

Tarifs applicables du 1er août 2013 au 31 juillet 2014

* Location des équipements sportifs

Tarifs applicables du 1er septembre 2013 au 31 août 2014

Inscriptions à l'Ecole Municipale des Sports

CONDITIONS D'APPLICATION DE LA TARIFICATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

UTILISATEURS	TARIFICATION

A - INSTALLATIONS SPORTIVES

1 - Etablissements scolaires des premier et second degrés

Ecoles primaires publiques	Gratuité
Ecoles primaires privées	Payant - tarif scolaire
Lycées	Payant - tarif scolaire
Collèges	Payant - tarif scolaire
Autres établissements éducatifs Clermontois	Payant - tarif scolaire
Autres établissements éducatifs non clermontois	Payant - plein tarif
Ecole de la 2ème chance (CCI)	Payant - plein tarif
Rectorat, Académie	Payant - plein tarif
UNSS	Gratuité
USEP	Gratuité
UFOLEP	Gratuité

2 - Etablissements d'enseignement supérieur

IUFM	Payant - plein tarif
UFR STAPS	Payant - 50 % de réduction
CRSU	Gratuit
SIUAPS	Gratuit

3 - Associations

Associations sportives clermontoises	Gratuité
Associations sportives non clermontoises	Payant - plein tarif
Associations de danses clermontoises (entraînements)	Payant - 50 % de réduction
Associations de danses - stages les week-ends, demandes ponctuelles	Payant - plein tarif
Ligues, Comités, District	Payant - 50 % de réduction

B - SALLES DE REUNION

Scolaires	Gratuité
Etudiants	Gratuité
Associations clermontoises	Gratuité
Associations non clermontoises	Payant - plein tarif

TARIFS APPLICABLES DANS LES ETABLISSEMENTS SPORTIFS

du 1er août 2013 au 31 juillet 2014 (sauf dispositions particulières)

		Saison 2013 - 2014	
TARIFS PUBLICS UNITAIRES		**Unité**	**Carte abonnement**
TENNIS Plein air	1) Plein tarif / 1 heure	8,10 €	72,90 €
	2) *Tarif réduit / Carte Citéjeune*	5,90 €	53,10 €
TENNIS Couverts	3) Plein tarif / 1 heure	10 €	90 €
	4) *Tarif réduit / Carte Citéjeune*	7,60 €	68,40 €

TARIFS A USAGE SPORTIF ASSOCIATIF OU SCOLAIRE		**Tarif horaire**
GYMNASES 800 m² ou plus	5) Autun - Brugière - les Cézeaux - La Charme - Croix-Neyrat - Fleury - Granouillet - Perrier -Pras - Soulier - Thévenet - Verlaguet -Verne -	31,20 €
	6) *Tarif réduit consenti aux lycées - collèges*	19,50 €
GYMNASES 500m² à 800 m²	7) Buisson - Curie - Ferry - France - Maison des Sports (gymnase et piste) Oradou - Baudelaire	13,60 €
	8) *Tarif réduit consenti aux lycées - collèges*	8,50 €
GYMNASES ET SALLES SPECIALISEES moins de 500 m²	9) Maison des Boulistes, Boulodrome Andanson, Skate-park	10,10 €
	10) Salles Arnaud - Arbos - salles des Cézeaux - de la M. Sports - Buisson - Dô Gym,salle & musculation Marcombes -salles Thévenet - Stand Cartoucherie	8,90 €
	11) *Tarif réduit consenti aux lycées - collèges pour les salles sur tarif n° 10*	5,80 €
TERRAINS Plein Air	12) Terrains engazonnés / Cézeaux = 1-2-3-5-6-7 / Leclanché = 4-6 Espérance / Marcombes / Herbet / Papillaud / Oasis	15,90 €
	13) *Tarif réduit consenti aux lycées - collèges*	14,40 €
	Terrains stabilisés,synthétiques, installations d'athlétisme, plateaux E.P.S.	9,30 €
	Stabilisés Marcombes 6 Leclanché = 1-3-5-7 - Synthétique Leclanché n° 2 - Cézeaux n° 4 - Trémonteix - Colonel Boutet - Marcombes	
	14) *Tarif réduit consenti aux lycées - collèges*	7,80 €
SALLES DE REUNION	15)* Foyer,bureau 9,salle Parme Maison des Sports - Fleury - Marcombes - Thévenet - Stade Saint-Jacques - Complexe des Cézeaux - Autun Cartoucherie - Andanson	9 €
	16)* Salle de conférence Maison des Sports	12,20 €
	17) Salon Guy Ollier Maison des Sports (vide)	27 €
	(*) *Les salles sont équipées en mobilier*	
HALL OUEST M.DES SPORTS	18) Location pour exposition ou réunions diverses (hall vide)	84 €

AUTRES TARIFS FORFAITAIRES

	A - GRANDE SALLE	Jour
MAISON	Location de la salle vide ou équipée de parquet sportif (a)	
	19) Période hivernale (b) - 1ère manifestation	5 352 €
	20) manifestation suivante ayant lieu le même jour	2 676 €
DES	21) Période estivale (du 1er mai au 31 octobre)	4 682 €
	22) manifestation suivante ayant lieu le même jour	2 341 €
	23) Location de la salle - tarif à la 1/2 journée	2 676 €
	24) Immobilisation - montage - démontage (1/2 Journée = réduction de 50 %)	1 313 €
SPORTS	25) Démontage / Montage du parquet	3 250 €
	26) Stand - Vente d'objets publicitaires ** (à la prestation)	100 €
	27) Bar ** (à la prestation)	50 €

	B - LOCAUX DIVERS	Tarif horaire
PRESTATIONS COMMERCIALES MAISON DES SPORTS	28) Salon Guy Ollier avec office Maison des Sports (vide)	89 €
	29) Petite salle Maison des Sports, gymnase (vide)	34 €
	30) Salle de conférence	45 €
	31) Foyer	22 €
	32) Hall ouest	158 €
PRESTATIONS DIVERSES	33) Stockage temporaire de matériel - le m² par jour	0,70 €
	34) Location de bureaux, le M² mensuel	7,40 €

	C - TARIFS FORFAITAIRES	Tarif horaire
PRESTATIONS DE SERVICE	35) Participation des associations aux HS Gardiennage, l'heure	13,10 €
	36) Agent de maitrise	30,40 €
	37) Agent technique - agent de sécurité incendie	25,30 €
	38) Agent d'entretien	16,50 €
	39) Forfait nettoyage	77,90 €
	40) Agent vacataire (forfait 4h30)	59,40 €

CONDITIONS D'APPLICATION

Fct Spectacle = Tarifs hors taxes + TVA obligatoire au taux en vigueur.

= Manifestations à entrées payantes = prélèvement d'un % sur la recette selon dispositions du contrat avec application d'un minimum garanti pour la Ville

Stand, bar, activités commerciales

= Tarifs hors taxes – TVA obligatoire au taux en vigueur.

Fonction Sport = Pas de TVA (choix de la Ville de ne pas l'appliquer pour la fonction Sport)

= Les tarifs s'entendent sans les prestations sécurité incendie et de sécurité civile

= Toutes les autres prestations (matériels, personnel) font l'objet d'un devis.

= du 1er janvier au 30 avril et du 1er novembre au 30 décembre

La Ville se donnte le droit de fixer par convention des tarifs autres que ceux ci-dessus mentionnés pour des cas particuliers

TARIFS DU MATERIEL ET DES PRESTATIONS LOGISTIQUES

Applicables du 1er janvier jusqu'au 31 décembre 2013

TYPE DE MATERIEL	DESIGNATION DU MATERIEL	Associations clermontoise, Collectivités et Etablissements Publics	Autres usagers (50 % en plus)
Sportif	Arche Ville de Clermont-Fd	107,70 €	161,55 €
Electricité	Armoire 125 A	107,70 €	161,55 €
Electricité	Armoire 250 A	140,50 €	210,75 €
Electricité	Armoire Disjoncteur 400 A	183,50 €	275,25 €
Electricité	Armoire tarif bleu 10-63 A	54,40 €	81,60 €
Electricité	Armoire tarif jaune 250-400 A	75,90 €	113,85 €
Domotique	Badge électronique d'accès	25,00 €	sans objet
Sportif	Banc suédois ou banc d'écolier	7,20 €	10,80 €
Protocolaire	Banderole	2,10 €	3,15 €
Sportif	Barre asymétrique	188,60 €	282,90 €
Sportif	Barre de saut en hauteur	25,70 €	38,55 €
Sportif	Barre fixe ou parallèle	176,30 €	264,45 €
Logistique	Barrière bois	1,60 €	2,40 €
Logistique	Barrière de clôture	3,10 €	4,65 €
Logistique	Barrière police	1,40 €	2,00 €
Sportif	Baudrier signaleur	3,10 €	4,65 €
Logistique	Bloc béton	21,60 €	32,40 €
Sportif	Brancard	6,20 €	9,30 €
Sportif	Brassard signaleur	1,10 €	1,65 €
Sportif	But de basket avec cuve à eau	133,30 €	199,95 €
Sportif	But de basket plastique, la paire	63,60 €	95,40 €
Sportif	But de handball (la paire)	99,50 €	149,25 €
Electricité	Câble unifilaire H07 150 mm² - le ml	86,10 €	129,15 €
Electricité	Câble unifilaire H07 35 mm² - le ml	48,20 €	72,30 €
Electricité	Câble unifilaire H07 50 mm² - le ml	64,60 €	96,90 €
Logistique	Cadre	5,20 €	7,80 €
Audio-visuel	Caméra professionnelle	162,00 €	243,00 €
Audio-visuel	Camescope	43,10 €	64,65 €
Logistique	Chaise	1,10 €	1,65 €
Sportif	Chaise d'arbitre	62,60 €	93,90 €
Sportif	Chandelle de saut	10,30 €	15,45 €
Transport	Chariot élévateur	112,80 €	169,20 €
Sportif	Cheval de saut	126,10 €	189,15 €
Sportif	Chevalet + cible de tir à l'arc	100,50 €	150,75 €
Domotique	Clef d'organigramme	60,00 €	sans objet
Electricité	Coffret 12 PC Mono	97,40 €	146,10 €
Electricité	Coffret 3 PC Mono	32,80 €	49,20 €
Electricité	Coffret 6 PC Mono	64,60 €	96,90 €
Sportif	Cône de lubeck	3,10 €	4,65 €
Sportif	Corde (l'unité)	23,60 €	35,40 €
Protocolaire	Cordon pour potelet	4,10 €	6,15 €
Logistique	Dalle de protection sol le m²	3,10 €	4,65 €
Logistique	Dalle moquette - protection de salle le m²	4,00 €	6,00 €
Protocolaire	Drapeau	5,20 €	8,00 €
Electricité	Eclairage de secours	25,70 €	38,55 €
Audio-visuel	Ecran LCD-Plasma	215,30 €	322,95 €

Audio-visuel	Ecran sur pied	16,40 €	24,60 €
Audio-visuel	Ecran TV	54,40 €	81,60 €
Audio-visuel	Ecran valise	48,20 €	72,30 €
Protocolaire	Ecusson	1,10 €	1,65 €
Audio-visuel	Enceinte - sonorisation - l'unité	75,90 €	113,85 €
Sportif	Entourage bois cycle-ball	12,30 €	18,45 €
Sportif	Entourage terrain rink hockey	126,10 €	189,15 €
Logistique	Escalier praticable	9,30 €	13,95 €
Logistique	Estrade ou podium, le m²	3,70 €	5,55 €
Sportif	Filet séparation gymnase	39,00 €	58,50 €
Sportif	Forfait matériel cross country	321,90 €	482,85 €
Sportif	Forfait matériel d'athlétisme	294,20 €	441,30 €
Prestat° Audio	Forfait sono	304,50 €	sans objet
Prestat° Audio	Forfait sono & Vidéo	390,60 €	sans objet
Prestat° Audio	Forfait vidéo	107,70 €	sans objet
Prestat° Audio	Forfait vidéo & écran	125,10 €	sans objet
Logistique	Garde corps praticable	9,30 €	13,95 €
Logistique	Grille exposition caddie	5,20 €	7,80 €
Electricité	Groupe électrogène 125 A Tetra	97,40 €	146,10 €
Electricité	Groupe électrogène 32 A Mono	54,40 €	81,60 €
Logistique	Guérite	17,50 €	26,25 €
Sportif	Herse d'éclairage (ring)	125,10 €	187,65 €
Sportif	Herse d'éclairage (stade)	900,00 €	1 350,00 €
Audio-visuel	Insert téléphonique	54,40 €	81,60 €
Protocolaire	Isoloir 4 modules	6,20 €	9,30 €
Protocolaire	Isoloir simple	2,10 €	3,15 €
Audio-visuel	Lecteur DVD - CD - K7	21,60 €	32,40 €
Audio-visuel	Magnétoscope VHS	21,60 €	32,40 €
Sportif	Marqueur tennis de table (scoreur)	6,20 €	9,30 €
Sportif	Masse	1,10 €	1,65 €
Protocolaire	Mât alu	7,20 €	10,80 €
Protocolaire	Mât fibre de verre ou télescopique	7,20 €	10,80 €
Audio-visuel	Matriceur numérique	107,70 €	161,55 €
Audio-visuel	Micro HF - casque	32,80 €	49,20 €
Audio-visuel	Micro tables - fil	11,30 €	16,95 €
Sportif	Mini trampoline	100,50 €	150,75 €
Audio-visuel	Monitoring PC	75,90 €	113,85 €
Logistique	Moquette - le m²	3,10 €	4,65 €
Transport	Nacelle camion élévateur de personnes	225,50 €	338,25 €
Sportif	Natte de gymnastique	6,20 €	9,30 €
Protocolaire	Oriflamme	5,20 €	8,00 €
Sportif	Panneau affichage performances	22,60 €	33,90 €
Logistique	Panneau de signalisation	16,40 €	24,60 €
Logistique	Panneau de signalisation avec trépied	16,40 €	24,60 €
Sportif	Panneau signaleur	3,10 €	4,65 €
Sportif	Panneaux "épreuve sportive"	5,20 €	7,80 €
Sportif	Parquet de danse le m²	5,20 €	7,80 €
Protocolaire	Pavillon	5,20 €	8,00 €
Sportif	Piquet Boules	1,10 €	1,65 €
Sportif	Piste d'élan de perche, le module	14,40 €	21,60 €

Sportif	Piste d'escrime	33,90 €	50,85 €
Sportif	Planche d'appel	6,20 €	9,30 €
Sportif	Plateau butoir de boules	1,30 €	1,95 €
Logistique	Plateaux + tréteaux	2,10 €	3,15 €
Protocolaire	Platine noire 0,35 x 0,35	1,10 €	1,65 €
Sportif	Plinthe bois ou mousse	55,40 €	83,10 €
Logistique	Plot de barrière de clôture	1,10 €	1,65 €
Sportif	Plot de distance de lancer	1,30 €	1,95 €
Sportif	Podium protocole individuel	36,90 €	55,35 €
Sportif	Podium protocole par équipe carré ou rond	55,40 €	83,10 €
Sportif	Podium voiture	266,50 €	399,75 €
Logistique	Porte manteaux	2,10 €	3,15 €
Sportif	Poteau badminton initiation	27,70 €	41,55 €
Sportif	Poteaux de badminton compétition	55,40 €	83,10 €
Sportif	Poteaux de volley-ball	100,50 €	150,75 €
Protocolaire	Potelet	8,20 €	12,30 €
Protocolaire	Potelet enrouleur	13,40 €	20,10 €
Sportif	Poutre	66,70 €	100,05 €
Logistique	Praticable 2m x 1m	12,30 €	18,45 €
Sportif	Praticable de gymnastique	555,60 €	833,40 €
Audio-visuel	Projecteur de diapos	21,60 €	32,40 €
Electricité	Projecteur sur pied	38,00 €	57,00 €
Protocolaire	Pupitre	32,80 €	49,20 €
Sportif	Rails + poteaux de perche	377,20 €	565,80 €
Audio-visuel	Rétroprojecteur	21,60 €	32,40 €
Sportif	Ring de boxe	665,30 €	997,95 €
Prestat° sportive	Ring de boxe - forfait montage	193,80 €	290,70 €
Sportif	Roulette à plâtre	5,20 €	7,80 €
Logistique	Sac de lestage	1,10 €	1,65 €
Sportif	Sautoir de saut à la perche	554,60 €	831,90 €
Sportif	Sautoir en hauteur	443,90 €	665,85 €
Logistique	Scène couverte	944,10 €	1 416,15 €
Sportif	Séparation tennis de table	3,10 €	4,65 €
Sportif	Starting-block	22,60 €	33,90 €
Logistique	Support de cadre	2,10 €	3,15 €
Protocolaire	Support de gerbe	1,10 €	1,65 €
Prestat° Audio	Système audio-conférence + vidéo	1 332,50 €	sans objet
Prestat° Audio	Système audio-conférence ou vidéo	887,70 €	sans objet
Logistique	Table "mange-debout"	16,40 €	24,60 €
Sportif	Table de massage	9,30 €	13,95 €
Audio-visuel	Table de mixage analogique	55,40 €	83,10 €
Audio-visuel	Table de mixage numérique	75,90 €	113,85 €
Audio-visuel	Table de montage vidéo	86,10 €	129,15 €
Logistique	Table démontable	2,10 €	3,15 €
Logistique	Table pliante 1,20m x 0,80m bois	2,10 €	3,15 €
Logistique	Table pliante 1,80m x 0,760 polyéthylène	3,10 €	4,65 €
Sportif	Table tennis de table	24,60 €	36,90 €
Sportif	Tableau d'affichage blanc sur roulettes	4,10 €	6,15 €
Sportif	Tableau noir	3,10 €	4,65 €
Sportif	Tablette arbitre tennis de table	22,60 €	33,90 €

Audio-visuel	Tablette support pour vidéo projecteur ou TV	5,20 €	7,80 €
Logistique	Talkie Walkie jaune	3,50 €	5,25 €
Logistique	Talkie Walkie noir	4,50 €	6,75 €
Logistique	Tapis batéco le m²	1,70 €	2,55 €
Sportif	Tapis de badminton Taraflex	110,70 €	166,05 €
Sportif	Tapis de chute 200x100	55,40 €	83,10 €
Sportif	Tapis de chute 240x200	66,70 €	100,05 €
Sportif	Tapis de chute 300x200	77,90 €	116,85 €
Sportif	Tapis de chute 400x200	89,20 €	133,80 €
Sportif	Tapis de gymnastique 2m x1m	7,20 €	10,80 €
Sportif	Tapis de lutte 12m x 12m avec bâche	499,20 €	748,80 €
Sportif	Tapis de lutte 8m x 8m	244,00 €	366,00 €
Sportif	Tatamis de judo 12m x 12m	621,00 €	931,50 €
Logistique	Tente 4m x 4m	129,20 €	193,80 €
Protocolaire	Tête de mort (porte-drapeau)	1,60 €	2,40 €
Logistique	Tissu - le m²	1,10 €	1,65 €
Sportif	Toise de saut à la perche	11,40 €	17,10 €
Sportif	Toise de saut en hauteur	6,20 €	9,30 €
Sportif	Trampoline	754,40 €	1 131,60 €
Transport	Transport - autre	sur devis	sur devis
Transport (2)	Transport PL avec remorque dans la ville	53,30 €	79,95 €
Transport (2)	Transport PL dans la ville	34,90 €	52,35 €
Transport (2)	Transport PL dans l'agglomération	56,00 €	84,00 €
Transport (2)	Transport PL avec remorque dans l'agglomération	81,00 €	121,50 €
Transport (1)	Transport Utilitaire dans la ville	17,00 €	25,50 €
Transport (1)	Transport Utilitaire dans l'agglomération	21,80 €	32,70 €
Sportif	Tremplin	44,10 €	66,15 €
Logistique	Tribune mobile	32,80 €	49,20 €
Logistique	Tribune simple hauteur , la travée	53,90 €	80,85 €
Sportif	Tunnel entrée des sportifs	167,10 €	250,65 €
Protocolaire	Urne métallique	2,10 €	3,15 €
Transport	Véhicule pour les associations clermontoises	97,00 €	sans objet
Audio-visuel	vidéoprojecteur 2000 Lumens	107,70 €	161,55 €
Audio-visuel	Vidéoprojecteur 5000 Lumens	430,50 €	645,75 €

Prestations personnel logistique tous corps de métiers confondus (audiovisuel, électricité, manutention, menuiserie, peinture, plomberie, serrurerie) : tarif horaire = 21,50 €

Forfait HT 48 heures, hors frais de personnel, sans livraison
Au-delà, 50 % en plus par jour supplémentaire.
Une caution correspondant à la valeur de remplacement du matériel pourra être demandée

Les transports s'entendent par livraison et enlèvement du matériel

(1) Master - Jumper inférieur à 20 m^3

(2) Camion hayon-plateau supérieur à 3,5 t

La Ville pourra fixer par convention des tarifs autres que ceux ci-dessus mentionnés pour tenir compte de cas particuliers

TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2013 - 2014

Applicables du 1er septembre 2013 au 30 juin 2014

ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS

	Tarif Normal	Tarif Clermontois
	Année	Année
1 activité EMS	58,00 €	43,00 €
2 activités EMS	71,00 €	55,00 €

Pour une inscription après le 1er janvier de l'année d'adhésion le tarif sera calculé au prorata du tarif annuel

Tarifs annuels conventionnés pour une activité		
Clubs clermontois conventionnés EMS	75% du tarif clermontois	32,25 €
Clubs subventionnés Politique de la Ville conventionnés EMS	50% du tarif clermontois	27,50 €

Direction des Services à la Population

Tarifs de la Fourrière animale applicables à compter du 1er janvier 2013

	2013
Conduite et prise en charge à la fourrière (forfait). **- chien** **- chat**	**65€**
Hébergement et nourriture (par jour). **- chien** **- chat**	**20 €** **16€**
Identification avant sortie de fourrière (chien ou chat).	**43€**

Politique de la Ville - Vie Associative

TARIFICATION 2013 DES SALLES MUNICIPALES ET DES DECORATIONS FLORALES APPLICABLE AU 1ER JANVIER 2013

Comme chaque année, il convient de réajuster les tarifs des salles municipales et des décorations florales.

Une augmentation de 2,5% en arrondissant à la valeur supérieure est proposée.

Il est proposé de supprimer les tarifs liés aux photocopies car c'est un service qui n'est plus assuré, ainsi que le tarif « été » des grandes salles pour les manifestations amicales, le montant de la location étant forfaitaire, une différence entre été et hiver ne se justifie pas.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'approuver les tarifs ci-joints.

PROPOSITION TARIFS 2013
LOCATION DE SALLES

Désignation de la salle	½ journée		Journée	
	Associations	Autres organismes	Associations	Autres organismes
I Salles de Réunion				
Changil n°1	24,50	74,00	33,00	98,5
Centre Jean Richepin Salles 2 – 3 – 5 Salles 1 – 4 – 6 - 7	 17,00 24,50	 51,00 74,00	 23,00 33,00	 72,00 98,50
Salle Duclos	24,50	74,00	33,00	98,50
Site Leclanché Salle 1 Salle 2	 24,50 17,00	 74,00 51,00	 33,00 23,00	 98,50 72,00
Salle Poly	24,50	74,00	33,00	98,50
Salle Beaupeyras	24,50	74,00	33,00	98,50
Salle Anatole France	24,50	74,00	33,00	98,50
Salle Victor Hugo	24,50	74,00	33,00	98,50
Salle Verlaine	24,50	74,00	33,00	98,50
Salle Bien-Assis	24,50	74,00	33,00	98,50
Centre Alexis Piron Salles n°1 et 2 Salle n°3	 24,50 17,00	 74,00 50,00	 33,00 23,00	 98,50 72,00
Salle Abbé Prévost	24,50	74,00	33,00	98,50
Salle Jean Moulin	24,50	74,00	33,00	98,50
Salle Châteaudun	24,50	74,00	33,00	98,50
Salle Fontgiève	24,50	74,00	33,00	98,50
Salle Auguste Ricard de Montferrand	24,50	74,00	33,00	98,50
Salle Granouillet	24,50	74,00	33,00	98,50
Salle Chanteranne	24,50	74,00	33,00	98,50
Salle Robert Thomazet Salles n°1 et 2 Salle 3	 24,50 17,00	 74,00 50,00	 33,00 23,00	 98,50 72,00

	Associations
II Soirées Dansantes	
Salle Leclanché n°1 – Victor Hugo	205,00
III Loto, concours belote, arbre de Noël, manifestation amicale, galette des rois	
Salle Leclanché n°1, Duclos, Poly, V. Hugo, Ab. Prévost, n°1 E. Herriot	80,00
Salle Chanteranne	90,00

DECORATION FLORALE
TRANSPORT ALLER/RETOUR

	Proposition tarifs 2013
Association Clermontoise dans la Ville	72,00
Association extérieur	108,00
Association Clermontoise dans l'agglo	97,00

Une caution représentant le coût forfaitaire du transport pourra être demandée aux organisateurs, ceci afin de palier au manquement de retour d'éléments empruntés nécessitant ainsi l'intervention des services municipaux.

Plantes

	Proposition tarifs 2013	
GROUPE	**Forfait 24 h**	**24h suivantes**
1) Plantes fleuries	3,70	2,25
2) Petites plantes vertes	3,80	2,35
3) Plantes vertes moyennes	7,20	4,40
4) Plantes à grand développement	26,30	16,60
5) Arbustes	5,30	3,40
6) Banc	10,25	6,15
7) Fontaine	31,00	20,50
8) Bassin	31,00	20,50
9) Pergola	20,00	13,30
10) Vasque	5,30	3,40
11) Jardinerie	5,30	3,40
12) Emballage	0,95	0,65

Direction de l'Urbanisme Autorisations d'Urbanisme

PARTICIPATION POUR NON REALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT

Le règlement du Plan d'Occupation des Sols actuellement publié prévoit à l'article 12 pour chaque type de zone les dispositions auxquelles devront se référer les pétitionnaires en matière de stationnement.

Les constructeurs qui ne peuvent satisfaire aux obligations imposées par le Plan d'Occupation des Sols peuvent conformément à l'article L 123-1-2 du Code de l'Urbanisme être tenus quitte de cette obligation en versant une participation exigée à Clermont-Ferrand depuis 1965.

La délivrance du permis de construire constitue le fait générateur exclusif de la participation pour non réalisation d'aire de stationnements qui est mise en recouvrement à la déclaration d'ouverture de chantier.

Il est à noter que cette participation est maintenue jusqu'au 1er janvier 2015, date à laquelle elle sera abrogée.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de fixer le montant de cette participation à 11 000 € à compter du 1er janvier 2013.

Direction de la Vie Scolaire et de la Petite Enfance

DETERMINATION DES MODALITES DE CALCUL DES PARTICIPATIONS FAMILIALES DANS LES STRUCTURES PETITE ENFANCE : CRECHES ET MULTI-ACCUEIL / HALTES-GARDERIES

Concernant le calcul des participations familiales en crèches et multi-accueils/haltes-garderies, il vous est proposé d'adopter, en accord avec votre commission, les modalités indiquées ci-dessous à compter du 1er février 2013 :

Accueil réservé en crèches et multi-accueils/haltes-garderies et Accueil occasionnel en multi-accueils/haltes-Garderies :

Application des barèmes de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales pour bénéficier de la Prestation de Service Unique, qui implique les dispositions suivantes :

I - ELEMENTS A PRENDRE EN COMPTE

A - Nature des ressources prises en compte :

- Traitements et salaires
- Indemnités journalières maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles (non pris en compte les IJ maladie longue durée)
- Allocations de chômage
- Pensions alimentaires reçues
- Autres revenus

La base de ressources à retenir est, à compter du 1er février 2013, le revenu brut imposable (figurant sur l'avis d'imposition de l'année antérieure portant sur les revenus de l'année précédente), en application du contrat liant la ville de Clermont-Ferrand à la CAF du Puy De Dôme et des circulaires de la CNAF ; ces ressources seront issues directement du logiciel CAF PRO.

Plancher : en cas d'absence de ressources ; il est égal au montant minimum déterminé par la CAF.

Plafond : Il est égal à : 58 740 € soit 3,52 € de l'heure en accueil collectif et 2,94 € de l'heure en accueil familial.

B - Changements de situation pris en compte :

Tout changement durable dans la situation peut être pris en compte dès lors que la CAF aura apporté les modifications des revenus de la CAF PRO.

C- Nombre de parts :

- 1 enfant : 2,5 parts
- 2 enfants : 3 parts
- 3 enfants : 4 parts

puis ½ part enfant supplémentaire.
pour 1 enfant handicapé : ½ part supplémentaire.

II - CALCUL DES PARTICIPATIONS FAMILIALES

A - Familles clermontoises :

Participation égale au nombre d'heures contractualisées x taux horaire résultant du barème CNAF.

1 -Accueil réservé en Crèches Familiales

	Composition de la famille				
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 à 8 enfants	+ de 8 enfants
Taux d'effort horaire	0,05 %	0,04 %	0,03 %	0,02 %	0,01 %

- En cas de dépassement de la durée d'accueil prévue au contrat de chaque enfant, la famille devra acquitter l'heure ou les heures en plus au tarif horaire, toute heure commencée étant due.
- Lors de la confirmation par les parents de l'inscription de leur enfant dans la structure d'accueil proposée, les parents acquitteront des frais d'inscription.

Le montant des frais sera indexé sur la participation familiale mensuelle, à hauteur de 10 % avec un minimum de 10 €.
En cas de désistement de la famille, ces frais d'inscription ne seront pas remboursés.

2 - Accueil réservé en Crèches Collectives

	Composition de la famille					
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 à 6 enfants	7 à 9 enfants	+ de 9 enfants
Taux d'effort horaire	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %	0,02 %	0,01 %

- En cas de dépassement de la durée d'accueil prévue au contrat d'accueil de chaque enfant, la famille devra acquitter l'heure ou les heures en plus au tarif horaire, toute heure commencée étant due.
- Lors de la confirmation par les parents de l'inscription de leur enfant dans la structure d'accueil proposée, les parents acquitteront des frais d'inscription ; le montant des frais sera indexé sur la participation familiale mensuelle, à hauteur de 10 % avec un minimum de 10 €.

En cas de désistement de la famille, ces frais d'inscription ne seront pas remboursés.

3 - Accueil réservé et occasionnel en multi-accueils/haltes-garderie

	Composition de la famille					
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 à 6 enfants	7 à 9 enfants	+ de 9 enfants
Taux d'effort horaire	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %	0,02 %	0,01 %

- Participation en fonction du nombre d'heures contractualisées ou réalisées pour l'accueil occasionnel.
- En cas de dépassement ou de modification des heures prévues au contrat d'accueil, la famille devra acquitter le nombre d'heures supplémentaires au tarif horaire ; toute heure commencée étant due.
- Lors de la confirmation par les parents de l'inscription de leur enfant dans la structure d'accueil proposée, les parents acquitteront des frais d'inscription.

Le montant des frais sera indexé sur la participation familiale mensuelle, à hauteur de 10 % avec un minimum de 10 €.
En cas de désistement de la famille, ces frais d'inscription ne seront pas remboursés.

4 - Autres tarifs

- Tarif minimum : taux d'effort appliqué au montant du plancher
- Tarif maximum : taux d'effort appliqué au montant du plafond
- Tarifs journaliers exceptionnels :
 - Tarif ponctuel : 17 € en crèches collectives et 15 € en crèches familiales
 - Tarif d'urgence sociale : soit tarif minimum

B- Familles domiciliées hors-commune

Tarif horaire de 3,55 €

- Participation en fonction du nombre d'heures contractualisées ou réalisées pour l'accueil occasionnel.
- En cas de dépassement de la durée d'accueil prévue au contrat, la famille devra acquitter l'heure ou les heures en plus au tarif horaire ci-dessus, toute heure commencée étant due.
- Lors de la confirmation par les parents de l'inscription de leur enfant dans la structure d'accueil proposée, les parents acquitteront des frais d'inscription.

Le montant des frais sera indexé sur la participation familiale mensuelle, à hauteur de 10 % avec un minimum de 10 €.
En cas de désistement de la famille, ces frais d'inscription ne seront pas remboursés.

Direction de l'Espace Public

TARIFS PROPRETE

Afin de faire face aux incivilités grandissantes en matière de propreté, il est proposé d'instaurer des coûts d'intervention d'enlèvement des encombrants ou de nettoyage de l'espace public. Cette mesure est destinée à lutter contre les incivilités qui sont en progression constante.

Le barème des prestations, assurées par le service Gestion et Maintenance pôle Propreté, comporte cinq tarifs calculés en fonction des moyens engagés.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'approuver ce nouveau barème.

TARIFS 2013

REMISE EN ETAT DE PROPRETE DE L'ESPACE PUBLIC

DATE D'APPLICATION : JANVIER 2013

Intervention d'un agent de propreté (adjoint technique)	horaire	25
Intervention d'un agent de propreté (adjoint technique ou agent de maîtrise) avec un véhicule	horaire	50
Intervention d'un conducteur avec balayeuse aspiratrice	horaire	150
Intervention d'un conducteur avec laveuse	horaire	150
Intervention de deux agents (adjoint technique et conducteur) et camion grue	horaire	150

Direction de la Vie Scolaire et de la Petite Enfance

TARIFS EN RESTAURATION SCOLAIRE

Il vous est proposé d'adopter, en accord avec votre commission, les dispositions suivantes à compter du 1er septembre 2013 comprenant une augmentation des tarifs de 2,5 %, sauf pour les quotients inférieurs à 609 € dont les tarifs sont maintenus.

- Tarif normal élèves : **7,65 €**
- Tarif réduit clermontois :
 - QF supérieur à 1 500 € : **6,05 €**
 - QF compris entre 1 200 € et 1 500 € : **5,55 €**
 - QF compris entre 900 € et 1 200 € : **5,15 €**
 - QF compris entre 609 € et 900 € : **4,45 €**
 - QF compris entre 410 € et 609 € : **3,65 €**
 - QF compris entre 350 € et 410 € : **3,05 €**
 - QF compris entre 320 € et 350 € : **2,20 €**
 - QF compris entre 310 € et 320 € : **1,70 €**
 - QF compris entre 300 € et 310 € : **1 €**
 - QF inférieur à 300 € : **0,50 €**

- Tarifs divers :
 - Enseignant : **8,05 €**
 - Personnel municipal en service : **3 €**
 - Stagiaire des établissements scolaires : **5,50 €**

- PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) :

En complément de la délibération du 26 septembre 2001 instituant l'accueil d'enfants présentant des allergies ou intolérances alimentaires sous réserve de la signature d'un protocole d'accueil individualisé avec fourniture d'un panier-repas, pour les enfants clermontois le tarif est calculé en fonction des ressources avec un maximum correspondant à un quotient compris entre 350 et 410 € soit 3,05 € ; pour les enfants non clermontois le tarif est égal au « tarif réduit clermontois » (quotient familial compris entre 609 € et 900 €) de 4,45 €.

- Le Quotient Familial se détermine ainsi :

Foyer : 2 parts
Avec 1 enfant à charge : + 1 part
Avec 2 enfants à charge : + 1,5 parts
Avec 3 enfants à charge : + 2,5 parts
Avec 4 enfants à charge : + 3,5 parts
(1 part par enfant à charge au-delà).

La base de calcul pour déterminer le quotient familial comprend les ressources annuelles des familles telles que définies ci-dessous et divisées par 12.

- *Ressources prises en compte figurant sur l'avis d'imposition* :
 - Traitements, salaires et assimilés (indemnités journalières maladie et maternité…)
 - Autres revenus (allocation chômage…)
 - Pensions, retraites et rentes (pensions alimentaires…)
 - Revenus mobiliers, fonciers et autres
 - Revenus agricoles, industriels et commerciaux…

- *Autres ressources* :
 - RSA
 - Prestations CAF :
 - PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant)
 - API (Allocation Parent Isolé)
 - ASF (Allocation de Soutien Familial)
 - AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé)
 - AAH(Allocation Adulte Handicapé)

Direction des Affaires Juridiques

TARIFS DES PARCS DE STATIONNEMENT - FONTGIEVE - PLACE DU 1ER MAI - BONNABAUD

Tarifs du parc de stationnement FONTGIEVE

Les nouveaux tarifs qui rentreront en application à compter du mercredi 02 janvier 2013 sont les suivants :

FONTGIEVE	2013
Abonnement nuit	18,00 € (TTC
Trimestriel nuit	54,00 € (TTC)
Abonnement mensuel 5/7	55,00 € (TTC)
Abonnement trimestriel 5/7	159,00 € (TTC)
Abonnement annuel 5/7	576,00 € (TTC)
Abonnement mensuel 7/7	66,00 € (TTC)
Abonnement trimestriel 7/7	192,00 € (TTC)
Abonnement annuel 7/7	692,00 € (TTC)
Abonnement à la journée	18,00 € (TTC)
Abonnement « découverte » 5/7 trimestriel	110,00 € (TTC)
Abonnement « découverte » 7/7 trimestriel	132,00 € (TTC)
Abonnement « parrainage » 5/7 bimestriel	55,00 € (TTC)
Abonnement « parrainage » 7/7 bimestriel	66,00 € (TTC)
Carte endommagée ou perdue, etc …	15,00 € (TTC)

Ce parc est accessible uniquement aux abonnés. Les abonnements ne sont pas remboursables.

Tarifs du parc de stationnement de la Place du 1er MAI

Les nouveaux tarifs qui rentreront en application à compter du mercredi 02 janvier 2013 sont les suivants :

TARIFS HORAIRES (7/7j) :

1er MAI	2013
Entre 0H et 1H	1,30 € TTC
Entre 1H et 2H	1,80 € TTC
Entre 2H et 3H	2,50 € TTC
Entre 3H et 4H	3,30 € TTC
+ de 4H et – de 24H	4,40 € TTC

ABONNEMENTS :

1er MAI	2013
Forfait mensuel	**36,00 € TTC**
Forfait trimestriel	**104,00 € TTC**
Forfait annuel	**370,00 € TTC**
Mensuel entreprise	**18,00 € TTC**
Trimestriel entreprise	**52,00 € TTC**
Annuel entreprise	**185,00 € TTC**
Carte endommagée ou perdue, etc …	**15,00 € TTC**

Les abonnements ne sont pas remboursables. Les barrières sont relevées de 18H00 à 7H00.

Tarifs du parc de stationnement BONNABAUD

Le parc est payant de 8H00 à 20H00 en semaine et de 8H30 à 13H00 le dimanche.

En 2013, le tarif reste à 1,50 €/H – Les vingt premières minutes sont gratuites.